LA QUESTION JUIVE

CINQ CONFÉRENCES

AVEC UN APPENDICE SUR LA CHARITÉ JUIVE

PAR

JAMES HOCART

Pasteur protestant libéral à Bruxelles

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

(Société anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

1899

Tous droits réservés

A Monsieur Sequeira,
Directeur de l'Amstel Hôtel,
Souvenir du Congrès religieux libéral
du 1 au 4 Septembre 1903,
de la part d'un de ses membres,
James Hocart.
Bruxelles, 8 Septembre 1903.

LA QUESTION JUIVE

CINQ CONFÉRENCES

DU MÊME AUTEUR

Conférence contre l'Athéisme, donnée devant la Société *la Libre Pensée*, de Bruxelles, 1881. **1** »

Deux Eclipses de la Liberté, la Capitulation d'Anvers et la Révocation de l'Edit de Nantes (Bibliothèque Gilon) **0 60**

LA QUESTION JUIVE

CINQ CONFÉRENCES

AVEC UN APPENDICE SUR LA CHARITÉ JUIVE

PAR

JAMES HOCART

Pasteur protestant libéral à Bruxelles

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

(Société anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

1899

Tous droits réservés

A MON VÉNÉRÉ PÈRE

qui, à l'âge de quatre-vingt-six ans, exerce encore activement le double ministère de la parole et de la charité, comme pasteur de l'Église Évangélique Méthodiste, et comme père, comme aïeul des orphelins et des abandonnés de la Maison des Enfants de Levallois-Perret et de celle de Legault-la-Forêt.

AVANT-PROPOS

Je pourrais, avec une entière vérité, reproduire le vieux cliché : « Des amis éclairés, dont le jugement fait autorité pour moi, m'ont engagé avec insistance à publier les conférences qui suivent. » J'aime mieux dire tout simplement que je me suis décidé à courir le risque de la publication par un ardent désir de prendre part, quelque humblement que ce fût, au grand combat actuel de la liberté, de la justice, de la fraternité contre l'esprit d'intolérance, de haine et de persécution.

Je dois de la reconnaissance aux auteurs qu'on trouvera cités au bas de ces pages. J'ai largement usé de leurs travaux : ils voudront bien me le pardonner dans l'intérêt de la cause

humanitaire que nous défendons ensemble. Je dois des remercîments particuliers à M. Edouard Drumont, dont l'évidente mauvaise foi et la passion fielleuse m'ont souvent été un secours et une source d'inspiration par la violente indignation qu'elles soulevaient en moi.

Bruxelles, Jour des Morts, 1898.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

ORIGINE, NATURE ET BUT DE L'ANTISÉMITISME ACTUEL

PREMIÈRE CONFÉRENCE

Origine, nature et but de l'Antisémitisme actuel.

Un argument préjudiciel : le consentement des siècles dans la haine du Juif.

Mes Frères,

D'après la Chronique des moines de Saint-Albans, un évêque arménien, qui visitait l'Angleterre en 1228, racontait que dans son pays vivait toujours un contemporain du Christ, témoin immortel de la vérité de la foi chrétienne. Au temps du jugement du Christ, disait l'évêque, cet homme, appelé alors Cartaphilus, était portier du prétoire de Ponce-Pilate. Quand Jésus, condamné et entrainé au supplice, franchit la porte du prétoire, Cartaphilus le

frappa du poing dans le dos, et lui dit avec un ricanement : « Va donc, Jésus, va plus vite ; pourquoi es-tu si lent ? » Jésus, le regardant d'un œil sévère, lui répondit : « Je m'en vais ; mais toi, tu attendras que je revienne. » Et ce Cartaphilus attendait toujours le retour du Christ. Chaque fois qu'il atteignait cent ans, il devenait malade, tombait en syncope, puis revenait à l'âge de trente ans qu'il avait au moment de la passion du Seigneur. Traversant Tournai pour aller à Cologne, l'évêque arménien y raconta aussi cette histoire, et l'on en trouve une variante dans la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes, qui écrivait à Tournai vers 1243.

Cette curieuse légende fut oubliée : elle resta longtemps ensevelie dans les livres des chroniqueurs anglais et du rimeur wallon ; pendant des siècles on n'en rencontre plus aucune mention. Au commencement du XVIIe siècle, elle renait sous une autre forme, celle d'Ahasvérus, le Juif-Errant. A cette époque, un inconnu la retrouva dans la Chronique des moines anglais et, l'arrangeant à sa guise, la publia ainsi renouvelée

dans un écrit intitulé : *Relation merveilleuse d'un Juif appelé Ahasvérus*. Il plaçait son récit sous l'autorité d'un théologien protestant, le Dr Paul d'Eitzen, évêque de Schleswig, mort en 1598. Paul d'Eitzen aurait raconté que dans sa jeunesse, en 1547, étant à Hambourg, il avait vu un dimanche à l'église un homme de haute taille, aux cheveux longs, lui tombant sur les épaules, debout, pieds nus, en face de la chaire. Cet homme paraissait âgé de cinquante ans. Il écoutait le prédicateur avec un grand recueillement, et chaque fois que le nom de Jésus était prononcé, il s'inclinait très bas avec humilité, se frappait la poitrine et soupirait. Il n'avait pas d'autre vêtement, dans cet hiver très rigoureux, que des chausses tout à fait déchirées au bas, un pourpoint serré par une ceinture et descendant jusqu'aux pieds. Interrogé par d'Eitzen après le prêche, il déclara qu'il était juif de naissance, cordonnier de son métier, qu'il avait vécu à Jérusalem au temps de la Passion et avait assisté de sa personne au crucifiement et à la mort du Christ. Tenant, avec les autres Juifs, le

Seigneur Christ pour un hérétique et un séducteur du peuple, il avait fait son possible pour qu'il fût exterminé. Quand Pilate eut prononcé la sentence, sachant que le condamné devait passer devant sa maison, Ahasvérus prit son petit enfant entre ses bras, et se plaça avec tous ses gens à la porte pour voir Jésus. Le Christ arriva là, portant sa croix, et, lassé de son lourd fardeau, il s'arrêta quelque peu et s'appuya à la maison pour se reposer. Mais le cordonnier, par colère et mauvais vouloir, et pour s'en faire gloire auprès des autres Juifs, chassa le Seigneur Christ et lui dit de s'en aller où il devait aller. Sur quoi Jésus, le regardant fixement, lui répondit : « Je m'arrêterai et me reposerai, mais toi tu marcheras jusqu'au jugement dernier. » Aussitôt, Ahasvérus se sentit impuissant à rester là plus longtemps. Posant son enfant à terre, il suivit Jésus, et fut spectateur de toute la Passion. Puis il se mit à parcourir le monde, pareil à Caïn, errant et vagabond sur la terre [1].

[1] V. Gaston Paris, *Le Juif-Errant*.

La légende ainsi remaniée, transfigurée, eut un merveilleux succès ; on l'enrichit de nombreux détails comme celui que tout le monde connaît des cinq sous qui se renouvellent toujours dans la poche du Juif-Errant à mesure qu'il les dépense ; on représenta le triste personnage comme condamné à marcher, à marcher toujours, sans pouvoir jamais s'arrêter ou se reposer nulle part. On fit sur lui maintes chansons et ballades, dont la plus célèbre est la complainte écrite en français et probablement composée en Belgique il y a environ cent ans. On signala l'apparition de l'éternel marcheur sur divers points de l'Allemagne, en Bretagne, à Bruxelles en 1640, où deux bourgeois le rencontrèrent sous le nom d'Isaac Laquedem. Bien des gens s'émurent de ces récits. Certains les prirent au sérieux et, croyant à la réalité du Juif-Errant, se servirent de son existence immortelle comme d'un argument en faveur de la foi contre les Juifs et les mécréants. Des poètes et des romanciers, Gœthe, Chamisso, Lenau, Béranger, Edgar Quinet, Wordsworth et d'autres, sans parler

d'Eugène Sue, se sont sentis attirés par l'épopée à la fois touchante et dramatique du Juif

> Qu'un tourbillon toujours emporte,
> Sans vieillir accablé de jours[1].

Pourquoi la popularité de cette légende et l'intérêt si vif qu'elle a suscité? Ne serait-ce pas parce que, tout en n'étant que légende, elle est pourtant aussi vérité? Vérité comme symbole concret, ramassant en un seul individu une destinée tragique, celle d'un peuple depuis tant de siècles exilé et dispersé, d'un peuple souvent honni, persécuté et contraint à fuir devant la violence. C'était ce peuple malheureux que l'imagination émue découvrait sous la figure du Juif-Errant; et c'était la pitié naturelle au cœur humain qui, jusque pour les ennemis des Juifs, animait d'une vie intense une légende douloureuse illustrant une douloureuse histoire.

On aurait pu croire qu'aujourd'hui, à la veille du xxe siècle, cette légende ne gardait

[1] Béranger, *Le Juif-Errant*.

plus qu'un intérêt historique, comme souvenir d'un passé mort à jamais ; que le Juif-Errant avait enfin et pour toujours trouvé le repos. L'émancipation des Juifs, commencée, sous l'influence de la philosophie du XVIIIe siècle, par l'Edit de tolérance du libéral Joseph II en 1781 ; par les réformes de Malesherbes, ministre de Louis XVI, en 1784 ; par la constitution républicaine des Etats-Unis n'admettant aucune distinction de droits fondée sur la religion, en 1787 ; cette émancipation n'est-elle pas devenue complète en France par le décret de la Constituante en 1791, et ne s'est-elle pas poursuivie et achevée progressivement dans les deux tiers de l'Europe, si bien que, depuis l'année 1878, deux pays chrétiens seulement, la Russie et la Roumanie, en sont encore à mettre les Juifs en dehors du droit commun et à les assujettir à des lois d'exception ? Ces conquêtes de la civilisation et de l'humanité ne sont-elles donc pas encore définitives ?

On dirait vraiment que non. De nouveau retentissent contre le Juif des cris de colère et de haine, des menaces de mort et çà et là

l'exécution succède à la menace. Pauvre Juif-Errant, reprends ton bâton de pèlerin, et recommence ton éternel et douloureux voyage. Pars, fuis, tes ennemis sont là ! Hep ! Hep ! la meute des passions en furie hurle encore à tes talons !

I

Le mouvement antisémitique actuel est né en Allemagne vers 1860. Un antagoniste acharné des Juifs, Marr, ouvrit la campagne en 1862, par sa brochure virulente *Judenspiegel*, le Miroir des Juifs, où il concluait à la nécessité d'une opération héroïque pour la suppression du judaïsme qu'il appelait « la lèpre des temps modernes ». La guerre de 1870 détourna les esprits de cette controverse qu'on laissa dormir pour quelque temps. Mais en 1878, on la réveilla bruyamment dans la presse et dans les réunions publiques. On exploita tout contre les Juifs : le sentiment de nationalité et de race que la guerre avait surexcité ; les désastres finan-

ciers qui vinrent châtier la passion de l'or et la folie de la spéculation engendrées par les victoires allemandes et par les milliards français, la réaction religieuse et piétiste qui entraînait l'aristocratie et une partie des protestants orthodoxes. Le fougueux pasteur Stœcker, dans des réunions publiques, le non moins fougueux polémiste Marr dans sa nouvelle brochure intitulée : *La Victoire du Judaïsme sur le Germanisme*, le professeur de Treitschke, dans une étude aux allures plus calmes et plus historiques, et bien d'autres écrivains et orateurs de différents partis, inutile de les nommer tous, attisèrent le feu de l'hostilité contre les Juifs, et poussèrent à ce que certains dénommaient avec crudité « la chasse au Juif ». D'Allemagne, l'antisémitisme a gagné les autres pays de l'Europe ; l'Autriche, où on l'a vu récemment provoquer des scandales parlementaires sans nom ; la France, où son protagoniste est le pamphlétaire Drumont dont nous aurons plus d'une fois à caractériser l'attitude et à juger la valeur ; la France, où l'influence de l'antisémitisme sur beaucoup

d'esprits est une des causes principales du drame lamentable qui se déroule dans ce pays, à son grand dommage devant l'opinion du monde civilisé, et auquel pourtant nous osons enfin, pour le bien de la France, pour la paix de nos consciences inquiètes et de nos cœurs attristés, espérer un dénouement conforme à la légalité et à la justice [1]. L'antisémitisme a des représentants partout en Europe : il en a dans ce pays de Belgique ; il a trouvé dans cette terre de la liberté des journaux quotidiens pour s'inspirer du fanatisme du protestant Stœcker ou du catholique Drumont.

L'antisémitisme dont je viens de rappeler les origines, est, jusqu'à présent, un antisé-

[1] Prononcé le 2 octobre 1898 à Bruxelles.

La citation suivante, que je fais sans commentaire, me bornant à souligner quelques mots, montre assez avec quelle sincérité Drumont et ses partisans ont invoqué, contre la revision du procès de Dreyfus, l'autorité de la chose jugée et l'honneur de l'armée : « L'affaire (de l'espion) Châtelain, à laquelle on aurait dû donner une publicité énorme, a été *jugée à huis-clos*. Il a été déclaré par des officiers français qu'un

mitisme de sentiment, d'opinion, de discours, de presse, et aussi parfois — conséquence naturelle d'excitations perpétuelles — un antisémitisme de violences illégales, destruction et pillage des maisons, attentats contre les personnes, comme en Poméranie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, et récemment en Algérie. Mais à côté de l'antisémitisme d'opinion, il y a encore un antisémitisme gouvernemental dans quelques pays, la Russie, la Roumanie, la plupart des Etats musulmans. Cet antisémitisme consiste dans des lois restrictives qui créent pour les Juifs des conditions d'existence inférieure. Prenons comme exemple la Russie, où les Israélites sont plus nombreux que partout ailleurs :

soldat qui trahit son pays, qui vend le secret de nos armes à l'étranger ne mérite pas la mort... Je me hâte d'ajouter que les membres du conseil de guerre qui se sont montrés si indulgents pour Châtelain ne sont probablement pas responsables de cet arrêt *qui leur aura été imposé* par le ministère : mais comme on voit devant cette impunité assurée aux espions que la Trahison est dans le Gouvernement lui-même. » *La Fin d'un Monde,* p. 257, Note I, (1889).

certains pensent que l'Empire Russe renferme, à lui seul, près de la moitié des Israélites du globe. Or en Russie, il y a trois classes de Juifs, les Juifs de la Pologne, ceux du Territoire, ceux du reste de l'Empire. En Pologne, les Juifs ne sont frappés que des mêmes incapacités que les autres sujets orthodoxes; et leur situation y est tolérable. Dans le Territoire juif, c'est-à-dire dans les quinze gouvernements sur cinquante de la Russie propre où les Juifs peuvent habiter, gouvernements tous situés au Sud-Ouest de l'Empire, les Israélites sont soumis à une législation très rigoureuse, surtout depuis les lois de mai 1882. Même dans ce territoire, ils ne peuvent s'établir hors des villes et des bourgades, et cette expression indéterminée de bourgades a donné lieu à de nombreuses et cruelles vexations. Ils ne peuvent y acquérir ni y louer de terres; ils ne peuvent y exercer certaines professions; ils sont exclus des fonctions publiques et des fonctions électives, des compagnies de chemins de fer et de navigation; ils doivent le service militaire mais ne peuvent aspirer à l'épaulette. Il résulte de

ces mesures oppressives qu'une population de plus de 2 millions de Juifs s'entasse dans les centres urbains où elle est refoulée comme dans un immense ghetto, et qu'elle y végète dans une noire misère dont nous, Européens de l'Occident, n'avons aucune idée : se disputant des salaires de 40 à 50 centimes par jour — et il n'y en a pas encore pour tous — et des masures où l'encombrement est effroyable (des familles entières occupent parfois des portions de chambre) et où le typhus est endémique. Dans le reste de l'Empire, dans trente-cinq gouvernements, le séjour n'est permis qu'à un petit nombre de catégories de Juifs privilégiés : privilégiés de la science, comme les diplômés académiques, privilégiés de la fortune, comme les marchands de la première guilde, et, le croirait-on ? privilégiées (au féminin) du vice, les filles publiques !

L'application stricte de ces lois d'exception a exposé les Juifs de Russie à des rigueurs effroyables, notamment à des expulsions sommaires et en masse. Les Juifs étrangers, auxquels l'autorité interdit de se faire naturaliser Russes, ont été chassés du pays,

même quand ils y étaient nés et que leurs familles y séjournaient depuis longtemps : en 1892, à Odessa, on a vu les Juifs étrangers expulsés en troupeaux sous le fouet des cosaques. Les Juifs non privilégiés, à qui la tolérance gouvernementale avait permis depuis 1865 de s'établir en dehors du Territoire, ont été depuis 1891 contraints de le réintégrer. On leur a parfois accordé un délai de quelques mois ; parfois aussi « on a expulsé, sans avertissement préalable, des colonies entières de ces malheureux jetés d'un jour à l'autre sur les grands chemins à la merci de la charité publique ». Ce qu'on appelle la « purification » de Moscou, la Ville Sainte, s'est opéré avec la brutalité la plus révoltante : les policiers et les cosaques faisaient des descentes nocturnes dans les quartiers les plus pauvres, pourchassaient les Juifs, les arrêtaient comme des criminels, et, quand ils ne les conduisaient pas eux-mêmes, les menottes aux mains, par étapes jusqu'au Territoire, les sommaient de vider les lieux au plus vite sans leur laisser le temps de liquider leurs affaires ni de vendre leurs

meubles, ajoutant ainsi la ruine matérielle aux tortures physiques et morales [1].

Voilà l'antisémitisme gouvernemental en Russie. Nous le rapprochons à dessein de l'antisémitisme de tendance et de doctrine, car ce sont des résultats de ce genre que nos prédicateurs antisémites occidentaux appellent de tous leurs vœux. Dans leur croisade actuelle contre les Juifs, ils n'ont pas l'intention de s'en tenir aux paroles, quelque enflammées qu'elles soient, et comptent en arriver à des actes. Et quels actes? Drumont vous le dira avec la franchise la plus entière et la plus cynique : « On montrait encore, écrit-il, dans le *Testament d'un Antisémite* [2], au commencement de ce siècle, sur la place de Séville, des pavés noircis, littéralement calcinés par la flamme des bûchers qu'on avait dressés là pendant des siècles. Pendant 300 ans, les multitudes assemblées avaient pu apercevoir là, à certains jours, drapés

[1] Voir l'article *Juifs* par Théodore Reinach, dans la *Grande Encyclopédie*, et *Les Juifs Russes*, par Léo Errera.

[2] P. 321.

dans leur robe blanche, des Espagnols à la fière et énergique figure, qui n'étaient pas précisément tendres pour ceux que le Père Didon appelle « les grands Sémites ». Beaucoup de ces Dominicains, saint Dominique en tête, ayant été canonisés, il s'ensuit qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à imiter leurs mâles vertus et à défendre comme eux notre patrimoine, notre patrie et notre race. » Vous comprenez ? Drumont veut ressusciter le tribunal de l'Inquisition, ce « tribunal patriotique et humain entre tous [1], » ou, comme la congrégation du Saint-Office existe toujours à Rome, il veut l'armer de ses anciens pouvoirs pour qu'elle élève de nouveaux bûchers et procède à de nouveaux autodafés de Juifs.

Oh ! diront certains antisémites, ce sont là des exagérations de Drumont ; nous ne le

[1] Le *Testament d'un Antisémite*, p. 417. — Dans la *Fin d'un Monde* (p. 226 et 227), M. Drumont écrit : « On serait mal venu à excuser ces actes (de l'Inquisition) en les mettant sur le compte des temps barbares : les autodafés avaient lieu à l'époque où l'Espagne avait ses plus vaillants capitaines, ses plus audacieux navigateurs, ses plus savants théologiens, ses plus illustres poètes, ses plus fameux artistes ; où ses grands hommes

suivons pas dans tous ses excès de langage. D'accord ; mais après tout, si vos attaques et vos dénonciations signifient quelque chose ; si votre perpétuel refrain : « Le Juif, c'est l'ennemi ; sus au Juif ! » signifie quelque chose ; et s'ils ne signifient pas : « violences arbitraires des masses fanatisées » ; ils ne peuvent que signifier « oppression et proscription par des voies gouvernementales et légales ».

Beaucoup d'antisémites ne le sont que d'une manière que j'appellerai platonique, je veux dire par leurs sentiments d'hostilité contre les Juifs, mais sans visées pratiques bien déterminées. Il faut que ces antisémites d'inclination le comprennent ; ils donnent leurs sympathies et leur appui à un mouvement qui ne peut avoir d'autre aboutissement

s'appelaient Pescaire, le duc d'Albe, don Juan d'Autriche, Farnèse, Fernand Cortez, Pizarre, Cervantès, Caldéron, Lope de Vega, Alonzo Cano, Velasquez, Murillo.... Les Dominicains qui se sont mis à la tête de l'Inquisition ont donc été en même temps que d'excellents religieux, de véritables patriotes, de dignes précurseurs des moines héroïques qui devaient défendre Saragosse contre les soldats de Napoléon. »

que la persécution organisée contre une catégorie d'hommes et de citoyens.

II

Par quelles raisons essaie-t-on de justifier un pareil mouvement à la fin de ce XIXe siècle de l'ère chrétienne ? Des raisons, naturellement on en donne. On n'oserait pas déclarer la guerre à toute une classe d'hommes sans essayer de démontrer que cette guerre est légitime. Les antisémites prétendent avoir, dans la lutte qu'ils ont entreprise, la justice et le bon droit de leur côté. Et certainement l'importance et l'étendue qu'ils ont su déjà donner à cette lutte nous commandent l'examen sérieux et impartial des raisons qu'ils allèguent. Quelque opinion que l'on ait sur l'antisémitisme, il a trop de défenseurs de talent et trop de partisans convaincus pour qu'il soit permis de lui opposer des réponses hâtives et superficielles ; il serait bien imprudent et dangereux de ne lui opposer que le silence du dédain.

Tous les arguments des antisémites con-

vergent vers un seul point, le rôle des Juifs dans l'humanité, et tous ces arguments se rejoignent dans leur conclusion générale et unique : le rôle des Juifs dans l'humanité est funeste. Cette conclusion générale de la malfaisance du Juif se subdivise en trois, suivant que l'on envisage le Juif dans sa race et sa nationalité, dans sa religion, et dans son action économique qui est en même temps une action morale. Le Juif est de la race sémitique, race inférieure où les défauts et les vices l'emportent, race ennemie de notre race aryenne ; c'est en tout cas un élément étranger, inassimilable et destructeur ; — le Juif est d'une autre religion, il est l'ennemi de notre foi chrétienne ; — le Juif a une autre conception sociale, il ne connaît d'autre règle que l'intérêt et n'a d'autre objectif que l'or ; son mercantilisme, aidé d'aptitudes remarquables mais perverses, fait de lui un péril social par l'accaparement de la richesse. Nous aurons à envisager l'antisémitisme sous ces trois aspects, ethnographique ou de race, religieux et moral-économique.

Cependant, avant d'aborder ces trois

grandes questions qui constituent le fond de la polémique antisémitique, nous rencontrons un argument préalable qui, nous l'avons constaté, fait une assez vive impression sur l'esprit de bien des gens. C'est un argument tiré du fait même de l'antisémitisme ou plutôt de son existence au travers des siècles. « Ce ne peut être sans raison, a dit M. Renan [1], que ce pauvre Israël a passé sa vie de peuple à être massacré. Quand toutes les nations et tous les siècles vous ont persécuté, il faut bien qu'il y ait à cela quelque motif. » Renan, dont la pensée est fort hésitante et ondoyante sur l'antisémitisme comme sur beaucoup d'autres sujets, ne va pas jusqu'à dire expressément dans ce passage que ces raisons et ces motifs sont les torts et les vices des Juifs, mais d'autres poussent l'argument jusque-là : pour que les Juifs aient été toujours haïs et maltraités, il faut qu'ils l'aient mérité. Le nombre et l'unanimité des persécuteurs prouvent la culpabilité des victimes.

Au cinquième siècle de notre ère, le moine

[1] *L'Antechrist*, p. 251.

Vincent de Lérins, cherchant à quels signes on peut reconnaître la vraie tradition catholique, déclara que les critères en étaient l'antiquité, l'universalité et l'accord des Pères et des docteurs ; ce qu'il fallait retenir avec soin comme vrai, c'était donc, suivant sa formule devenue célèbre : *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est,* ce qui a été cru en tous lieux, toujours et par tous. Certains antisémites font de cette règle dogmatique, de valeur très contestable d'ailleurs, une application spéciale à la question des Juifs : ils arguent contre eux du consentement général et perpétuel.

Nous contestons d'abord la valeur de l'argument pour cette raison qu'il repose sur une observation inexacte des faits et sur une altération de l'histoire. Il y a une forte exagération rhétorique à dire qu'Israël a été persécuté par *toutes* les nations et par *tous* les siècles, de même qu'il y a une forte exagération poétique et dramatique dans la fameuse légende qui représente le Juif-Errant comme marchant toujours sans trêve ni

repos. Le peuple juif a eu, même dans sa dispersion, des périodes importantes de paix et de prospérité.

Voyez sa situation dans l'Empire Romain après la destruction de sa nationalité. A la suite de la furieuse révolte écrasée à grand peine par Titus en 70, de l'insurrection des Juifs de la Cyrénaïque sous Trajan et de celle du faux Messie Bar-Kokéba sous Adrien, de 132 à 135, on comprendrait chez l'autorité romaine un déploiement d'extrême sévérité contre les Juifs. Et, en effet, au premier abord, l'empereur Adrien les exclut de tous droits politiques, de certains droits civils et leur interdit même leur costume national, la circoncision, l'observation du sabbat, l'étude de la loi. Mais déjà le successeur d'Adrien, l'humain et bienveillant Antonin le Pieux, abroge une partie de ces prohibitions, et se borne, pour mettre obstacle au prosélytisme des Juifs, à leur défendre de circoncire tous autres que leurs propres fils. Les constitutions impériales firent bientôt disparaître toutes les incapacités spéciales aux Juifs; Septime Sévère leur accorda les droits poli-

tiques, et Caracalla ne laissa plus subsister aucune différence légale entre eux et les autres citoyens romains, sauf certains privilèges, conférés en raison des préceptes de leur religion ; tels l'exemption du service militaire, le droit de n'être pas appelés le samedi devant les tribunaux, celui d'avoir même des tribunaux à eux, celui d'être décurions sans être soumis aux pratiques religieuses contraires à leur loi, comme les sacrifices aux divinités païennes.

En Palestine, sous les mêmes empereurs païens, les Juifs gardèrent leur organisation propre. Leur assemblée suprême, le Sanhédrin, dont le président portait le titre de prince, exerça une autorité civile et religieuse. Il fallut, veuillez le remarquer, l'avènement du christianisme au trône en la personne de Constantin et de ses successeurs au IVe siècle, pour que la législation romaine se fît de nouveau dure, restrictive et tyrannique pour les Juifs.

En dehors de l'Empire, en Babylonie, où depuis la déportation de Nabuchodonosor, les Juifs avaient de nombreuses communau-

tés, ils jouirent, pendant des siècles, d'une parfaite tolérance sous la dynastie Parthe des Arsacides et sous les premiers rois de la dynastie Perse des Sassanides. Ils eurent ici aussi un chef national et temporel, qui portait le titre de prince de l'exil; leurs diverses académies purent travailler avec ardeur à la compilation du vaste recueil appelé Talmud Babylonien, pendant que leurs compatriotes de Palestine travaillaient de leur côté au Talmud Palestinien[1]. Il fallut, notez-le encore, le fanatisme des mages ressuscitant la religion de Zoroastre pour pousser le roi Yezdigerd II à entamer contre les Juifs des persécutions qui, reprises après la conquête musulmane par les Khalifes du IXe siècle, finirent par faire disparaître les Juifs Babyloniens de l'histoire.

[1] Je me sers des expressions habituelles, mais il serait plus exact de dire, au lieu de Talmud Babylonien et de Talmud Palestinien, Ghemara Babylonienne et Ghemara Palestinienne. Le Talmud se compose de deux parties, la Mischna et la Ghemara. La Mischna, ou recueil de décisions et de lois traditionnelles, fut définitivement rédigée par Rabbi Juda-le-Saint, chef de l'école de Tibériade vers la fin du second siècle. C'est

Dans le Royaume Visigoth d'Espagne et de Narbonnaise, les Juifs jouirent d'une situation très favorable pendant les ve et vi^e^ siècles, c'est-à-dire tant que les rois visigoths appartinrent à la secte arienne qui rejetait la divinité du Christ, et ne voyait en lui que la plus haute des créatures de Dieu. Il fallut, vous le remarquerez encore, la conversion des rois visigoths au Christianisme orthodoxe, à la fin du vi^e^ siècle (589), pour assujettir les Juifs à une législation oppressive, pour leur faire interdire la possession d'immeubles, le commerce, la navigation, et pour les faire réduire finalement tous en servage.

La conquête de l'Espagne par les Musulmans en 711 rendit aux Juifs de la péninsule la liberté et la vie civile. Ici se place une longue et brillante période de prospérité pour les Juifs espagnols. Soit dans les Etats mu-

la Ghemara ou commentaire de la Mischna, qui se présente sous deux formes différentes, l'une l'œuvre des écoles Palestiniennes, l'autre émanant des écoles de Babylonie. C'est la Ghemara de Babylone qui a été adoptée par la Synagogue. Voir une étude très claire d'Arsène Darmesteter dans les *Reliques scientifiques* recueillies par son frère.

sulmans du Sud, soit dans les Etats chrétiens qui se formèrent peu à peu dans le Nord, les Juifs se distinguèrent par leur activité et leurs succès dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie, dans les lettres, dans la science et particulièrement dans la médecine, pour l'étude de laquelle ils fondèrent les premières écoles. Il faut arriver à la fin du XIIe siècle — avais-je raison de dire que cette période est longue? — pour voir commencer, sous l'impulsion des moines et des prêtres, une campagne religieuse et économique contre les Juifs, et il faut arriver à la fin du XVe siècle pour voir dresser contre les Juifs ce tribunal de l'Inquisition et ces bûchers qui provoquent l'admiration de Drumont, et pour voir lancer par Ferdinand et Isabelle l'édit qui, dans l'intérêt de la foi catholique, fulminait la peine de l'exil pour les Juifs de l'Espagne.

Je pourrais vous montrer les Juifs vivant paisiblement dans le midi de la France, « dans le Midi, écrit Drumont, les Juifs étaient presque les maîtres[1] », pendant la

[1] *La France Juive,* t. I, p. 148.

première partie du Moyen Age et jusqu'à la croisade contre les Albigeois (XIIIe siècle) où ils furent enveloppés comme hérétiques; je pourrais vous les montrer protégés au IXe siècle par les premiers Carlovingiens, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Charles le Chauve; vous les montrer protégés, même après le mouvement des croisades qui ouvrit, à la fin du XIe siècle, l'ère des persécutions et des massacres, protégés, par qui? mais par les papes, qui dans tous leurs états, dans le Comtat Venaissin comme en Italie, les garantirent contre les violences : « Le devoir des bons chrétiens, écrivait Alexandre II dans une bulle, est de courir sus aux Sarrasins qui persécutent les chrétiens, et d'épargner les Juifs qui sont paisibles et inoffensifs. »

Mais il faut abréger : nous en avons dit assez pour prouver combien est hyperbolique l'affirmation que les Juifs ont été persécutés par toutes les nations et par tous les siècles. La vérité est qu'ils ont été souvent persécutés et qu'ils l'ont été dans la plupart des pays qu'ils ont habités.

L'argument dont nous parlons ne pourrait

donc se fonder que sur la fréquence des persécutions : souvent persécutés, persécutés en divers lieux, donc coupables, mauvais, haïssables.

Cet argument, ainsi réduit à ses vraies proportions, nous le rejetons pour une raison de fond. Il présuppose que l'humanité est incapable d'erreurs prolongées et fort répandues, de préjugés traditionnels, de haines invétérées et séculaires. A ceux que l'étude de l'histoire n'aurait pas convaincus du contraire, je recommanderais fortement la croyance... aux sorciers. Il n'y en a pas eu de plus universelle ni de plus durable que celle-là. On a cru aux sorciers dans tous les temps, dans tous les pays, on y croit encore dans nos campagnes. On a légiféré contre eux dans toutes sortes de codes, depuis la loi des Douze Tables jusqu'aux lois de la Nouvelle-Angleterre en 1655. Les papes Jean XXII et Innocent VIII ont lancé contre eux des bulles au XIVe et au XVe siècles. Les protestants comme les catholiques ont poursuivi les sorciers et en ont supplicié des centaines, des milliers : on a brûlé jusqu'à de petits

enfants sous l'inculpation de sorcellerie. La fin du XVIIIe siècle a encore vu des horreurs de ce genre.

Et quand l'histoire nous révèle de telles erreurs et de telles iniquités, l'on viendrait nous demander d'accepter *a priori* le verdict du passé sur les Juifs? L'on viendrait nous dire : Vous pouvez condamner hardiment, les yeux fermés, puisque tant d'autres ont si souvent condamné avant nous ?

Eh bien ! nous n'entendons pas un pareil langage. Pas plus que les dogmes tout faits, nous n'acceptons les condamnations et les proscriptions toutes faites. Libres esprits, nous ne savons fléchir passivement ni devant l'autorité du nombre ni devant celle de la durée : le nombre ne fait pas le droit et la vétusté n'est pas la vérité. La vérité ? elle est souvent bien jeune et bien nouvelle ; et la vraie justice ne voit pas toujours se presser dans son sanctuaire la foule des adorateurs. Nous voulons être bien sûrs, non d'avoir pour nous le nombre ou l'ancienneté, mais de nous trouver du côté de la vérité et de la justice. Ainsi, quelle que soit la multitude des

juges au travers des siècles, nous ne souscrirons pas passivement à la chose jugée ; nous demandons à notre tour à reviser le procès, à compulser le dossier, à vérifier les pièces. Si nous arrivions à une conclusion aussi grave que la condamnation d'un peuple, notre conscience émue et alarmée exigerait impérieusement que ce redoutable arrêt fût appuyé de motifs pesés par nous-mêmes avec la plus scrupuleuse loyauté, et elle considérerait comme un crime odieux l'acte de celui qui, sans examen, pousserait contre Israël des cris de proscription et de mort, en se faisant le simple et docile écho des cris meurtriers d'autrui.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE GRIEF ETHNOGRAPHIQUE

DEUXIÈME CONFÉRENCE

Le Grief ethnographique.

I. Le sémitisme des Juifs et leur particularisme national.

Mes Frères,

Nous avons indiqué l'origine, la nature et le but de l'antisémitisme actuel et nous avons combattu l'argument *a priori* du consentement général dans l'hostilité contre le Juif. Nous abordons maintenant la première des trois grandes accusations lancées par les antisémites contre les Juifs, l'accusation ethnographique, c'est-à-dire l'accusation d'appartenir à une race inférieure, malfaisante, éternelle ennemie de notre race aryenne.

Antisémitisme : le nom l'indique, c'est d'une guerre contre la race sémitique qu'il s'agit.

En effet, d'après M. Drumont et d'autres, la lutte actuelle contre le Juif n'est qu'un épisode du grand duel qui s'est perpétué à travers les âges entre le Sémite et l'Aryen.

On voudra bien se rappeler que les ethnographes donnent le nom d'Aryens à tous les peuples indo-européens, originaires du haut plateau central de l'Asie, dont les langues dérivent de la même langue antique dite aryenne : les Indous, les Perses, en Asie ; les Grecs, les Romains, les Germains, les Celtes, les Slaves, en Europe, donc l'Europe moderne à peu près tout entière.

On se rappellera, d'autre part, que le nom assez impropre de Sémites, on le donne, d'après la légende biblique qui les fait descendre de Sem, fils de Noé, aux peuples qui ont parlé ou parlent le Babylonien, le Chaldéen, le Phénicien, l'Hébreu, le Samaritain, le Syriaque, l'Arabe, l'Ethiopien.

Le duel séculaire entre le Sémite et l'Aryen ? — Vous avez appris l'histoire, et je suis sûr qu'en m'écoutant vous fouillez dans vos

souvenirs pour retrouver cet étonnant duel qui s'est poursuivi sans cesse dans la succession des temps. Où en sont donc les épisodes et les péripéties innombrables?

M. Drumont n'en trouve que trois à citer : la guerre de Troie (vous avez bien entendu, la guerre de Troie), les guerres puniques, et l'invasion des Sarrasins en Europe[1]. Pour faire bonne mesure à M. Drumont, j'ajouterai un fait qu'il oublie, la conquête de Babylone par Cyrus.

Premier épisode, la guerre de Troie. Ilion, dit M. Drumont, était une ville toute sémitique; Pâris était un forban sémitique, qui, non content d'avoir enlevé Hélène, ce qu'après tout aurait pu faire un Aryen dans l'entraînement de la passion, avait enlevé aussi la caisse aux bijoux (ce que, c'est moi qui l'ajoute, un Aryen n'aurait jamais fait; oh! non, un Aryen, Celte, Teuton ou autre, ne pille ni ne vole jamais!)

Les vrais savants nous disent qu'on ne sait pas au juste de quelle race étaient les

[1] *La France Juive*, t. I., pages 7 et suivantes.

Troyens. Certains en font des Pélasges ; Curtius voit dans cette population de la Troade un mélange de Pélasges, de Phrygiens qui forment le chaînon intermédiaire entre les Grecs et les Aryens primitifs, de matelots grecs, tous ceux-là non Sémites, et des Phéniciens, qui eux étaient des Sémites. Il ajoute que les habitants, malgré leur sang mêlé, sont représentés non pas comme des barbares, mais comme semblables aux Grecs et marchant de pair avec eux [1]. Duruy dit que les mœurs et la religion des Troyens étaient, comme leur langue, les mêmes que celles des Hellènes, mais à un degré plus avancé de développement [2].

Ce que les maîtres ne savent pas au juste, M. Drumont le sait, ou fait semblant de le savoir. Il adopte et présente comme certaine une hypothèse des plus risquées : le sémitisme des Troyens, et voilà la guerre de Troie qui sort de l'épais brouillard des légendes pour devenir une lutte entre deux races,

[1] Curtius, *Histoire Grecque*, trad. par A. Bouché-Leclercq, tome I, pages 38, 85, 90.

[2] V. Duruy, *Histoire des Grecs*, tome I, p. 108.

ce qui lui a valu son retentissement particulier. C'est de l'histoire du genre Père Loriquet à l'usage des antisémites dans leur campagne contre les Juifs. Méfiez-vous toujours de l'histoire racontée par Drumont.

Ce prétendu premier conflit entre Aryens et Sémites se place environ 1.200 ans avant Jésus-Christ. Et le second ? Pour le découvrir, il faut sauter le petit intervalle de six siècles et demi et arriver à la conquête de la Babylonie par Cyrus : la prise de Babylone est de 538. Je ne me prévaux pas du fait absolument certain que les Babyloniens n'étaient pas de purs Sémites, mais un mélange de Sémites et de Touraniens ; et que les Médo-Perses n'étaient pas non plus de purs Aryens, mais un mélange d'Aryens et de Touraniens. Laissons cela et poursuivons.

Troisième conflit. Sautons encore trois siècles et nous rencontrons, cette fois en Occident, les guerres puniques. Carthage était une colonie phénicienne et les Phéniciens étaient des Sémites.

La lutte épique dans laquelle Rome et Carthage se disputèrent, non pas l'hégémonie

du monde, comme on le dit avec exagération pour grossir le conflit, mais l'empire de la Méditerranée, cette triple lutte se place chronologiquement entre les années 264 et 146 avant Jésus-Christ.

Quatrième épisode. Ici encore un petit saut de huit siècles et demi seulement. Au commencement du VIIIe siècle de notre ère, les Arabes, après avoir parcouru en vainqueurs tout le littoral nord de l'Afrique, arrivent en face de l'Espagne, passent le détroit de Gibraltar, envahissent l'Espagne, la conquièrent ; puis, franchissant les Pyrénées, poussent jusqu'au centre de la France où Charles-Martel les arrête par une écrasante victoire entre Tours et Poitiers en 732. Refoulés en Espagne, les Arabes, appelés aussi Sarrasins ou Maures, en restèrent d'abord les maîtres ; mais à partir de la fin du VIIIe siècle, de petits royaumes formés dans le Nord font en grandissant empiéter peu à peu l'Espagne chrétienne sur l'Espagne musulmane, jusqu'au moment où la chute du royaume de Grenade, en 1492, et la déplorable expulsion, en 1609-1610, par l'intolé-

rant Philippe III, des Maures, devenus de paisibles habitants, mettent fin à cette lutte, longue lutte certes, mais lutte confinée à un seul pays comme on le voit, et lutte entre conquérants et conquis.

Je suis étonné que Drumont n'allègue pas les Croisades comme faisant partie du duel entre Sémites et Aryens ; mais les Croisades ont été des guerres trop manifestement religieuses, dirigées trop manifestement contre le Mahométisme, pour que Drumont lui-même ose en faire des guerres de race.

Voilà donc à quoi se réduit ce gigantesque et séculaire duel entre Aryens et Sémites, à trois grands conflits espacés par des siècles [1]. Et quand on songe à toutes les guerres entre Aryens : entre Perses aryens et Grecs aryens ; entre Romains aryens et Grecs ; entre Romains et Teutons, Celtes et autres peuples aryens encore ; quand on songe à toutes les guerres entre les nations aryennes de notre Europe

[1] On pourrait mentionner encore, aux IXe et Xe siècles, la lutte entre Arabes et Chrétiens pour la possession de la Sicile, mais cette lutte n'est qu'un épisode particulier de la grande invasion musulmane citée plus haut.

chrétienne, Anglais, Français, Allemands, Italiens, Suédois, Russes, etc., et qu'on rétablit par toutes ces comparaisons la vraie proportion des choses, on comprend que le fameux duel séculaire entre Sémites et Aryens n'existe que dans de pompeuses affirmations, destinées à rehausser quelque peu la lutte étroite et mesquine contre le petit peuple juif. Cela fait de l'effet que de parler d'une lutte séculaire, que de paraître engager les affidés de son parti dans les rangs d'une vaste armée dont on fait défiler les légions successives au travers des âges. Puis, avec ce grand mot d'antisémitisme et les théories qu'on y rattache, on se donne des airs scientifiques, on affiche une philosophie de l'histoire. Mais, je le répète, antisémitisme est une étiquette menteuse qui doit être déchirée et remplacée tout bonnement par celle d'antijudaïsme.

Car enfin, si l'antisémitisme était vraiment de l'antisémitisme, pourquoi ses partisans se borneraient-ils à s'attaquer aux Juifs ? Il y a aujourd'hui encore d'autres Sémites que les Juifs, les Arabes par exemple. Pourquoi

M. Drumont ne prêche-t-il pas une croisade contre les Sémites arabes qui peuplent une grande partie de l'Algérie? Il n'en aurait garde ; il aime bien mieux exciter les Arabes sémites contre les Juifs sémites ; et c'est là ce qu'il appelle de l'antisémitisme !

Il n'est pas permis d'attribuer un nom général à un mouvement particulier, et déjà de ce chef les antisémites peuvent être accusés du port de faux nom. Mais c'est encore bien pis quand ce nom général n'est pas même de nature à s'adapter avec exactitude à ce mouvement particulier. Le nom d'antisémitisme, même limité à l'antijudaïsme, implique cette contre-vérité que tous les Juifs sont de purs Sémites. Or, en réalité, certains Juifs ne sont pas du tout des Sémites, et d'autres sont, à n'en pas douter, de sang fort mélangé.

Ceux que depuis la captivité de Babylone on appelle Juifs, parce que ce furent des Judéens, ou membres du royaume de Juda, qui rentrèrent dans leur ancien pays quand l'édit de Cyrus, en 536, fit cesser leur déportation ; les Juifs apparaissent sur la scène de l'histoire de 1800 à 2000 ans avant Jésus-

Christ sous le nom d'Hébreux, ou gens venus d'au-delà, d'au delà de l'Euphrate. Une petite caravane d'Hébreux sortit de la Chaldée et vint s'établir dans le pays de Canaan, sous un chef désigné par le nom, très probablement symbolique, d'Abram [1], père élevé. Comment sait-on que cette tribu et son chef n'avaient absolument que du sang sémite dans leurs veines? D'après Maspéro, la Chaldée était peuplée d'un mélange de Sémites et de Sumériens, ces derniers vraisemblablement Touraniens.

La petite tribu descendit en Egypte, y séjourna et s'y multiplia. Comment sait-on qu'elle ne s'adjoignit pas d'éléments étrangers pendant ce séjour? Elle s'en adjoignit bien sûrement pendant et après la laborieuse et imparfaite conquête de Canaan; elle se mêla, d'après le livre des Juges, à la population cananéenne qu'elle ne réussit pas à exterminer; et, si certaines tribus cananéennes étaient des Sémites implantés en

[1] La forme Abraham a prévalu, on ne sait pourquoi. L'explication du changement, donnée dans Genèse XVII, 5, est étymologiquement inexacte.

Canaan avant les Hébreux, ces tribus elles-mêmes s'étaient fusionnées avec les habitants primitifs du pays qui n'étaient point d'origine sémitique. Pendant la captivité de Babylone, Israël exilé se mêla à des races étrangères, c'est le docteur juif Maïmonide qui l'affirme [1].

Au temps de Jésus, tout le monde le sait, les Juifs galiléens, aussi ardents patriotes pourtant que les Judéens, étaient méprisés de ceux-ci, pour l'impureté de leur sang hébreu fort mélangé de sang païen. Nous avons des témoignages historiques indiscutables établissant qu'avant le Christianisme, et pendant les premiers temps de l'Eglise, les Juifs firent de nombreux prosélytes parmi les Grecs et parmi les Romains. Pendant le commencement du Moyen Age, les conversions au Judaïsme n'étaient pas rares en Gaule, en Espagne, en Pologne et ailleurs ; on le voit aux décisions répétées des Conciles, aux bulles des Papes, aux édits des rois qui défendent aux Juifs de circoncire leurs esclaves, de contracter mariage avec

Bernard Lazare, *l'Antisémitisme*, p. 264.

des chrétiens, d'attirer à eux des fidèles. Vers le VIIe siècle, au Nord de la mer Noire, un peuple tartare, les Khozars ou Khazars, passa en corps au Judaïsme, et plus tard d'autres tribus tartares du Caucase auraient, au dire de certains voyageurs, suivi cet exemple.

La diversité de races chez les Juifs se trahit par la diversité de types qu'on remarque parmi eux. Tout le monde connaît la distinction entre les Juifs portugais ou espagnols appelés Séphardim et les Juifs allemands ou polonais appelés Askenazim. On sait moins qu'en Perse il y a deux sortes de Juifs, différents par le type physique ; qu'en Abyssinie, il y a 200.000 Juifs noirs manifestement de sang africain ; qu'il y a des Juifs chinois, évidemment apparentés à la race jaune, et ayant même ajouté à leurs rites israélites les pratiques de la religion de Confucius. M. Renan est donc bien fondé à dire : « La race juive, que l'on considère comme l'idéal de l'*ethnos* pur se conservant à travers les siècles par l'interdiction des mariages mixtes, a été fortement pénétrée d'infusions étrangères, un peu comme cela a eu lieu pour toutes les

autres races..... Des masses considérables de populations non israélites de sang ont embrassé le Judaïsme, en sorte que la signification de ce mot, au point de vue de l'ethnographie, est devenue fort douteuse[1] ».

On peut étendre encore l'objection et affirmer que pour tous les peuples comme pour les Juifs, la prétention d'être de race pure est insoutenable. La race pure est une fiction. Où est le groupe humain qui puisse nous démontrer qu'il descend d'un couple primitif sans que dans la série des générations le sang de ce couple primitif ait jamais été modifié ou contaminé par des mélanges ou des croisements ?

Dans tous les pays de l'Europe, plusieurs couches de population se sont superposées depuis nos ancêtres préhistoriques, les habitants des cavernes. Les anthropologistes, comme M. Topinard, le déclarent : « Les races se sont divisées, dispersées, mêlées, croisées en toutes proportions, en toutes

[1] E. Renan, *Le Judaïsme comme race et comme religion,* pages 24 et suiv.

directions, depuis des milliers de siècles... Les masses principales ont disparu et l'on se trouve en présence non plus de races, mais de peuples[1]. »

On voit combien le grief ethnographique des antisémites contre les Juifs est peu sérieux ; il n'a pas de base réelle dans les faits. Aussi ceux qui cherchent à nous exciter contre les Juifs en invoquant l'idée de la distinction de race ; ceux qui nous crient : Aryens, au nom de vos vieux ancêtres, dont le sang coule dans vos veines, au nom de toutes leurs traditions passées, Aryens, aux armes contre les Sémites, vos ennemis comme ceux de vos pères ; ces hommes-là, non seulement font une œuvre criminelle de division et de haine, mais outragent la vérité scientifique, et se donnent le ridicule de dire une absurdité.

Des antisémites plus circonspects, plus soucieux de la valeur de leurs arguments, abandonnent l'objection de race et y substituent l'objection de nationalité.

La nation juive, disent-ils, forme une na-

[1] Dr P. Topinard, *L'Anthropologie*, 3e édit., p. 10.

tion campée au milieu des nations. En dépit de sa dispersion en tous pays, elle a son unité persistante qui s'est formée et maintenue par sa religion, par sa Loi, par ses rites, par son système d'éducation. Elle a des principes et des coutumes identiques et traditionnels, elle a un esprit particulier, une physionomie morale individuelle qui se reproduit chez tous ses fils, en dépit de toutes les différences qu'on peut relever entre Juifs français, Juifs allemands, Juifs hollandais ou autres.

Cette unité nationale, les Juifs y tiennent. Ils veulent garder leur isolement. Ils le veulent par orgueil religieux et patriotique. Ils se croient toujours un peuple supérieur, élu et privilégié, en possession de la faveur divine et de la vérité religieuse. Ils ont, par suite, le mépris des autres peuples, des nations, des *goyim*. Leur Talmud leur inculque ce patriotisme étroit, hautain, antisocial, et leur fait considérer les *goyim* comme une proie légitime pour leur cupidité. Le Juif reste donc nécessairement un élément étranger, inassimilable, au milieu des nations

chrétiennes ; comme un corps étranger introduit dans les chairs[1] des nations chrétiennes. Mais ce corps étranger n'est pas un corps inerte et mort ; c'est un corps envahissant, qui s'insinue tout doucement, comme l'arsenic, dans le système pour le pénétrer tout entier : « C'est, dit M. Drumont, une prise de possession douce, une manière insinuante de chasser les indigènes de leurs maisons, de leurs emplois ; une façon moelleuse de les dépouiller de leurs biens d'abord, puis de leurs traditions, de leurs mœurs et enfin de leur religion[2]. »

Conclusion : ce corps étranger et envahissant, chaque nation chrétienne doit chercher à l'expulser au plus tôt si elle veut retrouver la santé et conserver la vie.

Je ne vais pas discuter la question de savoir si les Juifs forment une nation ou non. Il y a des Juifs qui conservent un sentiment national et patriotique juif. Il en est qui se

[1] Expression empruntée à M. A. Leroy-Beaulieu, dans sa remarquable conférence contre l'Antisémitisme, p. 28.

[2] *La France Juive,* tome I, pages 8 et 9.

considèrent toujours comme des exilés, tournent toujours leurs regards vers la Jérusalem bien-aimée, se bercent toujours du beau songe du rétablissement d'Israël par un Messie puissant et victorieux. Le mouvement dit sioniste, qui a tenu son deuxième congrès à Bâle dans les derniers jours du mois d'août, compte parmi ses adhérents des Juifs qui aspirent à la constitution en Palestine d'un Etat juif indépendant, dont la Turquie autoriserait la formation et dont les autres puissances reconnaîtraient l'existence. Mais d'autre part, parmi les Juifs, on en rencontre et beaucoup, qui soutiennent que les Juifs ne constituent pas une nation, qu'ils ne sont plus qu'une « confession religieuse fortifiée par une communauté d'origine fictive ou réelle » [1].

Au sujet des premiers, des Juifs patriotiques, je me borne à faire observer qu'il n'est pas bien dangereux pour les pays qu'ils habitent leur patriotisme qui s'enflamme pour

[1] Th. Reinach, article *Juifs,* dans la *Grande Encyclopédie.*

une patrie idéale et future, bien future [1], leur patriotisme qui s'exhale dans cette plainte et ce soupir du Psalmiste de Babylone : « Si je t'oublie, Jérusalem, que ma main droite elle-même m'oublie; que ma langue s'attache à mon palais si jamais je perds ton souvenir, et si je ne fais toujours de toi la meilleure de toutes mes joies. » (Ps. CXXXVII).

Que les Juifs se regardent comme une nation dispersée, ou comme une simple confession religieuse, peu importe au fond pour le reproche qui leur est fait de former, dans nos sociétés modernes, d'abord un élément séparé; puis un élément irréductible, d'assimilation impossible; enfin, plus que cela, un élément hostile et malfaisant. Nous n'allons

[1] On lisait dernièrement dans les journaux : « Le Grand Vizir a interdit aux Juifs étrangers, à l'occasion du mouvement sioniste récent, d'entrer dans la Palestine, à moins qu'ils ne puissent fournir la garantie que leur séjour ne se prolongera pas plus de 30 jours. On s'est opposé au débarquement, à Jaffa, de plusieurs familles venant d'Angleterre. Depuis plusieurs années, déjà, pareille interdiction s'appliquait aux Juifs russes, autrichiens et roumains, mais on n'avait pas encore rendu effective l'exécution de l'ordonnance vizirielle. »

examiner maintenant que les deux premiers points de ce reproche en partie triple; le troisième, nous l'examinerons dimanche prochain, en traitant des caractères que les antisémites attribuent au Juif, ou, comme ils disent dans leur langage à prétentions scientifiques, la physiologie et la psychologie du Juif.

L'isolement du Juif est un fait, et il n'est pas douteux que cette séparation n'ait été d'abord voulue de lui. Israël s'est fait de lui-même et de sa vocation comme peuple une conception nettement séparatiste. Dans son histoire sainte, telle que la lui ont racontée ses prophètes et ses scribes, Israël occupe une place à part. L'humanité est bien une dans son origine, elle procède d'un seul couple primitif; mais cette humanité s'égare bientôt et corrompt ses voies, si bien que Jahveh la délaisse pour concentrer toute son affection et tous ses soins sur la descendance d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Au milieu de tous les peuples, Israël devient le peuple de Dieu, le peuple qui connaît et sert l'Eternel et que l'Eternel aime, garde et protège.

« Si, faisait-on dire à l'Eternel par l'organe de Moïse, si vous êtes dociles à ma voix et gardez mon alliance, vous serez ma propriété particulière entre tous les peuples, car toute la terre est à moi : vous serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte. » (Ex. XIX, 5-6).

La foi en cette situation privilégiée persista chez Israël jusque dans les jours de ses plus cruels revers ; ce fut de cette foi inébranlable que ses revers firent jaillir l'espoir d'une restauration messianique. Les meilleurs de ses prophètes, même quand ils élargissaient le plus l'Israélitisme, conservaient la notion d'une prééminence d'Israël : « Les fils de l'étranger, s'écrie le second Esaïe, rebâtiront tes murailles, et leurs rois se mettront à ton service... Ils périront le peuple et le royaume qui refuseront de te servir ; ces peuples-là seront détruits et ruinés... Ils viendront à toi en s'inclinant, les fils de tes oppresseurs ; ils se prosterneront aux plantes de tes pieds ceux qui t'ont honnie, ils t'appelleront la cité de l'Eternel, la Sion du Saint d'Israël. » (Esaïe LX, 10 à 15).

Vous avez tous lu la belle parole, que, dans la plus louable des intentions humanitaires, on a gravé au frontispice de la synagogue de Bruxelles : « N'avons-nous pas tous un même père? Un même Dieu ne nous a-t-il pas créés? » Ma conscience d'exégète, qui se fait scrupule de modifier le moindrement le sens des textes, m'oblige à dire que ce passage n'a pas le sens universaliste qu'on lui prête. Il ne parle pas de la commune origine de l'humanité, mais de la commune origine des fils de Juda que le prophète rappelle par ce motif à l'union : « N'avons-nous pas tous un même père? Un même Dieu ne nous a-t-il pas créés? Pourquoi donc manquons-nous de foi l'un à l'autre de manière à violer le pacte de nos pères? Juda manque à sa foi, et une abomination se commet en Israël à Jérusalem; Juda profane le sanctuaire aimé de l'Eternel, et épouse les filles des dieux étrangers.[1] » Le dernier prophète, lui aussi, est particulariste.

Le privilège crée l'orgueil, c'est-à-dire le

[1] Malachie II, 10 à 12.

sentiment qui triomphe de la supériorité et rabaisse les inférieurs. L'aristocratie de peuple comme l'aristocratie de classe est orgueilleuse. La foi du Juif en ses privilèges nationaux, en la préférence de Jahveh, en la promesse d'un empire universel, rendait le Juif facilement orgueilleux et méprisant ; les anciens lui en faisaient un grief, lui attribuaient la haine du genre humain : *adversus omnes alios*, disait Tacite, *hostile odium*, ayant pour le reste des hommes de l'inimitié et de la haine ; et ils lui rendaient dédain pour dédain. Cette séparation s'accentuait encore par le rite de la circoncision, par l'interdiction des mariages mixtes, par les règles alimentaires et la distinction des viandes, par la notion spéciale de sainteté que les Juifs attachaient à toutes les observances de leur loi, et par la notion contraire de souillure qu'ils attachaient à la non-observance des préceptes rituels. Un Juif fidèle était un saint, un païen était un être souillé, dont le contact infligeait une sorte de souillure.

On se souvient que Jésus bataillait contre cette notion d'une souillure légale et non mo-

rale : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche de l'homme, mais ce qui en sort qui souille l'homme. » La première controverse dans l'Eglise naissante roula sur cette notion de souillure légale, les chrétiens judaïsants voulant la maintenir en imposant aux païens convertis tous les rites juifs, et l'apôtre Paul voulant l'abolir pour universaliser et spiritualiser l'Eglise en y admettant tous les païens d'origine sans aucune condition de rite. A Antioche, Paul s'emporta contre la dissimulation de l'apôtre Pierre qui, après avoir mangé pendant quelque temps avec les païens sans crainte de contracter de souillure, s'était effrayé à l'arrivée des émissaires de Jacques, chef des Judaïsants, et avait rétabli les séparations rituelles entre les Gentils et lui. « Comment ! tu te remets à contraindre les Gentils à judaïser ? » (Galates II, 14).

Quand un peuple est malheureux, il se replie d'autant plus sur lui-même et vit d'autant plus de sa vie propre. Les épouvantables défaites des Juifs après leurs dernières révoltes, eurent pour effet de redoubler la

séparation. Israël chercha sa consolation dans sa Loi, dans son culte. Certains de ses docteurs le poussèrent de plus en plus à cette existence de secte cloîtrée ; ils multiplièrent les mesures de séparation, interdirent l'étude de la littérature grecque, la lecture de livres étrangers. L'ardeur de prosélytisme même diminua, et renonçant à la grandiose vision prophétique des nations accourant à la montagne de l'Eternel et à la maison du Dieu de Jacob, tel rabbin déclarait que les prosélytes étaient une lèpre pour Israël.

Ainsi poussé par une école rabbinique étroite, et malgré d'honorables résistances libérales — il suffit de nommer Moïse Maïmonide, le second Moïse, dont le livre célèbre, *le Guide des Egarés*, fut frappé d'interdiction au XIIIe siècle par des rabbins intolérants, — Israël s'enferme toujours plus dans la coquille de sa Loi.

Mais cet isolement d'abord volontaire, le moyen âge, sous l'influence de l'Eglise, le rend obligatoire. L'autorité enferme les Juifs dans des quartiers-clos, le *Ghetto* de Rome, la *Carrière* de Provence, la *Judengasse* de

Francfort, toutes les juiveries de noms divers ; l'autorité les astreint à porter un signe distinctif et apparent, comme la fameuse rouelle, un rond d'étoffe rouge ou jaune fixé à leurs vêtements. Il n'est pas bien étonnant que, tant que cet état de choses a duré, le Juif se soit enfoncé de plus en plus dans son isolement, qu'il se soit senti réellement étranger au milieu d'un monde qui le repoussait et le mettait à une sorte de pilori perpétuel.

Voilà, me semble-t-il, comment apparait à un esprit impartial, soucieux de la vérité, ce que l'on appelle l'esprit séparatiste et antisocial des Juifs.

Les antisémites vont-ils s'emparer de cette esquisse que nous venons de tracer et nous dire triomphalement : Vous voyez, vous en convenez vous-même ; le Juif est un élément étranger au milieu de nous.

Pardon, permettez-nous de tirer nos propres conclusions. Et d'abord faisons deux ou trois rapides observations.

Pour s'isoler, le Juif est parti de la notion de privilèges religieux : il s'est cru l'objet

d'une prédilection divine. – Nous, protestants libéraux, entre autres, nous qui, tout en nous inspirant de l'âme et de la vie du Christ, gardons notre liberté d'appréciation vis-à-vis des conceptions historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament, nous pouvons dire aux Juifs : Vous vous êtes trompés dans votre croyance en une préférence de Dieu pour vous ; hélas ! les faits vous ont assez douloureusement démontré votre erreur.

Vous avez certainement eu une grande mission providentielle dans l'humanité, à qui vous avez apporté le monothéisme, le monothéisme chrétien et le monothéisme musulman ; mais vous n'avez pas été seuls à être investis d'un rôle providentiel : l'ancienne Egypte, la Chaldée, la Perse, ces pays auxquels vous avez fait vous-mêmes de nombreux emprunts ; la Grèce, Rome, la Germanie et d'autres ont eu comme vous leur mission souvent brillante dans le long progrès de l'humanité. La puissance divine qui gouverne par des lois universelles ne connaît ni faveurs ni privilèges. L'orgueil du privilège divin doit être banni de tous les cœurs.

Oui, voilà ce que nous, protestants libéraux, nous pouvons dire. Mais vous, orthodoxes protestants comme Stœcker et catholiques comme Drumont, vous qui croyez en l'infaillibilité de l'Ancien aussi bien que du Nouveau Testament, comment pouvez-vous nier le privilège national et religieux d'Israël ? Votre dogme affirme qu'Israël est le peuple élu. Vous me répondrez peut-être qu'Israël, autrefois élu, est maintenant rejeté parce qu'il a rejeté le Christ. Mais que faites-vous des textes nombreux de l'Ancien Testament qui déclarent que Jahveh a traité avec Israël une alliance éternelle, *éternelle*, entendez-vous ? Que faites-vous de ce passage formel du second Esaïe : « Voici l'alliance que je traite avec eux, dit l'Eternel : mon Esprit qui repose sur toi et mes paroles que j'ai mises dans ta bouche, elles ne quitteront point ta bouche ni la bouche de tes fils, ni la bouche des fils de tes fils, dit l'Eternel, dès maintenant et à tout jamais. » (Esaïe LIX, 21). Et que faites-vous de l'apôtre Paul, plus respectueux que vous de l'Ancien Testament, qui affirme que les dons et l'appel de Dieu étant

irrévocables, tout Israël doit finir par être sauvé et par être enveloppé dans les miséricordes divines [1]. De quel droit, orthodoxes protestants ou catholiques, vous révoltez-vous contre votre Bible pour jeter l'anathème au peuple de Dieu, pour mettre le peuple de Dieu au ban de l'humanité ?

Nous encore, nous pouvons blâmer et condamner l'orgueil national ou sectaire chez le Juif lorsque nous l'y rencontrons, parce que nous le condamnons avec la même rigueur chez tous, chez l'Anglais, le Français, ou l'Allemand ; chez le catholique, le protestant ou le mahométan. Mais vous, antisémites, quelle singulière inconscience ou quelle singulière audace est la vôtre quand vous cherchez à accabler le Juif sous le reproche de son orgueil national et religieux ; quand vous l'accusez de se draper dans le sentiment de sa supériorité sur le chrétien. Car que faites-vous autre chose de votre côté ? Ne vous déclarez-vous pas vous-mêmes superbement supérieurs au Juifs ? N'affirmez-vous pas

[1] Romains XI, 29 à 32.

avec complaisance que vous appartenez à la noble race aryenne qui a toutes les qualités ; qui est enthousiaste, héroïque, chevaleresque, désintéressée, franche, confiante jusqu'à la naïveté [1], tandis que le Sémite a tous les vices ? Je ne sais pas si vous êtes aryens, mais je sais que vous êtes formidablement naïfs : naïfs quand vous faites de vous-mêmes un portrait si flatteur, naïfs jusqu'au ridicule quand, pour combattre ce que vous appelez l'orgueil juif, vous étalez sans pudeur votre orgueil soi-disant aryen.

Mais cet exclusivisme juif dans le passé, et ce qui peut en rester encore, soit par suite de longues habitudes d'esprit, soit, disons-le avec insistance, comme résultat d'une séculaire claustration forcée, cet esprit séparatiste fait-il des Juifs un élément absolument irréductible dans nos sociétés, un élément qui devra rester toujours distinct et étranger ? Je ne le pense pas. Le sentiment d'exclusivisme peut disparaître chez le Juif, et je me hâte d'ajouter chez d'autres que le Juif. Car ce

[1] Drumont, *La France Juive*. T. I, p. 9.

n'est pas un phénomène particulier au Juif comme on a l'air de le dire, en le lui reprochant avec tant de véhémence. Dans l'antiquité, c'était un phénomène aussi grec et aussi romain que juif; et dans nos temps modernes, je le rappelais, il y a un instant, c'est un phénomène aussi anglais, aussi allemand, aussi français, aussi catholique, aussi protestant, aussi musulman que juif. En réalité, la haine du païen, du chrétien, du musulman pour le Juif n'a jamais été que la haine d'un particularisme national ou religieux contre un autre particularisme national et religieux. L'étroitesse, l'intolérance, le fanatisme, c'est un défaut non pas juif, mais humain, contre lequel nous avons tous à nous défendre, les antisémites même un peu plus que les autres.

Mais je n'émets pas une simple hypothèse en soutenant que le Juif est assimilable. L'histoire prouve que dans le passé, tout en gardant leurs rites et leurs croyances, les Juifs ont pu parfaitement s'associer à la vie commune : ainsi dans l'Espagne arabe et dans le Midi de la France au commencement

du Moyen Age ; ainsi encore au xve siècle, en Pologne, où, après avoir été émancipés par Casimir-le-Grand, ils formèrent la classe bourgeoise et laborieuse, intermédiaire entre la noblesse guerrière et les paysans encore asservis. « Ils vivent, écrivait le nonce Commendoni, sur un pied d'égalité complète avec les autres habitants du royaume[1] ».

De nos jours et plus près de nous, une œuvre d'assimilation s'est faite dans notre Europe occidentale. Elle a commencé au xviiie siècle par la réforme et l'élargissement du Judaïsme sous la haute influence du généreux Moïse Mendelssohn, le troisième Moïse, et ses disciples Wessely, Friedlœnder et autres. L'abaissement des barrières légales qui séparaient les Juifs des chrétiens a notablement facilité et accéléré cette assimilation, à laquelle le Judaïsme a donné une sanction officielle, du moins en France. Lorsque Napoléon Ier convoqua, en 1806, à Paris, le Grand Sanhédrin pour opérer la réorganisation du Judaïsme, cette assemblée décida en

[1] L. Errera, *Les Juifs Russes*, p. 9.

particulier : « Qu'il est du devoir religieux pour tout Israélite né et élevé dans un Etat ou qui en devient citoyen par résidence ou autrement, conformément aux lois qui en déterminent les conditions, de regarder le dit Etat comme sa patrie. » Et on peut dire que la grande majorité des Juifs a suivi cette règle dans les pays où on leur a rendu la pleine et entière qualité de citoyens. C'est là un fait actuel, qu'ont pu constater par eux-mêmes tous ceux qui ont frayé avec les Juifs dans la vie civile et politique. Et il ne serait pas difficile de prouver, par des témoignages irrécusables, que les Juifs, se dévouant pour leurs patries diverses, ont versé généreusement leur sang sur les champs de bataille de l'Europe contemporaine[1].

Mais, disent leurs adversaires, que faites-vous de leurs rites spéciaux, qui doivent forcément les séparer de nous ? Pourquoi cela ? La circoncision ? Pourquoi leur serait-il défendu de pratiquer la circoncision sur

[1] V. Isidore Loeb, *Réflexions sur les Juifs*, pages 170 à 174.

leurs enfants plutôt qu'aux catholiques et aux protestants de faire administrer aux leurs le sacrement distinctif du baptême? L'interdiction des mariages mixtes? Il me semble que les catholiques fervents sont aussi opposés aux mariages mixtes que les Juifs peuvent jamais l'être, et on ne les tient pas de ce chef pour incapables des devoirs et des droits civiques. Les prescriptions relatives à la nourriture, qui empêchent bien des Juifs de manger avec des chrétiens? Mais si les Juifs ont des règles spéciales pour l'abatage des animaux et la préparation des viandes et s'ils y tiennent, soit pour des motifs religieux, soit pour des raisons hygiéniques, je ne vois pas quelle influence ces règles pourraient avoir sur leur vie publique ; elles ne sont pas même un obstacle insurmontable aux relations privées, car j'ai mangé plus d'une fois à des tables juives, et même chez des rabbins juifs. En tout cas, les catholiques, qu'on n'empêche pas de faire maigre les vendredis, aux Quatre-Temps ou pendant le Carême, et qui ne s'assiéraient pas un jour d'abstinence à une table hérétique sans un menu spécial

à leur intention, ne peuvent trouver à redire aux Juifs parce qu'ils ont certaines règles alimentaires parmi leurs lois religieuses.

Mais les adversaires objectent encore l'influence fatale du Talmud sur les Juifs, ce terrible Talmud étroit, haineux, que d'ailleurs ils ne connaissent le plus souvent que de nom ou par une ou deux citations qu'ils répètent à satiété.

D'abord le Talmud, qui est un immense recueil de plus de 30 volumes élaboré pendant des siècles, n'a aucune autorité dogmatique absolue pour les Juifs, dont beaucoup, au surplus, ne le lisent guère plus que nous. Comme on l'a dit avec justesse, c'est une sorte de procès-verbal d'opinions diverses et opposées. On y rencontre certainement des paroles fanatiques, violentes, cruelles, comme cette imprécation homicide de Simon ben Yohaï : « Le meilleur des *Goyim*, tue-le ; le meilleur des serpents, écrase-lui la tête. » Mais des paroles de ce genre, représailles des vaincus contre les vainqueurs, ou des persécutés contre les persécuteurs, ne sont pas les seules. Que d'autres ne pourrait-on pas citer, mar-

quées au coin de la charité la plus exquise et de la tolérance la plus large. « Aime tous les hommes, et rapproche-les de la Loi ; ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. Voilà toute la loi, le reste n'en est que le commentaire. » Cette parole, qu'on dirait extraite de l'Evangile, c'est une parole de Hillel, un des précurseurs de Jésus ; M. Renan la cite d'après le Talmud de Babylone.

Mais, je le comprends, ces raisons, quelque probantes qu'elles soient, ne convaincront pas nos antisémites, parce qu'ils partent du point de vue d'un nationalisme tellement étroit, qu'ils ne voudraient laisser place au sein de leur patrie pour aucune divergence religieuse ou philosophique.

Un des grands dangers de ce mouvement antisémite consiste dans un retour en arrière vers cette conception unitaire de la nation qui s'exprimait autrefois en ces termes, un roi, une loi, *une foi*.

C'est la conception qu'on a fait prévaloir en Espagne, on sait à quel prix ; que l'on cherche à faire prévaloir en Russie par la persécution des dissidents ; c'est l'identification de la

religion et de la nationalité. Ainsi en France, les antisémites, qui ont déclaré la guerre aux Juifs, l'ont en même temps déclarée aux Protestants, aux Francs-Maçons, à tous les libres penseurs. Un vrai Français doit être catholique : Juif, protestant, franc-maçon, libre penseur, vous n'êtes pas français. Vous n'êtes pas dans la vieille tradition nationale ; vous êtes en dehors de la véritable âme nationale.

Je crois à l'idée de patrie. Quand je vois ces groupements humains qui se nomment les nations, se former tout le long de l'histoire, je me dis qu'il doit y avoir à ce fait une cause profonde, naturelle à l'homme, et qu'il nous faut ces affections et ces intérêts nationaux qui font de la patrie le chaînon entre la famille et l'humanité. Comme bien d'autres, j'ai senti à son jour et à son heure vibrer la fibre patriotique avec force en mon cœur. Né et élevé en France, aimant la France comme une seconde mère, j'ai gardé cependant avec fidélité et je porte avec fierté mon titre de citoyen britannique : « *Civis britannicus sum.* »

Mais s'il m'était démontré que cet amour patriotique implique, non seulement la poursuite en commun du développement spécial du groupe qui s'appelle la nation ; mais l'égoïsme chauvin, mais la haine de l'étranger, mais l'adhésion passive à une foi dite nationale sans liberté d'examen ni de changement, mais l'uniformité morte de la pensée au lieu de la variété vivante, mais le sacrifice sur un mot d'ordre gouvernemental des principes supérieurs et universels de vérité et de justice ; si, je le répète, cette démonstration m'était faite par l'antisémitisme actuel, alors, je ne crains pas de le dire hautement, dût-on me honnir moi aussi comme cosmopolite, le patriotisme me paraîtrait un legs d'un autre âge, un obstacle au progrès individuel et général, un despotisme étouffant et odieux.

Je me trouvais, il y a quelques semaines, à Paris, dans une réunion publique convoquée en plein Belleville pour la discussion de l'affaire Dreyfus. C'était avant la découverte du faux de Henry et l'introduction de la procédure de revision. Tout à coup, une voix s'éleva : « A bas les Juifs ! » Mais aussitôt, à

mes côtés, un anarchiste riposta par ce cri : « Vive l'humanité ! » Où en sommes-nous donc et sur quelle pente fatale de réaction glissons-nous, s'il faut qu'il soit réservé à des anarchistes de résister au fanatisme insensé de gens qui s'intitulent chrétiens et de pousser contre eux ce cri éminemment chrétien, et plus encore éminemment humain, ce cri où celui qui se plaisait à s'appeler surtout le Fils de l'Homme retrouverait aujourd'hui, sinon une de ses paroles, au moins l'expression fidèle de sa pensée de fraternité humaine. Vive l'humanité ! ce cri peut être démodé et vieilli à cette heure, mais nous le reproduirons toujours avec une indomptable ténacité. Vive l'humanité ! c'est-à-dire vivent les Juifs comme vivent aussi les Africains, et les Cubains et les Chinois, et tous les autres peuples ; c'est-à-dire vivent la liberté et la justice pour tous les peuples opprimés et persécutés, vive la civilisation pour les peuples sauvages et dégradés, vivent la lumière, le progrès, la prospérité pour tous les peuples du monde !

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE GRIEF ETHNOGRAPHIQUE

TROISIÈME CONFÉRENCE

Le Grief ethnographique.

II. La Physiologie et la Psychologie du Juif.

MES FRÈRES,

« Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. » Voilà, dans ce proverbe familier, toute la tactique des antisémites vis-à-vis des Juifs. Comme ils veulent perdre les Juifs dans l'esprit de leurs contemporains, ils font d'eux un portrait poussé au plus noir. Il faut bien qu'ils essaient de démontrer leur thèse que le Juif est, dans nos sociétés modernes, non seulement un élément impossible à assimiler, mais une source de péril, un agent de destruction, un ver rongeur installé

au cœur du chêne gaulois, du tilleul germain et du bouleau russe ; ou, pour employer une image plus moderne, que c'est un microbe infectant et empoisonnant nos organismes nationaux. Pour atteindre leur but, pour remplir les esprits de préventions, de répugnance et d'hostilité à l'endroit du Juif, tout leur est bon ; aucun détail n'est trop infime, aucune accusation n'est trop absurde. Vous allez en juger. Je m'excuse de descendre à certaines sottises que je vais citer ; mais il faut bien suivre les antisémites dans les bas-fonds où ils se plaisent, ne fût-ce que pour montrer à quel point ils se ravalent eux-mêmes dans leur passion sectaire de dénigrement.

Affectant toujours, pour rehausser leur cause, un langage aux allures scientifiques, ils prétendent nous initier successivement à la physiologie et à la psychologie du Juif, c'est-à-dire simplement nous faire sa description physique et son portrait moral.

I

Au physique, les antisémites ne flattent guère le Juif. D'abord, ils le font très laid de figure. « Les principaux signes, écrit M. Drumont [1] auxquels on peut reconnaître le Juif restent donc : ce fameux nez recourbé, les yeux clignotants, les dents serrées, les oreilles saillantes, les ongles carrés au lieu d'être arrondis en amandes, le torse trop long, le pied plat, les genoux ronds, la cheville extraordinairement en dehors, la main moelleuse et fondante de l'hypocrite et du traître. Ils ont assez souvent un bras plus court que l'autre. » M. Drumont admet bien que le Juif du Midi est parfois beau physiquement, quoique ayant toujours ces doigts crochus, agités, qui révèlent la race avide et basse. Mais il se rattrape de cette petite concession sur le Juif allemand. Celui-ci a des yeux chassieux qui ne regardent pas, le teint jaunâtre, les cheveux couleur de colle de poisson. La barbe presque toujours d'un roussâ-

[1] *La France Juive*, t. I, p. 34 à 36.

tre indéfinissable est parfois noire, mais d'un noir vert désagréable et qui a des reflets de redingote déteinte. M. Drumont tient à son portrait du Juif : ailleurs, dans *la Fin d'un Monde* [1], il dépeint les Israélites que l'on rencontre chevauchant au Bois de Boulogne, « têtes difformes et blafardes, avec leurs yeux chassieux et leur mine abjecte, personnages baroques avec de grands nez ».

Evidemment, tous les Juifs ne sont pas beaux, bien qu'on rencontre parmi eux quelques-uns des types les plus remarquables de beauté masculine et de beauté féminine. Evidemment, il y a des Juifs fort laids ; la population misérable qui s'est entassée dans les ghetti, qui s'entasse encore aujourd'hui dans certains quartiers des villes russes, ne peut être ni forte ni belle. « Le Juif, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, qui parle *de visu*, — dans les grandes juiveries de l'Est surtout — est souvent petit, maigre, malingre ; il a l'air chétif et souffreteux, étriqué et étiolé [2]. »

[1] P. 511.

[2] Anatole Leroy-Beaulieu, *Israël chez les nations*, p. 176.

Non, le Juif n'est pas toujours beau ; mais il est entendu, n'est-ce pas ? que nous, prétendus Aryens, nous sommes tous et toujours beaux ; que dans les classes pauvres et misérables de nos grandes villes, on ne rencontre jamais de types avilis et repoussants ; que dans nos classes moyennes et supérieures, nous ne voyons jamais de gens laids, au nez trop grand ou trop petit, aux oreilles mal attachées et à la bouche mal fendue. Oh ! vraiment, quand on entend certains antisémites nous parler de la laideur du Juif, on serait tenté de leur dire : « Mais regardez-vous vous-mêmes dans la glace avant de critiquer la figure des autres. » Avez-vous vu le portrait de M. Drumont aux vitrines du passage Saint-Hubert ? Avez-vous admiré ce type brachycéphale, cette figure hirsute et grimaçante ? On dirait une figure de Juif, mais de vilain Juif allemand. Certes, quand on a le physique de M. Drumont, on devrait être un peu moins prompt à taxer autrui de laideur, un peu moins prompt à se faire le caricaturiste d'autrui.

Je suis sûr que vous avez tous pu vous

convaincre, par vos observations personnelles, de l'inexactitude du portrait-charge tracé par Drumont. Quelles différences dans les physionomies des Juifs que nous connaissons ; et quel est celui d'entre nous, qui osât se dire capable de discerner d'un premier et infaillible coup d'œil un Juif d'avec un chrétien ? Mais je tiens, pour montrer encore une fois quelle confiance méritent les assertions les plus catégoriques de Drumont, à vous faire une petite citation relative au physique du Juif : « Il est certain que les tribus ont conservé presque intacts les traits qui les distinguaient jadis et dont plusieurs sont indiqués dans la Bible. (*Où cela donc ? citez-nous les textes, s'il vous plaît*). Gambetta, avec son nez d'une courbe si prononcée, se rattachait à la tribu d'Ephraïm. Il en est de même de Reinach et de Porgès, ce qui explique leur sympathie mutuelle. Camondo noir et velu est de la tribu de Jacob. (*Connaissiez-vous cette tribu de Jacob ?*) Henry Aron, avec ses yeux striés de filaments rouges se réclamait de la tribu de Zabulon. La Kaulla blanche et fine est de

la tribu de Juda. Lockroy, avec sa petite tête chafouine, est d'Asser. Les innombrables Lévy, malgré des différences apparentes, appartiennent à la tribu de ce nom. Les tribus se flairent, se sentent, se rapprochent entre elles, mais dans l'état actuel de cette science embryonnaire, on ne peut formuler aucune règle précise [1]. »

Et voilà la science de M. Drumont !

Les tribus d'Israël perdues depuis tant de siècles, perdues depuis la déportation des Israélites du Nord par l'Assyrien Salmanasar en 722 avant Jésus-Christ, Drumont les retrouve (sauf deux cependant); il sait où elles sont, il connaît même les traits distinctifs de leur visage. Si après cela, vous n'avez pas confiance en la science de M. Drumont et si vous ne le suivez pas à l'aveugle, c'est que vous êtes des philosémites endurcis et inconvaincables !

Aussi, je pense que vous n'allez plus le chicaner sur ses preuves quand, poursuivant sa physiologie du Juif, et reprenant à son

[1] *La France Juive*, t. I, p. 34-35.

compte une vieille accusation, il vous affirmera l'existence réelle du *fœtor judaïcus* (il écrit *fetor judaïca*, nouvelle preuve de science) la mauvaise odeur des Juifs, mauvaise odeur qui n'a jamais existé, dit très bien M. Reinach, que chez les Juifs mal lavés et dont ne sont pas exempts les chrétiens qui négligent les soins de propreté. On discute la question de savoir si oui ou non les Juifs sont prédisposés aux maladies de la peau : M. Drumont n'éprouve aucune hésitation, et je pense que nous n'allons pas hésiter non plus à nous ranger à une pareille autorité ; il déclare que tous les Juifs polonais ont la plique, que beaucoup de Juifs français l'ont également[1], et il s'indigne furieusement[2] contre les grands seigneurs et les grandes dames qui baisent la main de quelque Juif enrichi qui a la plique, la gale et la rogne.

M. Drumont se rapproche davantage de la vérité, quand il dit que le Juif est particulièrement enclin à la névrose, qui est

[1] *La France Juive*, t. I, p. 103.
[2] *La Fin d'un Monde*, p. 417.

d'ailleurs le mal de notre époque, et enclin par suite aux troubles du cerveau et à l'aliénation mentale. La raison n'en est pas difficile à trouver. M. Drumont lui-même l'a aperçue. Le développement maladif du système nerveux chez les Juifs vient des conditions de leur existence, des persécutions qu'ils ont subies, des transes où ils ont vécu, de l'acuité de leur lutte pour l'existence, de l'intense activité cérébrale qu'ils ont dû déployer; en même temps que de leur vie urbaine, sédentaire, encasernée, et de leur défaut d'exercice physique. C'est aux mêmes causes qu'il faut attribuer l'expression inquiète, douloureuse, la démarche timide et gauche de beaucoup de Juifs. Enlevez ces causes, rendez à l'Israélite la sécurité et la confiance et vous faites disparaître ces particularités qui sont chez lui les stigmates de l'oppression et de la persécution.

Quand ils décrivent le Juif, les savants impartiaux ne se contentent pas de lui trouver des tares physiologiques, comme d'ailleurs on en constate partout; ils lui reconnaissent certains avantages précieux. Ils

constatent que malgré sa chétivité apparente, l'Israélite possède un fond de vie intense, que la vie moyenne du Juif est plus longue que celle du chrétien; en Amérique, par exemple, les Juifs sont les clients les plus recherchés des compagnies d'assurance sur la vie; qu'avec une natalité moindre, ils se multiplient plus vite que les chrétiens parce qu'ils perdent moins d'enfants qu'eux; qu'ils possèdent des immunités vis-à-vis de certaines maladies infectieuses. On assure qu'ils doivent ces avantages au caractère hygiénique de leurs règlements sur la pureté corporelle et sur la pureté de la nourriture, comme à leur sobriété et leur tempérance [1]. Voulez-vous ici encore constater la merveilleuse équité qui distingue M. Drumont? il ne nie pas que le Juif paraisse jouir d'immunités particulières vis-à vis des épidémies. Mais savez-vous comment il explique ces immunités : « Il semble qu'il y ait en lui (dans le Juif) une sorte de peste permanente

[1] Leroy-Beaulieu, *Israël chez les nations*, pages 176 à 178, 180.

qui le garantit de la peste ordinaire ; il est son propre vaccin, et en quelque manière un antidote vivant. Le fléau recule quand il le sent... Le Juif, en effet, sent mauvais[1]. » Et c'est ici que M. Drumont introduit la *fetor judaïca*, comme il dit, l'odeur juive en symptôme de cette peste permanente que le Juif porte en lui pour le vacciner contre la peste extérieure !

Vous vous souviendrez de ce qu'il s'agit de prouver. Les antisémites veulent démontrer que le Juif est un péril pour nos sociétés modernes. A quel titre la physiologie du Juif trouve-t-elle place dans cette démonstration? Supposez que tout ce que dit M. Drumont soit vrai, que les Juifs soient laids et mal bâtis, qu'ils sentent mauvais, qu'ils aient la teigne ou la gale, qu'ils soient névrosés ; en quoi cela peut-il les rendre dignes des bûchers de l'Inquisition et nous porter, nous, à désirer le plaisir de les voir, comme autrefois en Espagne, « gigoter dans des chemises soufrées », ainsi que ce doux catho-

[1] *La France Juive*, t. I, p. 104.

lique qu'est Drumont le disait élégamment l'autre jour, dans la *Libre Parole*[1]. Ou plus simplement : En quoi tout cela les constituerait-il en péril pour nous ? Ah ! pourtant si, ils sont un péril, ou ils pourraient le devenir : les Juifs de Pologne et de Russie pourraient nous envoyer un redoutable fléau, une épidémie de ce typhus exanthématique qui, depuis longtemps, est endémique parmi eux[2]. Mais à qui serait la faute de cette calamité européenne et de la perte de milliers sur milliers d'existences ? Aux malheureux Juifs, que la maladie décime ? Ou au gouvernement russe qui, par ses lois d'exception, les condamne à l'encombrement, à la faim, à la misère physiologique, et fait de leur corps affaiblis et dégénérés un champ propice aux bacilles de la fièvre ?

[1] *La Libre Parole,* n° du 11 octobre 1898.
Léo Errera, *Les Juifs Russes,* p. 32.

II

Après la physiologie du Juif, sa psychologie, c'est-à-dire ses particularités intellectuelles et morales. Que nous en disent les antisémites ?

M. Drumont ne conteste pas l'intelligence du Juif. Ce n'est peut-être pas par respect de la vérité, — vous savez le cas qu'il fait de la vérité quand elle le gêne, — c'est bien plutôt pour les besoins impérieux de sa thèse. Le péril juif, c'est, d'après lui, l'invasion de toutes les carrières par les Israélites : non seulement la Finance et la Banque, mais la médecine, la magistrature, le barreau, la politique, la presse, la littérature, l'art dramatique : tous les théâtres de Paris sont aux mains des Juifs, tous les auteurs à succès sont des Juifs, la plupart des artistes en vue sont d'origine juive. Bientôt, à l'Académie française même, la juiverie sera maîtresse, comme partout.

Lorsque M. Drumont dénonce cet accaparement de toutes les situations par les Juifs,

il lui serait difficile de leur refuser de l'intelligence, et beaucoup d'intelligence. Ce serait reconnaître leurs compétiteurs chrétiens pour de fameux imbéciles que d'avouer qu'ils se laissent distancer par des gens d'intelligence médiocre, et ce serait prouver du même coup que le péril est bien plutôt dans la bêtise du chrétien que dans l'éminence du Juif. Ce serait admettre pour tous ce que Drumont admet pour l'aristocratie française quand il écrit : « En dehors de quelques personnalités éclatantes, le cerveau de l'aristocrate est d'ordinaire très faiblement organisé. Il y a plus d'énergie intellectuelle, de volonté, de ténacité chez le dernier Juif de Galicie que dans tout le Jockey Club.[1] »

Le Juif est sans aucun doute intelligent en général. « Chez le Juif, écrit M. Anatole Leroy-Beaulieu, l'intelligence prime le corps. Je ne sais pas de race plus intellectuelle. Le Juif vit surtout par l'esprit. Sa force est moins dans son bras que dans son front.[2] » Son

[1] *La France Juive*, t. II, p. 77.

[2] A. Leroy-Beaulieu, *Israël chez les nations*, pages 205-208.

intelligence est vive et prompte ; elle a la clarté et la justesse ; elle a une merveilleuse facilité à s'adapter et à s'assimiler à tout : « Pour faire du plus crasseux, du plus bigot des Juifs d'Orient un Occidental et un Parisien, dit encore M. Leroy-Beaulieu, il ne faut guère qu'une ou deux générations. » Ce développement intellectuel est dû à plusieurs causes. D'abord et avant tout à l'importance toujours attachée par les Juifs à l'éducation ; à la multiplicité de leurs écoles, l'école étant toujours une annexe de la synagogue ; à l'étude habituelle de la Loi, soit dans l'Ancien Testament, soit même dans le vaste recueil du Talmud, qui, malgré ses puérilités et sa casuistique bizarre, leur a été un instrument remarquable de gymnastique intellectuelle. Puis ce développement est dû à une autre et rude école, l'école de la persécution, qui a affiné le cerveau du Juif par l'intensité particulière de sa lutte pour l'existence, par la nécessité pour lui d'exceller doublement s'il voulait réussir en dépit des barrières qu'on lui opposait ; et peut-être par ce commerce d'argent, de métaux pré-

cieux qui a été une de ses grandes ressources et qui exige un esprit si alerte, si avisé, si exact. L'homme de la minorité — on l'a vu aussi pour les protestants en France et dans d'autres pays catholiques — arrive souvent à se distinguer par l'effort même qu'il doit s'imposer pour résister à la pression de la masse environnante et facilement hostile.

Nul doute qu'à nombre égal, les Juifs fournissent à notre civilisation plus d'hommes de talent que les soi-disant Aryens ; Lombroso, fidèle à son système sur la parenté du génie et de la folie, explique la proportion plus forte d'aliénés chez les Juifs par la proportion plus forte d'hommes de talent parmi eux.

Oui, disent leurs adversaires, les Juifs ont beaucoup de talent, mais ils n'ont pas de génie. Le génie c'est la faculté de créer. Or, le Sémite n'a aucune faculté créatrice. L'Aryen invente : c'est à lui qu'on doit toutes les découvertes petites ou grandes, l'imprimerie, la poudre, l'Amérique, la vapeur, la machine pneumatique, la circulation du sang, les lois de la pesanteur. Le Juif, lui,

n'est bon qu'à exploiter à son bénéfice les inventions de l'Aryen. Incapables de dépasser un degré très peu élevé, les Sémites n'ont aucun homme de génie de la taille du Dante, de Shakespeare, de Bossuet, de Victor Hugo, de Raphaël, de Michel-Ange, de Newton, et on ne comprendrait pas qu'ils en eussent. L'homme de génie, presque toujours méconnu et persécuté, est un être supérieur qui donne quelque chose à l'humanité ; or l'essence même du Juif est de ne rien donner [1].

Vous avez entendu l'assertion de M. Drumont : « Le Sémite n'a aucune faculté créatrice. » Il paraît que M. Drumont n'a jamais entendu parler des Babyloniens que l'on range pourtant parmi les Sémites, des Babyloniens et de leurs découvertes astronomiques ; de leur invention de machines à mesurer le temps, la clepsydre, l'horloge solaire ; de la division de la journée en heures d'après le système sexagésimal et de la semaine en sept jours (voir des autorités

[1] *La France Juive*, t. I, pages 9, 26, 33.

comme Oppert et Maspéro)[1] ; il a bien entendu parler des Phéniciens, puisqu'il fait de la lutte de Carthage, colonie phénicienne, contre Rome, un épisode du duel séculaire entre Sémites et Aryens ; mais n'a-t-il jamais lu que les anciens regardaient le peuple phénicien comme le peuple inventif par excellence : invention des industries du verre, de la couleur pourpre et de l'art de la teinture, de l'alphabet proprement dit. Et si des savants modernes discutent quelques-uns de ces titres de gloire, peut-on pourtant, en présence de faits incontestés, refuser le génie créateur aux Phéniciens, ces premiers hardis navigateurs au long cours, ces premiers marins intrépides qui osèrent abandonner le facile abri des côtes pour s'élancer dans l'inconnu de la pleine mer et affronter tous les périls nouveaux des vents et des flots ; ces premiers grands commerçants sur terre comme sur mer, lançant leurs caravanes jusque dans les contrées sauvages de l'Asie ; ces

[1] J. Oppert, art. *Babylone*, *Chaldée* dans la *Grande Encyclopédie*. G. Maspéro, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, t. I, pages 775 à 777.

premiers grands colonisateurs ; ces premiers grands missionnaires de la civilisation orientale dans notre Occident encore enténébré. « Le Sémite n'a aucune faculté créatrice. » Et pourtant M. Drumont doit avoir entendu parler des Arabes et des époques brillantes de leur civilisation ; de leurs découvertes importantes en mathématiques, en trigonométrie et en algèbre ; de leurs découvertes dans la chimie qui leur doit les corps les plus importants comme l'acide sulfurique et l'alcool (ce n'est pas précisément la faute des Sémites si l'Aryen s'empoisonne de leur alcool) ; dans l'industrie, invention de la distillation, du papier de coton et de chiffons ; dans la poésie, invention de la rime ; dans l'architecture, invention du style mauresque ; dans la science en général, invention de la méthode scientifique de l'expérience et de l'observation [1], invention qui, lorsqu'elle a été refaite en Occident au XVIIe siècle, a suffi à illustrer son auteur, François Bacon.

[1] Dr Gustave Le Bon, *La Civilisation des Arabes*, pages 468, 481 et passim.

Vraiment « le Sémite n'a aucune faculté créatrice » ! Et le Juif ? Il me semble qu'il n'a pas été sans génie créateur dans l'ordre religieux, le petit peuple d'où est issu pour la plus grande part le monothéisme chrétien et le monothéisme musulman ; d'où est issu le plus grand génie religieux de l'humanité, Jésus de Nazareth. Il me semble qu'il n'a pas été sans génie créateur dans l'ordre littéraire, ce petit peuple auteur de la Bible, de l'Ancien et du Nouveau Testament, uniquement écrits tous deux par des mains juives, et où tant de générations aryennes ont puisé la lumière et l'inspiration (ce qui n'est pas, pour le dire en passant, précisément une preuve de cette radicale différence, de cette incompatibilité de nature que les antisémites prétendent statuer entre Sémites et Aryens).

Ah ! vous opposez aux Juifs notre Dante, notre Shakespeare, notre Bossuet, notre Victor Hugo, notre Raphaël, notre Michel-Ange, notre Newton. Mais quelle était donc la valeur géniale de ces penseurs et de ces écrivains d'Israël, pour que des hommes hors de pair comme ceux que

vous citez — et vous pourriez en nommer d'autres, notre Corneille, notre Racine, notre Milton, notre Lamartine — aient pu aller si souvent enflammer leur imagination au contact de la poésie et de l'éloquence de ce double recueil juif ?

Tous ces hommes de génie, Israël ne pourrait-il pas revendiquer sur eux et sur leurs œuvres quelque droit de propriété, en montrant dans leurs plus nobles conceptions la claire trace de ce génie d'Israël que l'on nie.

« Le Sémite n'a aucune faculté créatrice ! » C'est assurément, en ce qui concerne le passé, un démenti jeté, avec la plus audacieuse ignorance ou mauvaise foi, à la face de l'histoire. Et pour l'avenir, quand on voit l'extraordinaire floraison de talents dont s'est couvert l'arbre du Judaïsme, dès qu'on l'a sorti de l'ombre funeste des ghetti pour le planter au grand air et à la pleine lumière, comment oser affirmer qu'il ne portera pas à nouveau le fruit merveilleux du génie créateur ?

Ici, je m'arrête encore pour poser comme un refrain la question : Dans la psychologie intellectuelle du Juif, où trouvez-vous des

raisons de persécution et de proscription? Quand même toutes les allégations de Drumont seraient vraies, — et vous avez vu ce qu'il en est, — quand le Juif n'aurait, malgré ses talents, aucune faculté créatrice, verriez-vous là un motif à invoquer contre lui les rigueurs de l'opinion, de la loi, de l'Inquisition? Dans la psychologie vraie du Juif, savez-vous ce que je vois? Pour les esprits justes et généreux, je vois des motifs de noble émulation; pour les esprits pervers et bas, je vois des motifs d'envie et de jalousie, et ne seraient-ce pas là les motifs réels et secrets de beaucoup d'antisémites?

Mais peut-être est-ce dans la psychologie morale du Juif que nous allons découvrir la justification de la guerre véhémente qu'on lui fait. Voyons donc le Juif au point de vue moral.

« Le Sémite, dit M. Drumont, est mercantile, cupide, intrigant, subtil, rusé, traître. Le Sémite n'a pas le sentiment de la justice, que l'Aryen seul possède; le Sémite est un matérialiste, un terrien; il ne croit qu'au

réel, il est incapable de cet idéal que rêve sans cesse l'Aryen, fils du ciel[1]. »

Dans sa description morale du Sémite ou plutôt du Juif, car c'est toujours le Juif qu'il vise sous le nom de Sémite, il y a certains traits que M. Drumont omet.

On reconnaît universellement aux Juifs la vertu de la sobriété, de la tempérance. M. Drumont n'en parle pas. Ah ! pardon, je me trompe, il en parle dans une note[2], pour expliquer comment la tempérance est plutôt un vice chez le Juif. Sa raison ? Si vous n'avez pas lu le livre, je vous le donne en cent, en mille. Vous ne devinez pas ? Non ? Ecoutez : « Le besoin de se dédoubler, de s'exciter, de remuer violemment notre organisme, est une forme basse du sentiment de l'idéal, c'est l'idéal tombé instinct... Le Juif est étranger à ces troubles de l'âme. Dès qu'il lui est démontré que l'ivresse ne rapporte rien, il n'en éprouve pas le désir. » Pauvre Juif, qui ne se soûle pas parce qu'il n'a pas le sentiment de l'idéal !

[1] *La France Juive*, t. I, pages 6, 9, 67 et ailleurs.

[2] *La France Juive*, t. I, p. 90, note 1.

On reconnaît universellement aux Juifs les vertus domestiques, le respect de la famille, la pureté de la vie conjugale ; il y a parmi eux moins de naissances illégitimes que parmi les chrétiens. M. Drumont a soin de noter que les Juives fournissent proportionnellement le plus fort contingent à la prostitution des grandes capitales, bien que cette plaie soit récente et n'ait pas encore contaminé Israël en général. Mais il a soin de passer sous silence les vertus domestiques des Juifs; il n'y fait qu'une lointaine allusion, pour expliquer que « si la femme juive est étrangère aux passions violentes qui troublent si souvent le cœur de la chrétienne, que la foi ne garde plus, c'est que la raison en est encore dans cette absence de tout idéal qui est la caractéristique des Sémites. » Mes sœurs juives, s'il en est dans cet auditoire, oserais-je vous le dire, idéal pour idéal, restez plutôt fidèles à l'idéal de vos saints livres : « Une femme vertueuse, qui pourra la trouver? Son prix dépasse celui des perles. En elle s'assure le cœur de son mari..., elle lui fait du bien et jamais de mal tous les jours

de sa vie... Elle ouvre la main au pauvre et tend la main au misérable... Ses fils se lèvent et la bénissent ; son mari se lève et la loue. La grâce est trompeuse et la beauté passe ; c'est la femme craignant Dieu qu'on doit louer. Faites-la jouir du fruit de son travail, qu'aux portes de la ville ses œuvres la louent.» (Proverbes, XXXI).

Les Juifs sont renommés pour leur sentiment de solidarité, de confraternité ; ils ont beaucoup souffert ensemble, et cette longue souffrance commune les a fortement rivés les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne indestructible. Ils s'entr'aident, se soutiennent, se défendent au besoin contre l'oppression. Ils ont raison, direz-vous. Dans cette vie si souvent difficile et dure, il est bon que les hommes aient des motifs de se serrer les uns contre les autres. Eh bien ! M. Drumont n'en parle guère, de cette confraternité, sinon pour en faire un crime aux Juifs ; il voit dans l'Alliance Israélite Universelle, qui est une simple et légitime manifestation de ce sentiment de solidarité, je ne sais quel instrument de conspiration cosmo-

polite, et de moyen de domination sur le monde. Mais, chose curieuse, les détails qu'il donne lui-même sur cette société ne corroborent en rien son allégation !

Si les omissions et les silences de M. Drumont sont significatifs, ses accusations sont, sur ce chapitre encore, souvent absolument fausses. « Le Juif n'a pas le sentiment de la justice[1]. » Mais on croit rêver ; quel livre contient plus d'aspirations à la justice que l'Ancien Testament ? Mais le besoin de justice a été le tourment des anciens prophètes et psalmistes d'Israël. Ils proclament la justice divine dans le gouvernement du monde : « L'Eternel règne à perpétuité ; il a établi son trône pour le jugement ; il juge le monde avec justice ; il rend aux peuples des sentences d'équité. » (Psaume IX). Ils cherchent des manifestations de cette justice dans les événements de ce monde ; ils veulent la retrouver partout, dans les cataclysmes naturels, le grand déluge oriental dont les peuples avaient gardé l'épouvantable souvenir,

[1] *La France Juive*, t. II, pages 54 et 59.

la subversion volcanique de Sodome et de Gomorrhe ; dans les épidémies et dans les pestes ; tous ces malheurs, ils les regardent comme les justes châtiments de la corruption ou des crimes des hommes ; ils veulent retrouver la justice divine dans la prospérité ou dans l'adversité des individus ou des nations : « Jahveh est attentif à la voie des justes, mais la voie des méchants mène à la ruine » (Psaume I) ; « L'Eternel est juste, gémit le prophète quand Juda a succombé sous l'écrasante masse de Babylone ; j'ai été rebelle à ses ordres. Ecoutez, peuples, vous tous, et voyez ma douleur. » (Lamentations, I, 18). Parfois pourtant, l'évidence de cette justice leur échappe et ils posent avec angoisse dans certains psaumes, dans le livre de Job, dans l'Ecclésiaste, le problème obsédant de la prospérité du méchant et de l'adversité du juste.

La justice où ces écrivains voient la règle du gouvernement de Dieu lui-même, ils en font la loi divine pour l'homme dans ses rapports avec l'homme. « Tu auras des balances et des poids justes. » — « Tu n'au-

ras point égard à la personne du grand, mais tu jugeras ton prochain selon la justice. » (Lév. XIX). « La justice, la justice est le but que tu as à poursuivre afin que tu vives et te rendes maître du pays que l'Eternel ton Dieu te donne. » (Deut. XVI, 20).

« Celui qui marche dans la voie de la justice, dit Esaïe, qui parle selon la droite vérité, qui dédaigne les gains extorqués, qui secoue la main pour repousser les présents corrupteurs, qui ferme son oreille aux complots de sang, qui ferme ses yeux pour ne point voir le mal, c'est lui qui aura sa demeure sur les hauteurs, qui aura le château du rocher pour son asile[1]. » « Cieux, distillez d'en haut, nuées, faites ruisseler la justice. Que la terre s'ouvre et fasse pousser le salut et germer la justice à son tour[2] ! »

Et ce peuple n'a pas eu le sentiment de la justice ? Et dans nos temps modernes ces Juifs, les Herzen, les Lasalle, les Karl Marx et autres, ces promoteurs du grand mouvement de réforme sociale qui finit par empor-

[1] Esaïe, chap. XXXIII.

[2] Esaïe, chap. XLV.

ter dans son élan catholiques, protestants, libres-penseurs, tous; qu'on discute tant qu'on voudra leurs théories économiques, mais peut-on leur dénier le sentiment, la passion de la justice pour les prolétaires, pour les déshérités?

Les Juifs n'ont pas le sentiment de l'idéal? Non, dit Drumont, car leur croyance confuse et vacillante en la vie future leur ferme ces hautes et belles espérances qui sont notre consolation et notre joie.

Il est vrai que l'Ancien Testament parle fort peu d'immortalité; mais il n'est pas moins vrai qu'au temps de Jésus cette croyance s'était fortement implantée dans le Judaïsme, à l'exception de la secte Saducéenne. Relisez l'Evangile, vous verrez que jamais Jésus ne songe à démontrer la vie future; il ne fait que se rattacher à la doctrine courante et qu'employer sur ce point les expressions et les images familières à son peuple. Et depuis lors, la doctrine de l'immortalité a toujours fait partie du credo juif[1]. J'ajoute que le sen-

[1] « Cette mort si terrible, nos livres hébreux la représentent comme un doux et facile passage à une autre

timent de l'idéal n'est pas indissolublement lié à la foi en l'immortalité. Nous rencontrons de nos jours bien des hommes qui sont ardemment idéalistes, mais qui nous disent — avec tristesse, avec regret — qu'ils ne peuvent plus espérer en l'au-delà. L'idéal, c'est la perfection dans le vrai, dans le bien, dans le beau, dans le bonheur ; est idéaliste, quiconque a l'amour profond de cette perfection et aspire avec énergie au progrès intellectuel et moral qui l'en rapproche. A ce compte, comment soutenir que le Juif n'a pas le sentiment de l'idéal?

Qu'est son Messianisme sinon de l'idéalisme? « Alors le loup habitera avec la brebis, et la panthère se couchera près du chevreau; le veau, le lionceau et le gras bétail vivront ensemble et un petit enfant les conduira. La génisse paîtra avec l'ourse, leurs petits gîteront ensemble, et le lion mangera du fourrage comme le bœuf. Le nourrisson jouera près du trou de la vipère, et l'enfant à peine

existence. Le Talmud (*Berakoth*, 5) la nomme le baiser de Dieu » : Kraszewski, *le Juif*, p. 206 de la traduction française.

sevré étendra la main dans la caverne du basilic. On ne fera plus de mal, on ne fera plus de tort sur toute ma sainte montagne, car le pays sera rempli de la connaissance de l'Éternel, comme le fond de la mer est recouvert par les eaux. » (Esaïe XI). « De Sion émanera la loi et de Jérusalem la parole de Jahveh. Il sera le juge des peuples, l'arbitre de nations nombreuses et lointaines. Ils forgeront leurs épées en faucilles et leurs lances en serpes; peuple contre peuple ne lèvera plus l'épée et ils n'apprendront plus la guerre. » (Michée IV, 2, 3).

A qui donc, je vous prie sinon aux Juifs, les chrétiens primitifs avaient-ils emprunté l'idée d'un retour triomphant du Christ, c'est-à-dire du Messie, pour juger les vivants et les morts, pour rendre à chacun selon ses œuvres, et établir parmi les hommes le règne de la justice et de l'amour? Et nous, si nous avons abandonné les images messianiques et les rêves apocalyptiques, à qui devons-nous, sinon aux Juifs, cet idéal de progrès, de justice et de fraternité qui est entré si avant dans notre sang et dans notre âme et qui

n'en sortira plus jamais que par la destruction de notre race?

Le Juif n'a pas le sentiment de l'idéal? Nous maintenons, nous, qu'il l'a eu, toujours eu, qu'il l'a toujours gardé même dans ses heures de plus grande misère et déchéance. Et de quel nom donc appellerez-vous ce sentiment de fidélité patiente et héroïque qui l'a attaché à sa foi, à sa loi, à son Dieu, donc à son idéal, malgré tous les avantages et toutes les séductions du baptême, malgré tous les dommages, toutes les humiliations, toutes les douleurs de la résistance; ce sentiment qui lui a fait préférer stoïquement pendant des siècles une cruelle passion nationale aux profits et au repos du reniement et de l'apostasie?

Reste donc, parmi les traits du portrait moral que Drumont et les antisémites nous font du Juif, la duplicité, la ruse, l'esprit d'intrigue et de fraude.

Ici, je me sens assez embarrassé. Embarrassé de dire ce que je pense? Oh! que non pas. Nul de ceux qui me connaissent, je puis le dire sans forfanterie, ne soupçonnera

jamais ma parole de fléchir par défaut de sincérité et de courage. Mais embarrassé de savoir que penser.

J'avais toujours cru jusqu'à présent que les Juifs avaient parmi leurs caractères distinctifs une habileté excessive, de même que les Anglais ont l'orgueil, la morgue, et les Français, une trop grande facilité de mœurs. Ce qui ne veut pas dire, on le comprendra, que je prêtais la duplicité à tous les Juifs, pas plus que je n'imagine tous les Anglais infectés de morgue ni tous les Français de légèreté morale. Quand on parle des caractères d'un peuple ou d'une race, on veut seulement dire que ces caractères se rencontrent avec fréquence et prédominent dans ce peuple ou dans cette race. Je n'imaginais pas non plus que les Juifs fussent seuls à présenter ce caractère. Comme dit M. Fouillée[1], le Grec, un Aryen pourtant et pas un Sémite, fut de tout temps accusé de mettre sa subtilité au service de l'intrigue. L'Arménien, aussi un Aryen, dépasse encore le Grec et le Juif, si

[1] *Revue des Deux-Mondes,* 1er mai 1898, p. 70.

l'on en croit le dicton oriental affirmant qu'il faut trois Juifs pour duper un Arménien. Plus près de nous, le Normand, encore un Aryen, n'a pas la meilleure des réputations en fait de droiture, puisque le proverbe dit : « Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand, cela fait cent voleurs » ; et je puis vous assurer qu'une population que je connais bien pour l'avoir beaucoup fréquentée, la population auvergnate, toujours des Aryens, ne vient pas bien loin derrière les Normands en fait d'adresse et de rouerie.

J'ai donc toujours cru que de la même manière le Juif en général, et malgré bien des exceptions, avait un penchant bien caractéristique à la ruse. Mais je me suis promis, en abordant cette étude, de la faire avec une entière impartialité, sans aucune prévention, ni pour ni contre les Juifs et en exigeant des preuves valables de toute affirmation ou accusation. Or, je dois le reconnaître, la preuve du caractère spécialement souple et rusé des Juifs ne paraît pas facile à administrer. Et comment condamner sans preuves ? Des preuves sérieuses, il n'en faut pas demander

à Drumont ; il vous citera deux ou trois exemples de fourberie et de trahison chez les Juifs ou des gens qu'il estime avoir dû être des Juifs, puis il conclura du particulier au général ; il conclura de la fourberie et de la traîtrise de quelques Juifs à la fourberie et à la traîtrise de tous les Juifs : avec cette logique-là, il serait facile de prouver que tous les pasteurs protestants sont des escrocs et tous les prêtres catholiques des infâmes. Cherchons donc des témoins un peu mieux documentés. Voici quelques renseignements que nous avons recueillis.

Des gens enclins à la fraude devraient avoir des démêlés fréquents avec la justice. Or, la statistique judiciaire, partout où elle a été établie d'après les confessions religieuses comme en Allemagne, est favorable aux Juifs et démontre que la criminalité est moindre parmi eux que parmi les chrétiens [1]. Il est vrai que M. Drumont vous apprendra

[1] Isidore Loeb, *Réflexions sur les Juifs*, pages 139 à 148. Voir aussi M. A. Leroy-Beaulieu, l'*Empire des Tsars et les Russes*, t. III, p. 638.

gravement qu'en France au moins l'impunité est assurée aux Juifs, grâce à la complicité d'une magistrature vénale.

M. Léonty Soloweitschik, dans sa thèse présentée à l'Université de Bruxelles sur le Prolétariat juif, affirme, d'après des documents officiels, que les milliers d'ouvriers juifs de l'East End à Londres n'ont que fort rarement des difficultés avec la police, et que toute cette communauté est réputée comme paisible et respectueuse de la loi, « *peaceful and law-abiding.* » M. Léo Errera, dans son ouvrage sur les Juifs russes, qu'on accuse comme d'autres Juifs de n'être pas assez scrupuleux dans leurs procédés commerciaux, cite des témoignages d'écrivains russes, dont aucun n'est israélite, pour démontrer que la probité du commerçant juif n'est pas inférieure à celle du commerçant russe, qu'elle lui est même parfois supérieure.

Mais, d'autre part, M. Théodore Reinach, israélite comme M. Errera, dans son article de la *Grande Encyclopédie*, admet que la longue spécialisation des Juifs dans le commerce d'argent explique la fréquence chez

eux des défauts qu'elle engendre : âpreté au gain, goût demesuré du lucre, finesse dégénérant en duplicité, penchant à croire que tout est à vendre et qu'il est légitime de tout acheter. Un écrivain catholique, mais très hostile à l'antisémitisme, M. Anatole Leroy-Beaulieu, que nous avons déjà souvent eu l'occasion de citer, est du même avis que M. Reinach et pense que l'habitude de plier devant la persécution, de pactiser avec la force pour avoir le droit de vivre ; l'habitude même d'adopter extérieurement pour se faire tolérer, le Christianisme ou le Mahométisme, tout en restant secrètement fidèle au Judaïsme, — reproche cependant qui ne peut s'adresser qu'à une minorité, puisque la fidélité ouverte a été, nous l'avons dit, la règle générale ; que l'exercice des professions mercantiles et leur exercice dans les circonstances les plus difficiles, sans sécurité, sous la menace de vexations et de spoliations ; que toutes ces causes ont conduit le Juif à appeler à son aide ces armes du faible, la ruse, la duplicité, la fourberie, et lui ont fait prendre un pli d'astuce et de dissimu-

lation qu'un régime de liberté et d'équité mettra quelques générations à effacer.

Entre ces opinions divergentes, on ne saurait trancher que d'après une expérience et des observations personnelles. Ma connaissance directe des Juifs, bien qu'elle ne confirme pas l'accusation, n'est pas assez étendue pour que je puisse me prononcer savamment. Je suspends donc mon jugement [1].

Mais je vous le demande, quand même après un examen impartial, nous croirions devoir conclure dans le sens de l'opinion prédominante, serions-nous encore bien fondés à réclamer contre les Juifs, pour ce vice, des mesures de proscription ou d'extermination ? Nous commencerions alors, dans un

[1] Je poursuis mon enquête. J'engage vivement chacun de mes lecteurs à en faire une de son côté. Toutes les fois que l'occasion s'en présente, j'interroge, sur la moralité commerciale des Juifs, les hommes que leur honorabilité et l'importance de leur situation rendent aptes à formuler un jugement éclairé et impartial. Jusqu'à présent je n'ai recueilli que des témoignages favorables, notamment sur les israélites négociants en soiries à Lyon et à Paris.

esprit d'équité, par les demander, ces mesures, contre tous les chrétiens de nom, oh ! si peu chrétiens de fait, qui sont plus faux, plus rapaces, plus juifs que les plus mauvais des Juifs, et qui n'ont pas, comme les Juifs, pour circonstance atténuante, la déformation causée par la compression des siècles. Et encore, ces coupables punis, pourrions-nous en bonne conscience appliquer la même sentence aux Juifs ?

Certains théologiens, pour résoudre le problème insoluble des rapports du fini et de l'infini, absorbent l'homme en Dieu, et noient la liberté de l'homme dans la toute-puissance de Dieu. Dans l'impitoyable logique de leur système, ils imaginent un Dieu qui commence par prédestiner l'homme au mal, puis finit par le condamner à l'enfer pour ce mal dont il est la victime et non l'auteur. La conscience religieuse s'indigne d'un pareil blasphème contre la justice suprême. Mais si cette théorie odieuse était vraie, les malheureux damnés n'auraient-ils pas le droit de se redresser avec colère contre la puissance cruelle qui les frapperait et de lui crier :

Juge inique, pourquoi punis-tu en nous le mal qui est ta propre œuvre ?

De même, si les antisémites d'aujourd'hui arrivaient, comme ils y prétendent, à proscrire ou à massacrer les Juifs pour cause de duplicité, d'intrigue et de ruse, ceux même des Juifs à qui pourrait s'appliquer le reproche n'auraient-ils pas le droit de se retourner contre leurs juges et bourreaux et de leur lancer à la face cette protestation de la conscience en révolte : Dignes fils des persécuteurs, vous comblez la mesure de l'injustice de vos pères, quand vous châtiez dans nos personnes et dans nos œuvres les fruits de leurs propres violences et de leur écrasante tyrannie séculaire.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE GRIEF RELIGIEUX

QUATRIÈME CONFÉRENCE

Le Grief religieux.

Mes Frères,

Il y a environ vingt mois[1], M. Anatole Leroy-Beaulieu, avec un véritable courage, faisait une conférence contre l'antisémitisme à l'Institut catholique de Paris. Lorsque, en établissant la division de son sujet d'après le triple aspect sous lequel l'antisémitisme se présente à nous, l'aspect religieux, l'aspect national, l'aspect social, il commença par dire que l'antisémitisme se donnait comme le défenseur de la religion, le champion du

[1] Le 27 Février 1897.

christianisme, son auditoire catholique souligna ces mots d'applaudissements significatifs ; c'était une façon énergique et bruyante de répondre : c'est bien ainsi que nous l'entendons. En effet, en France, en Belgique et ailleurs, nombre de catholiques, — pas tous, je tiens à le dire, M. A. Leroy-Beaulieu lui-même en est la preuve, — sont violemment antisémites. En France, il n'y a pas de journaux plus antisémites que les journaux militants du catholicisme, *la Croix*, *l'Univers*, *le Peuple français* de l'Abbé Garnier, et jusqu'à la vieille *Gazette de France*. Pas n'est besoin de mentionner la *Libre Parole* de Drumont : tout le monde en connaît la férocité à la fois catholique et antisémite. Parmi nous, ce sont des journaux comme *le Patriote* qui s'enrôlent dans l'apostolat contre le Juif.

L'hostilité spécifiquement religieuse apparaît aussi avec évidence chez certains protestants antisémites. En 1880, à Berlin, dans une conférence pastorale où régna un esprit d'intolérance sans mesure, on entendit Stœcker proclamer que la suprématie de l'argent et de l'intelligence fait des Juifs une

puissance avec laquelle le *Christianisme* doit entreprendre une lutte à la vie et à la mort; et il ajoutait, pour que nul ne pût se méprendre sur le fanatisme religieux de sa pensée, qu'il traiterait les Israélites en frères du jour où ils se convertiraient!

L'antisémitisme est donc une résurrection attristante de cette chose odieuse qui s'appelle une guerre de religion. Je le sais, il y a eu, et il y a encore, des antisémites qui ne sont ni catholiques ni protestants, les Schopenhauer, les Marr, les Duhring, les Nietzsche, en Allemagne; les Gustave Tridon et les Regnard en France; tous ceux-là sont antireligieux en même temps qu'antisémites; ils attaquent le Christianisme non moins que le Judaïsme : « Les peuples, écrit Duhring assez logiquement, n'en auront fini avec l'esprit sémitique que lorsqu'ils auront chassé de leur âme le christianisme, ce deuxième aspect actuel de l'hébraïsme. » Singuliers alliés que des pessimistes, des hégéliens d'extrême gauche et des révolutionnaires athées pour des catholiques romains et des protestants orthodoxes.

Mais dans cette coalition hybride d'incré-

dules et de croyants, unis dans leur attaque contre le Judaïsme, si les uns font la guerre à toute religion en combattant le Judaïsme, pour les autres, la lutte contre le Judaïsme est bien la guerre de la religion chrétienne contre la religion juive.

Ceux-ci vous diront sans doute que ce sont les Juifs qui ont commencé ; que les chrétiens ne font que se défendre contre les éternels ennemis du Christ, de l'Eglise et de l'esprit chrétien.

Nous verrons ce qu'il faut en penser ; nous tenons seulement pour le moment à établir ce fait que l'antisémitisme est, sous un de ses aspects, une guerre contre une religion.

*
* *

En cela, il importe fort de le remarquer, l'antijudaïsme reste fidèle aux longues traditions de son passé. De tout temps, la haine contre les Juifs a été en partie une haine religieuse. D'abord chez les païens. Tacite, qui au surplus les connaît fort mal, les accuse d'honorer dans leur sanctuaire l'âne, parce

qu'un troupeau d'ânes sauvages fit découvrir à Moïse dans le désert des sources abondantes au moment où le peuple allait périr de soif. « Les rites des Juifs, dit Tacite, sont absolument contraires à ceux des autres mortels. On y abhorre tout ce que nous révérons, on s'y permet tout ce qui nous révolte... Leur temple a été le réceptacle de tous les scélérats qui, méprisant la religion de leurs pères, venaient y porter en foule leur tribut et leurs offrandes... Tous ceux qui embrassent leur culte se font circoncire, et la première instruction qu'on leur donne, c'est de *mépriser les dieux*, d'abjurer la patrie, d'oublier père, mère, frères et enfants [1]. » Pline disait d'eux : « *Judœa gens contumelia numinum insignis* », la nation juive remarquable par son mépris des divinités [2]. Suétone, Juvénal, Sénèque reproduisent le même grief religieux. C'est l'opposition naturelle entre le

[1] Tacite, *Histoires*, V, 3, 4, 5. Les Chrétiens qui citent Tacite contre les Juifs ne devraient pas oublier ces mots de l'auteur : ces hommes abhorrés pour leurs infamies que le vulgaire appelle « *Chrétiens* ».

[2] Pline, *Hist. Nat.*, XIII, 4, Parag. 46.

polythéisme païen et le monothéisme juif, ou, chez certains stoïciens, l'aversion de philosophes pour une doctrine étrangère, rivale, dont le prosélytisme heureux les offusque. « Les usages de cette nation scélérate, dit Sénèque, ont si bien prévalu qu'ils se sont répandus dans le monde entier ; les vaincus ont donné des lois aux vainqueurs [1]. »

Qu'entre le Judaïsme et le Christianisme la lutte ait été de tout temps religieuse, c'est le plus rebattu de tous les lieux communs de l'histoire.

Lorque la petite secte nazarienne naquit au sein du Judaïsme, ce fut avant tout pour des motifs religieux que le Sanhédrin la poursuivit dans la personne de son fondateur Jésus, de son premier martyr Etienne, de son premier grand missionnaire saint Paul. Les deux tendances qui divisaient l'Église primitive, le judéo-christianisme sous Jacques, frère du Seigneur, et le pagano-christianisme sous l'apôtre Paul, furent également traitées en ennemies par le Judaïsme officiel.

[1] Sénèque, *de la Superstition,* fragments, 41 à 43.

Quand la chute de Jérusalem et la destruction du Temple eurent consommé la rupture entre le Christianisme et le Judaïsme, et eurent ôté aux Juifs toute autre force que celle de la discussion, le combat entre la Synagogue et l'Eglise se transporta dans le domaine des idées, et ses armes furent, soit la parole dans des disputes publiques, soit surtout des écrits.

Le dialogue de Justin Martyr avec le Juif Tryphon, qui était probablement le célèbre rabbin Tarphon, nous offre le meilleur exemple de ce genre de polémique à cette époque. Ces controverses étaient assez violentes : de part et d'autre les injures remplaçaient trop souvent les raisons. Les docteurs chrétiens traitaient les Juifs de blasphémateurs du Christ, les déclaraient rejetés et condamnés de Dieu, livrés aux démons et à Satan. Certains Juifs ripostaient en s'attaquant à la naissance du Christ dont ils faisaient le fils naturel de Marie et du soldat Panthère.

Avec la conversion de Constantin et la victoire du Christianisme, la situation respective des adversaires changea du tout au tout.

Les discussions continuent ; mais du côté des chrétiens, le ton en devient plus hautain, plus tranchant, plus injurieux. On sent des maitres qui s'indignent de la résistance de petits, de faibles comme d'une rébellion. Dans ses six homélies contre les Juifs, prononcées à Antioche, Saint-Jean Chrysostôme les appelle « des impies, des misérables, des chiens, des cervelles obstinées ; leur peuple est semblable à un troupeau de brutes, de bêtes féroces. Ils ont repoussé le Christ, donc ils ne sont aptes qu'au mal. Leurs Synagogues sont des cavernes de brigands, la demeure de Satan ». Mais l'Eglise a dorénavant une arme bien plus efficace que la parole. La puissante influence de son clergé sur les empereurs lui permet de tourner contre les Juifs la force des lois, et toutes ces lois édictées du IVe au VIIe siècle sont clairement destinées à vinculer la religion juive. Elles visent à en entraver la propagande par la défense faite aux Juifs de posséder des esclaves chrétiens, de circoncire des esclaves même païens, de convertir des chrétiens de condition libre, sous peine de confiscation

et d'exil, de contracter mariage avec des chrétiens. Elles s'immiscent directement dans leur culte, réglementent leur façon d'observer le Sabbat et la date de la célébration de leur Pâque, leur interdisent l'édification de nouvelles synagogues, l'étude de cette partie du Talmud qui s'appelle la Mischna, la récitation de la prière journalière, le *Schema*, qui commence par ces mots : « Ecoute, Israël, l'Éternel ton Dieu, l'Éternel est un » ; parce que cette prière, tirée au reste du Pentateuque, proclame l'unité de Dieu contre la Trinité.

Ces lois impériales d'obstruction religieuse, l'Eglise qui les avait inspirées, les reprend à son compte dans le moyen âge ; elle les ressuscite quand elles sont tombées en désuétude ; elle les introduit dans son droit canon et, par le 10e concile de Latran en 1215, les érige formellement en lois de l'Eglise. Le but est toujours d'empêcher toute extension du culte juif, toute infiltration des doctrines juives dans les esprits ; c'est pour cela qu'on enlève toute autorité aux Juifs sur les chrétiens, leur défendant d'avoir des esclaves, ou même des

domestiques et des nourrices chrétiens; c'est pour cela qu'on fait tout pour diminuer le contact social entre les Juifs et les chrétiens, jusqu'à interdire aux chrétiens d'avoir des médecins juifs ou de s'asseoir à la table des Juifs, jusqu'à consommer l'isolement du Juif en le parquant dans le ghetto.

Les papes, nous l'avons dit, ne persécutèrent pas violemment les Juifs. Tout en réprouvant dans leurs bulles leur impiété aveugle et perfide, ils les laissèrent subsister comme témoins de la vérité de la foi chrétienne; ils se contentèrent miséricordieusement de brûler leurs livres et de faire d'eux les captifs, les serfs, les parias de la société chrétienne. Les papes condamnèrent hautement les tueries des Croisés [1]. Lorsque l'Inquisition que Drumont envie si fort à l'Espagne faisait monter sur les bûchers de Séville, de Cadix, de l'Aragon, des centaines, des milliers de Juifs et de Maures, Sixte IV s'épouvanta de ces horreurs commises au nom de la religion, et en exprima son mécontentement aux

[1] Théodore Reinach, *Histoire des Israélites,* p. 136.

rois catholiques : les bourreaux, connaissant sa faiblesse, passèrent outre[1]. Mais, si l'on doit cette justice aux Papes, ne peut-on pas, ne doit-on pas rendre le clergé responsable des massacres des Juifs au temps des Croisades et des autodafés d'Espagne? N'est-ce pas des prêtres et des moines prêcheurs qui soulevèrent les populations d'Allemagne et de France contre les Juifs : « A quoi bon, disaient-ils, s'en aller au bout du monde pour combattre les Sarrasins, quand nous laissons demeurer parmi nous d'autres infidèles, mille fois plus coupables envers le Christ que les Mahométans ? » Et le sombre et terrible inquisiteur Torquemada, n'est-ce pas le fanatisme religieux qui lui fit roussir sa robe de dominicain à la flamme de tant de bûchers ?

Au XVIe siècle l'avènement de la Renaissance et de la Réforme n'affranchit pas encore le Judaïsme des haines religieuses et intolérantes. Luther avait eu d'abord d'amicales relations avec les Juifs. Plusieurs rabbins l'avaient assisté dans la traduction de l'Ancien

[1] Ibid., p. 191.

Testament, se réunissant avec cinq de ses amis une fois la semaine au vieux couvent augustinien de Wittenberg pour former ce que Mathésius appelait plaisamment le Sanhédrin particulier de Luther. Mais plus tard, en 1542, irrité sans doute de n'avoir pu les gagner à sa cause, il se retourna contre eux avec sa violence coutumière, et s'attaquant non seulement à leur commerce d'argent qu'il avait en horreur (voir son sermon sur l'usure dès 1519), mais aussi à leur culte, il les dénonça dans un pamphlet furieux intitulé : « *Les Juifs et leurs Mensonges.* » Les Juifs sont des brutes, disait-il, leurs synagogues sont des étables à porcs ; il faut les incendier, car Moïse le ferait s'il revenait au monde. Ils traînent dans la boue les paroles divines ; ils vivent de mal et de rapines ; ce sont des bêtes mauvaises qu'il faudrait chasser comme des chiens enragés. »

La Papauté de cette époque tomba d'accord avec son grand ennemi au moins sur cette question juive. Elle avait commencé cette période nouvelle par un acte de libéralisme dans la célèbre controverse entre le Juif

converti Pfeffercorn et l'humaniste Reuchlin. Pfeffercorn, appuyé par les théologiens de Cologne et par les facultés de Paris, d'Erfurth, de Louvain, de Mayence, demandait à grands cris qu'on brûlât les livres juifs comme hérétiques et dangereux. Reuchlin, qu'on accusa d'avoir été acheté par les Juifs, — il n'y a rien de nouveau sous le soleil, — s'opposa vivement à cet obscurantisme intolérant ; et la controverse ayant été des deux côtés soumise au pape Léon X, celui-ci, fort embarrassé entre les dominicains et les humanistes qu'il voulait également ménager, rendit, en 1516, un arrêt de surseoir : c'était au fond donner gain de cause aux humanistes, puisqu'on ne brûlait rien pour le moment.

Mais la réaction dogmatique qui suivit la Réforme, entraîna la Papauté à se départir de sa bienveillance relative pour les Juifs ; elle se fit persécutrice. Paul IV remit en vigueur les anciennes lois canoniques, poursuivit les *Marranes*, ou Juifs convertis en apparence au Catholicisme, mais fidèles en secret au Judaïsme ; Pie V expulsa tous les Juifs de ses Etats, sauf de Rome et d'Ancône.

Les livres juifs, sauvés par Léon X, furent livrés au feu à Rome, à Venise, à Florence et ailleurs, par l'ordre de ses successeurs ; les Juifs de Rome furent astreints par Grégoire XIII à assister à tour de rôle à certaines prédications ayant pour but de les éclairer et de les convertir. Ce régime subsista, avec de faibles et graduels adoucissements, dans le siège de la Papauté, jusqu'à la Révolution.

Cette vieille et tenace hostilité purement religieuse contre le Judaïsme, l'antisémitisme veut la faire revivre de nos jours. Pour quelles raisons, nous allons l'examiner. — Mais auparavant, je voudrais vous soumettre une question que suggère à tout esprit sérieux et réfléchi la longue controverse entre Juifs et Chrétiens, et cette question la voici :

D'où vient que, dans les trois premiers siècles, quand l'Eglise ne disposait pas encore de la force contre la Synagogue, d'où vient que la victoire soit restée au Christianisme ? Le Christianisme, petite secte née à Jérusalem, était d'abord bien faible à côté de son adversaire : le Judaïsme avait le nombre, l'antiquité, la notoriété; le Judaïsme avait

déjà obtenu de remarquables succès de propagande; déjà — la colère des écrivains romains le prouve assez — il avait fait de nombreux prosélytes dans l'empire parmi ceux qui aspiraient à un culte plus élevé que le polythéisme; et cependant le Judaïsme a été supplanté, distancé dans la conquête des âmes; c'est le Christianisme qui est devenu la foi du monde ancien qui finissait et du monde nouveau dont il a été l'un des créateurs.

A cette question, les Juifs répondraient probablement que le Christianisme a réussi parce qu'il s'est accommodé dans une certaine mesure au polythéisme par la divinisation du Christ, par le culte de Marie, des saints, des images, des reliques, tandis que le Judaïsme s'est refusé à toute compromission pour rester inflexiblement monothéiste, inflexiblement voué au culte du Dieu unique. Il y a du vrai dans cette explication, mais elle est certainement insuffisante, car la paganisation de l'Eglise s'est surtout opérée après son triomphe. De plus, cette paganisation bien réelle n'a pas été seulement une

concession à l'ignorance et à la superstition : elle a eu d'autres causes que nous indiquerons dans un instant. Les Chrétiens orthodoxes, catholiques ou protestants, répondraient : La raison du triomphe du Christianisme, elle est bien simple ; c'est le triomphe de la vérité sur l'erreur ; le Christianisme était la vérité, et la vérité a prévalu. A nous, cette explication paraît trop simple. Il nous est impossible d'étudier l'interminable controverse entre les Rabbins et les Pères sans donner raison assez souvent aux Rabbins contre les Pères ; l'exégèse des Rabbins, malgré ses singularités, était plus près de la vérité que les explications fantastiquement allégoriques des Justin et des Origène.

Nous, interprètes modernes, soucieux seulement de la signification grammaticale et historique des textes, nous sommes obligés de nous ranger du côté des Rabbins quand ils affirment que Jésus n'était pas le Messie annoncé par les prophètes, qu'il n'y avait rien dans sa carrière qui répondît aux brillantes descriptions prophétiques de ce Roi merveilleux, Héros divin, Père à jamais,

Prince de la paix, qui devait occuper le trône de David, pour agrandir son empire, pour lui donner une prospérité sans fin, pour l'établir et l'affermir par le droit et la justice à toujours.

Ni l'une ni l'autre de ces réponses ne nous satisfont. Voici maintenant la nôtre. Le Judaïsme a été dépassé et vaincu par son propre rejeton pour trois raisons : à cause de son particularisme; à cause de son monothéisme trop intransigeant — je m'expliquerai dans un instant, — à cause du caractère trop peu chaleureux, trop peu émotionnel de la notion dans laquelle il résume la religion, la notion de Loi.

Nous avons esquissé précédemment le particularisme juif. Le Judaïsme a toujours prétendu rester un culte national, une secte fermée. Il acceptait bien les prosélytes étrangers, mais ces prosélytes devaient s'identifier à sa cause pour être des prosélytes complets, des prosélytes de la justice; ils devaient accepter les signes distinctifs du Judaïsme et épouser ses espérances d'universelle suprématie politique et religieuse. Or, le Christia-

nisme a été l'effet d'abord, avant d'en être la cause nouvelle, d'un grand besoin d'humanité, de fraternité : le moment était venu où, dans sa marche progressive, notre race humaine devait franchir les barrières et les fossés du nationalisme étroit, pour découvrir, au milieu de toutes ses différences, son unité fondamentale de nature, et sentir palpiter dans son sein un seul cœur et une seule âme. Cette passion de fraternité, d'humanité, animait fortement l'Eglise primitive, et c'est ce qui lui a permis d'entraîner avec elle un nombre toujours croissant de disciples sur les pas de Jésus le Fils de l'homme.

Le Judaïsme a eu la gloire de donner au monde le monothéisme. Mais son monothéisme est demeuré trop intransigeant, comme je m'exprimais tout à l'heure : je veux dire qu'il a mis une séparation trop profonde entre Dieu d'une part, la nature et l'homme de l'autre. Dans son horreur du polythéisme, il n'a pas su apercevoir l'élément de vérité que contient cette divinisation païenne des forces naturelles et humaines; il a fait Dieu trop transcendant, pas assez immanent; il

n'a pas eu cette nuance de panthéisme — passez-moi le mot — qui est nécessaire au monothéisme pour lui donner la vérité complète. La déification graduelle du Christ, aboutissant au dogme de la Trinité, a eu, malgré ses erreurs, ses subtilités et ses contradictions, l'avantage de rapprocher Dieu de l'homme et de faire sentir à l'homme la présence enveloppante, pénétrante de ce Dieu « en qui, comme le disait saint Paul, nous avons la vie, le mouvement et l'être ».

La conception juive de la loi est une conception grandiose, et certes, à notre époque qui découvre et glorifie la loi partout, il conviendrait peu de médire de la loi. Mais je le disais, la loi, comme principale idée religieuse, a quelque chose de froid. Ici encore, le christianisme avait l'avantage. Son idée première et dominante, ce n'était plus celle de Loi, mais celle d'Amour. Le Maitre avait recueilli dans l'Ancien Testament deux grandes paroles : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur », et « tu aimeras ton prochain comme toi-même »; il les avait réunies, les avait placées au cœur de la reli-

gion et de la morale, et avait dit : L'amour, voilà le sommaire de la loi; l'amour secourable pour tous, l'amour compatissant pour les malheureux, pitoyable pour les faiblesses humaines; l'amour qui pardonne jusqu'aux offenses et aux outrages des ennemis même; l'amour qui permet à l'homme faillible d'espérer le pardon de Dieu pour ses propres misères. L'Eglise primitive avait compris la pensée du Maître; au lieu d'égrener la loi en commandements multiples — les rabbins finirent par en compter 613 dans le Pentateuque — elle en proclama l'unité dans l'amour; au lieu d'en faire un texte, elle en fit un sentiment, bien plus, elle en fit un homme, un exemple vivant dans la personne du Christ qu'elle idéalisait toujours davantage; et tout en maintenant les saintes exigences du devoir, elle se fit la messagère de ce pardon humain et divin[1] dont la faible

[1] Je sais bien que la notion du pardon divin n'est pas étrangère à l'Ancien Testament : « O bienheureux est l'homme dont la faute est pardonnée et le péché remis! » (Ps. XXXII, et ailleurs). Mais elle n'y occupe qu'une place restreinte à côté des menaces de châti-

créature sent toujours un si pressant besoin. C'est pour cela encore, me paraît-il, que la foule finit par se porter dans les églises surmontées de la croix, symbole d'amour et de pitié, plutôt que dans les synagogues portant à leur frontispice l'image des tables de la loi.

*
* *

Tel est mon jugement personnel et réfléchi sur ce grand et long conflit entre le Judaïsme et le Christianisme. J'ai cru devoir l'exposer ici pour bien marquer mon point de vue.

Redescendons maintenant des hauteurs sereines de ces calmes appréciations histo-

ment à l'adresse des violateurs de la Loi : il n'y a qu'à parcourir le Deutéronome et les Prophètes pour s'en convaincre. Tandis que dans le Christianisme le pardon divin est devenu une doctrine capitale. Je montrerai plus loin l'importance de la charité dans le Judaïsme. Mais par l'influence prépondérante de la notion de loi, la charité elle-même y était codifiée à l'excès. V. Grœtz, *Histoire des Juifs,* t. I, p. 137 de la traduction française.

riques pour nous jeter de nouveau dans l'ardente mêlée des passions actuelles.

Les raisons que les antisémites donnent de leur hostilité contre le Judaïsme ne sont pas de la nature de celles que je viens d'exposer dans un tout autre but, *sine ira et studio.* Celles-ci ne pourraient servir que de sujet de discussion courtoise, et non pas d'armes de combat. Les autres sont le plus souvent fausses, injurieuses, même calomnieuses.

Nous arrêterons-nous longtemps aux objections tirées contre la religion juive des subtilités et des étrangetés du Talmud ou des rêveries extravagantes de la Kabbale ? De telles objections rebondissent contre les chrétiens qui les font. Certes, il est puéril de discuter contradictoirement, comme Hillel et Schammaï, si, en vertu de la loi sabbatique, il est permis de manger un œuf pondu un jour de fête par une poule destinée elle-même à être mangée. Mais est-il beaucoup moins puéril de discuter avec les scolastiques du moyen âge si les souris, les chiens ou les pores, en rongeant et en dévorant une hostie consacrée qui tombe à terre, rongent et dévo-

rent le Christ? L'est-il beaucoup moins de discuter à grand renfort d'arguments, comme les scolastiques protestants du XVIIe siècle, en quelle saison eut lieu la création, les uns tenant pour le printemps, les autres pour l'automne? Toutes les religions, tous les systèmes ont eu leurs bizarreries, leurs absurdités même; toutes ont eu leurs périodes de décadence ou d'égarement.

La Kabbale, dont on fait sonner bien haut comme argument le nom rébarbatif, mais sans en connaître le plus souvent autre chose que le nom; cette théosophie qui, visant à compléter un monothéisme trop transcendant, prétendait pénétrer en Dieu pour décrire son évolution intérieure et propre, et les degrés successifs du mouvement descendant par lequel il arrivait à se manifester dans les êtres particuliers de la création; la Kabbale était souvent un délire, mais est-ce que les Juifs seuls ont eu des Théosophes? Et le catholique Paracelse et le protestant Jacob Bœhme? Quant à la Kabbale elle-même, l'éminent critique et théologien protestant, Wellhausen, ne dit-il pas que comme toutes

les autres sottises systématisées, elle a eu de fortes attractions pour les érudits chrétiens[1].

Nous arrêterons-nous beaucoup plus à l'atroce calomnie du meurtre rituel ? Il le faudrait peut-être, car Drumont, qui ramasse sans pudeur tous les mensonges, a consacré trente pages de sa *France juive* à prouver que les Juifs ont réellement mérité l'accusation de verser le sang chrétien à l'occasion de leurs fêtes religieuses, de boire ce sang ou de le mêler à la pâte de leurs pains sans levain.

Sa démonstration, il la conduit avec l'insigne mépris de l'histoire et l'impudente mauvaise foi qui font partie intégrante de sa polémique. Ces crimes, dit-il, sont attestés par d'innombrables historiens ; et le témoignage le plus important qu'il allègue, c'est un conte de Chaucer dans les *Canterbury Tales* (Chaucer est mort en 1400, mais M. Drumont l'appelle le poète du xve siècle, nouvelle preuve de sa science), un conte de Chaucer, où l'on voit un petit enfant à qui les

[1] *Encyclopædia Britannica,* XIII, 429.

Juifs ont fait couper la gorge, se mettre, dans la fosse où on l'a jeté, à chanter l'*Alma Redemptoris mater* si haut que toute la place en retentit ! M. Drumont veut faire croire que l'Eglise catholique a adopté contre les Juifs l'accusation du meurtre rituel : il cite parmi les victimes des Juifs un enfant que l'Eglise vénère sous le nom de saint Richard et dont elle célèbre la fête le 25 mars ; il affirme que les archives du Vatican conservent toutes les pièces relatives au martyre du bienheureux petit Simon à Trente, en 1475 [1]. Et il oublie scrupuleusement, lui catholique, de dire que pape après pape, Innocent IV, Grégoire V, Martin V, Paul III, ont formellement condamné le préjugé du meurtre rituel. Le pape Martin V a interdit expressément aux

[1] M. A. Leroy-Beaulieu dit que, quand il serait démontré que le couteau des Juifs eût immolé des enfants chrétiens « par haine de la foi », on ne saurait y voir que des crimes privés ou des actes de vengeance pour les persécutions endurées. Il ajoute, cette observation très importante, que André de Rinn, tué, dit-on, en 1462, n'a été béatifié qu'en 1588, et que Simon de Trente, tué en 1475, n'a été béatifié qu'en 1753 ! (*Israël chez les Nations,* p. 48). Mais ces crimes privés ne nous pa-

prédicateurs tant réguliers que séculiers de lancer contre les Juifs des accusations de ce genre. M. Drumont n'est pas un catholique fort docile ! Drumont s'appuie sur l'autorité d'un certain Justus pour affirmer que les livres des Juifs et même le Talmud contiennent la prescription du meurtre rituel. Il néglige avec soin de raconter qu'un savant chrétien, un hébraïsant de premier ordre, le professeur Delitzsch, a, dans un écrit public, taxé de mensonge Justus, et avec lui le chanoine et professeur Rohling qui soutenait la même thèse, et les a accusés d'imposture et d'altération consciente des textes. Disons à M. Drumont qu'il n'est lui-même qu'un complice de faussaires et de calomniateurs, et passons.

Autre accusation : celle qu'on jette à

raissent pas démontrés. Ainsi le prétendu martyr Simon de Trente fut assassiné par le bandit Enzo ; et si les Juifs arrêtés avouèrent le crime, l'aveu leur fut arraché par la torture : l'un d'eux même, un vieillard nommé Moïse, refusa d'avouer et périt sous les verges. Le légat du pape démêla l'imposture, mais l'évêque de Trente fomenta les accusations populaires. On se rappellera aussi l'affaire récente de Tizla-Eslar (1883).

la face des Juifs depuis des siècles, et qui, si elle parait plus spécieuse, n'est pas, j'ose le dire, plus fondée que la dernière, l'accusation d'être, comme leurs pères, les ennemis du Christ, de porter toujours en eux l'esprit des déicides : « race éclaboussée par le sang d'un Dieu », a dit de Goncourt cité par Drumont qui écrit pour son propre compte : « Rien pour eux n'est changé ; ils haïssent le Christ en 1886, comme ils le haïssaient du temps de Tibère Auguste, ils le couvrent des mêmes outrages [1]. »

L'accusation de déicide est encore une de celles qui font le plus d'effet sur nombre de chrétiens catholiques ou protestants, même à leur insu. Habitués à entendre les prédicateurs décrire avec émotion les souffrances du Fils de Dieu : habitués à écouter leurs vives dénonciations des meurtriers du Christ, ils en conservent malgré eux une répulsion instinctive pour le peuple qui a crucifié leur divin et bien-aimé Seigneur.

En réalité, rien n'est plus inique que cette

[1] *La France Juive,* t. II, p. 381.

accusation : des théologiens chrétiens l'ont montré bien des fois. Il est inique d'imputer aux Juifs ce crime monstrueux qu'on appelle un déicide. Nous protestants libéraux, nous n'adorons pas en notre doux Maître un Dieu : comment se serait-il donné pour Dieu celui qui, dans l'humilité profonde et l'exquise délicatesse de sa conscience, repoussait même le titre de bon qu'on prodigue à l'envi : « Pourquoi m'appelles-tu bon ? un seul est bon, c'est Dieu. » Nous ne songeons donc pas à imputer aux Juifs un déicide ; le mot lui-même blesse et révolte notre sentiment religieux : le meurtre de Dieu, le meurtre de l'Etre des Etres, infini, immuable, éternel, quelle contradiction dans les termes ! quelle profanation des mots et des idées ! Et il n'y a pas de jonglerie théologique, de communication des idiomes, d'attribution à la personne divine des qualités et des actions de la nature humaine de Jésus, qui puisse lever la contradiction ou pallier la profanation. Mais nous disons à ceux de nos frères orthodoxes catholiques ou protestants qui rééditeraient l'accusation : Comment pouvez-vous,

avec quelque ombre d'équité, imputer aux Juifs un crime dont ils ne pouvaient avoir la plus lointaine notion ?

L'intention fait le crime. Ont-ils eu un seul instant l'intention de tuer un Dieu ? ont-ils cru même un seul instant qu'ils tuaient un prophète envoyé de Dieu ? Ils ont regardé Jésus comme un novateur, un révolutionnaire qui s'attaquait à des rites et à des institutions séculaires, à des espérances nationales patiemment et tendrement caressées. Ils ont cédé à un fanatisme conservateur en frappant celui qui portait une main hardie sur l'arche sainte des lois et des traditions du passé ; ils ont obéi à un ardent chauvinisme, en condamnant celui qui s'emparait du titre de Messie pour le vider de toute signification politique et n'en faire que le symbole d'une restauration spirituelle. Ils se sont laissé emporter par la jalousie et le ressentiment à la proscription de ce jeune charpentier qui les avait si vite dépassés de toute la hauteur de son remarquable génie et de son noble caractère, et dont les sifflantes invectives avaient flagellé si cruellement leur

ostentation et leur hypocrisie. Fanatisme, chauvinisme, jalousie, ressentiment : passions humaines, passions qui sont de tous les pays, de tous les temps, de tous les partis et de toutes les religions.

Les contemporains du Christ l'ont méconnu, rebuté, immolé. Oui. Mais en quoi ont-ils été plus coupables que bien d'autres? que les Grecs condamnant Socrate à boire la ciguë comme ennemi des dieux et corrupteur de la jeunesse ; que les catholiques, livrant au bras séculier, pour qu'il les exterminât, les Arnauld de Brescia, les Jean Huss, les Jérôme de Prague, les Savonarole, les Louis de Berquin, les Latimer, et tant, et tant, et tant d'autres, pour le crime d'hérésie ; que les protestants brûlant Servet à Genève et Gentilis à Berne, pour leur opposition au dogme de la Trinité ; que les Hébertistes de 93 ou les Communards de 1871, guillotinant ou fusillant les prêtres par révolte contre le passé et par haine de la religion. Partout l'intolérance, l'odieuse intolérance !

Nous ne rejetons pas sur les Grecs modernes le meurtre de Socrate, ni sur les catholiques

modernes le meurtre de Huss ou de Savonarole, ni sur les protestants modernes le meurtre de Servet, ni sur les athées modernes le meurtre du vieil archevêque d'Arles dans les massacres de Septembre ou de l'archevêque Darboy à la prison de la Roquette. De quel droit prétendez-vous, après bientôt dix-neuf siècles, rejeter sur les Juifs d'aujourd'hui le meurtre de Jésus? Ah! dites-vous, ils le méritent, ils se font complices du crucifiement du Christ; ils y connivent et y applaudissent, car, comme leurs pères, ils haïssent toujours le Christ. Mensonge! Calomnie! Certes, vos ancêtres spirituels, les antisémites ou antijuifs d'antan, n'ont rien fait pour le leur faire aimer, eux qui les ont honnis, parqués, massacrés au nom du Christ. Mais de quelque nuage sanglant qu'ils aient voilé sa face auguste, les Juifs ont su en apercevoir la limpide et rayonnante beauté; ils rendent hommage à Jésus; je vous dis qu'ils l'aiment. Ceux qui haïssent le Christ, ce sont ceux qui blasphèment et renient sa parole de charité en la défendant par l'injure et l'outrage qu'ils vomissent à

pleine bouche. C'est bien à ceux-là que le Christ dirait : « Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés. Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, je ne vous ai jamais connus. »

La haine des Juifs pour le Christ, nous affirment les antisémites, ce n'est pas seulement la haine pour sa personne, c'est aussi la haine pour sa doctrine. Aussi quels efforts coupables les Juifs ne font-ils pas pour déchristianiser notre société moderne. Aux Juifs la responsabilité de tout ce qui se dit, et de tout ce qui se fait pour arracher l'Europe à l'influence et à l'empire du Christianisme.

Je ne suis pas sûr d'abord que la société moderne se déchristianise autant qu'on veut bien le dire. Elle rompt, je le vois, avec certains dogmes dits orthodoxes, que le progrès de la critique et de la science a discrédités ; mais ces dogmes ecclésiastiques n'ont jamais appartenu au Christianisme de Jésus. Tandis que j'aperçois la trace de l'esprit de Jésus, de l'idéal de Jésus, dans les convulsions même de notre société se débattant contre

les chaînes qui entravent son essor vers la justice et la fraternité.

Quoi qu'il en soit, il est absurde d'attribuer au Judaïsme la paternité de l'esprit moderne, de lui prêter dans sa petitesse, dans sa dispersion et sa captivité au milieu des peuples, cette influence énorme sur la marche de la civilisation occidentale. Quoi, Luther et Calvin ; Descartes, Hume et Kant ; Voltaire et Rousseau ; Werder, de Wette, Reuss, Kuenen, Wellhausen et tous les critiques protestants ; Auguste Comte, Stuart Mill et Herbert Spencer ; Laplace, Cuvier, Darwin, Pasteur et toute la foule de nos savants ; tous ces facteurs de notre civilisation, tous ces modeleurs de notre âme moderne, tous des produits du Judaïsme ?? Comme le dit très bien M. Leroy-Beaulieu : « Ce qui a fait le monde moderne, la Renaissance, la Réforme, la Révolution, ce n'est ni le Juif, ni l'esprit juif,..... c'est l'esprit d'analyse, c'est l'esprit d'examen, c'est l'esprit scientifique, dont les premiers tâtonnements ou les premières leçons nous viennent non de la Judée, mais

[1] A. Leroy-Beaulieu, *Israël chez les Nations*, p. 61.

de la Grèce[1]. » La part du Judaïsme dans le mouvement a pourtant été réelle, mais son influence s'est exercée beaucoup plutôt par la Bible et par son idéal de justice sociale, que par le Rabbinisme du moyen-âge ou la Synagogue contemporaine. Jusqu'à la réforme tentée en Allemage par Moïse Mendelssohn au siècle dernier, on peut dire[1] que le Judaïsme isolé et séquestré, s'était comme pétrifié dans son conservatisme traditionnel et dans l'ignorance du monde extérieur. C'est la contagion de la vie générale, de la culture ambiante, qui l'a tiré de son état de mort. Il a subi à son tour l'action de la critique protestante, de la science et de la philosophie contemporaines, et je crois bien qu'aux antisémites qui accusent les Juifs de déchristianiser la société, bien des rabbins seraient tentés de répondre en déplorant toutes les influences modernes qui tendent à déjudaïser le Judaïsme.

Cependant, quand il serait vrai que les Juifs ont été dans le passé ou sont dans le

[1] T. Reinach, Article *Juifs,* dans la *Grande Encyclopédie.*

présent par leurs doctrines, des agents de la déchristianisation sociale, je demande si ce fait serait une justification de l'antisémitisme violent qu'on prêche. On a fait grand état de certaines paroles d'un Israélite éminent, M. James Darmesteter qui, dans une brochure intitulée : « *Coup d'œil sur l'Histoire du Peuple juif* », représentait le Juif du moyen-âge comme habile à dévoiler les points vulnérables de l'Eglise, comme le docteur de l'incrédule, comme celui à qui tous les révoltés de l'esprit viennent à l'ombre et à ciel ouvert, etc., M. Brunetière a reproduit le passage entier dans la *Revue des Deux Mondes ;* puis, la citation faite, a demandé qui posait la question religieuse : si ce n'était pas cet écrivain juif qui dénonçait lui-même le Juif, comme docteur éminent de l'incrédulité.

Je ne saisis pas la force de l'objection. Ou plutôt je la saisis trop bien. Pour M. Brunetière, c'est poser la question religieuse, c'est provoquer les légitimes représailles de l'antisémitisme, que de combattre le catholicisme même par des arguments et par des raisons. Car, notez-le, c'est tout ce que M. Darmeste-

ter attribuait au Juif du moyen âge, de fournir par sa connaissance des livres saints, par sa redoutable sagacité d'opprimé, un arsenal de raisonnements et d'ironie aux adversaires du catholicisme. Et aujourd'hui cela serait réputé au Juif pour crime? Mais il n'y a donc plus de liberté d'examen, de pensée, de controverse? Mais vous, M. Brunetière, qui nous avez confessé dernièrement[1] que vous êtes, comme Augustin Thierry, un rationaliste fatigué qui vous soumettez à l'autorité de l'Eglise, prétendez-vous nous imposer à nous le joug de cette autorité sous laquelle vous avez cru bon de courber votre front? Complice de toutes les réactions, prétendez-vous mettre un baillon au Juif et à tous les dissidents? Après avoir proclamé la faillite de la science, la faillite de l'art, allez-vous proclamer aussi la faillite de la pensée libre et allez-vous lui infliger des curateurs de votre choix et la replacer sous tutelle?

Que les catholiques convaincus défendent

[1] Lettre à M. Hyacinthe Loyson, dans *le Siècle* du 31 août 1898.

par des arguments leurs croyances sincères ; qu'ils regardent comme funestes les doctrines de leurs adversaires et s'efforcent de les combattre par toutes les ressources de l'histoire ou de la logique, c'est leur droit entier, et nous serions les derniers à le leur contester. Mais que les Juifs, comme les protestants, comme les positivistes ou n'importe qui, opposent arguments à arguments, et doctrine à doctrine, dans l'intérêt de ce qui est à leurs yeux la vérité ; c'est également, je pense, leur droit strict, pour ne pas dire leur devoir ; et quand les Juifs usent de ce droit avec franchise et loyauté, je ne puis pour ma part y découvrir le moindre prétexte à la colère, ni aux menaces et aux proscriptions des antisémites.

Mais, disent ceux-ci, et c'est le dernier reproche qu'ils assènent aux Juifs, les Juifs ne nous combattent pas loyalement. *Ils nous persécutent*. M. Drumont consacre plus de 250 pages de *la France Juive* à ce qu'il appelle la persécution juive.

Oui, cette petite poignée de Juifs persécutent les millions de catholiques français. Oh !

ils ne sont pas seuls : ils ont avec eux les protestants, quelques centaines de milliers de protestants. « Partout, écrit Drumont, les protestants abusèrent de la force que leur donnait leur alliance avec les Juifs pour outrager les catholiques dans leurs croyances les plus chères [1]. » Ou encore : « N'est-il pas tristement intéressant de voir les protestants, qui ont commencé par haïr l'Eglise, en arriver à haïr le Christ, à renverser partout son image, à interdire qu'on apprenne son nom aux enfants... Le Protestantisme scelle son alliance avec le Juif dans ce reniement de la croix, dans ce crachat jeté à la face du Divin Maître [2]. » Jugez, protestants, de la vérité des accusations de Drumont contre les Juifs par la vérité de celles qu'il lance contre vous ! Mais les Juifs et les Protestants ne sont pas seuls : ils ont avec eux la Franc-Maçonnerie, qui n'est au fond qu'une institution juive ; ne se sert-elle pas, dans son rituel, de termes juifs ? Ne fait-

[1] *La France Juive*, t. II, 373.
[2] *La France Juive*, t. II, 377.

elle pas remonter son origine à Hiram et à Salomon ? Donc, Juifs, Protestants et Francs-Maçons se sont coalisés pour persécuter l'Eglise catholique. Comment cela ? Ils ont voulu la laïcisation des hôpitaux : persécution ; ils ont voulu la laïcisation de l'école : persécution ; ils ont voulu, sous le ministère Ferry, la suppression des ordres religieux non autorisés par la loi : persécution.

Je ne puis m'attacher à réfuter par le menu toutes les faussetés contenues dans ces mots. Les Protestants alliés aux Juifs pour outrager le Catholicisme et renier le Christ, fausseté, triple fausseté ; la Franc-Maçonnerie, institution juive ou dominée par les Juifs, fausseté, triple fausseté[1] ; l'anticléricalisme, et la laïcisation sociale, œuvre de persécution ourdie contre le catholicisme par une simple coalition de Juifs, de Protestants et de Francs-Maçons, fausseté, triple fausseté. Sur ce dernier point, je me borne à une ou deux remarques.

[1] Voir la réfutation de cette ineptie par M. A. Leroy-Beaulieu, *l'Antisémitisme,* pages 15 à 22.

D'abord, il est absolument certain que dans les luttes des partis en France ou ailleurs, tous les Juifs et tous les Protestants n'ont pas été du même côté : il y a des Juifs et des Protestants qui sont conservateurs en politique comme en religion : il y a même des Juifs et des Juifs influents, des journalistes, de grands banquiers qui sont antisémites ! Puis comment expliquer que dans un pays de suffrage universel comme la France, une minorité de Juifs, de Protestants et de Francs-Maçons fût arrivée à imposer ses volontés prétendûment persécutrices à tout un pays, si elle n'avait pas trouvé de soutien et d'appui dans les convictions de la majorité des électeurs ou des votants ?

J'ajoute que je n'approuve pas toutes les mesures prises en France par l'anticléricalisme. Respectueux de toutes les opinions, de tous les droits et de toutes les libertés, je ne suis pas partisan de la laïcisation à outrance pas plus que de la cléricalisation à outrance, bien que j'estime la première moins dangereuse pour la liberté politique que la seconde. Mais je ne puis m'empêcher de

penser et de dire que s'il y a eu en France et ailleurs des excès d'anticléricalisme, la faute n'en est pas aux Juifs qu'on accuse à tort, mais à ceux qui, dans le passé, ont persécuté les Juifs, les Protestants et les Libres Penseurs et ont voulu faire passer toutes les têtes sous le même niveau de croyances obligatoires. Et il ne faut pas être grand prophète pour prédire que si par malheur l'antisémitisme venait à obtenir un triomphe momentané, il déchaînerait bientôt par réaction un nouvel et légitime mouvement d'anticléricalisme. Alors sans doute comme aujourd'hui, on entendrait le parti des persécuteurs répéter sur un ton lamentable : Nous sommes persécutés par ceux qui revendiquent une égale liberté pour tous.

Au fond, les antisémites qui crient à la persécution ne réclament qu'une chose, la liberté pour eux de persécuter et d'opprimer autrui. L'*antisémitisme est un parti de persécution*, et c'est ce qui nous pousse à adresser un mot de sérieux avertissement à tous ceux, quelle que soit leur opinion religieuse ou philosophique, qui, à la suite de certains meneurs

bruyants et haineux, s'engagent dans cette voie dangereuse de la violence.

A nos frères athées, qui se font antisémites, nous voudrions dire : Prenez garde. Souvenez-vous. Il n'y a pas longtemps que l'on a reconnu à votre croyance ou à votre négation le droit d'exister et de se produire. Si longtemps persécutés, allez-vous vous associer à une campagne de persécution contre autrui? Au jour où vos alliés d'un jour triompheraient, vous seriez les premières victimes de leur intolérance; en croyant atteindre le Juif, vous vous seriez mortellement frappés vous-mêmes.

A nos frères protestants, nous dirions : Prenez garde. Fils du libre examen, vous reniez vos origines et vos principes, quand vous refusez aux Juifs le titre de frères pour une simple différence de croyance; quand vous dénoncez des hommes en masse au lieu de combattre des doctrines spécifiques; quand vous lancez contre eux des haines et non des arguments. Reviendriez-vous au principe de l'autorité, de la force? Que direz-vous donc, lorsque, dans certaines nations catho-

liques, on vous proscrira à votre tour au nom de la foi nationale et de l'unité religieuse? Invoquerez-vous alors la liberté de conscience? Il sera trop tard, quand vous l'aurez trahie contre les Juifs.

A nos frères catholiques, nous dirions : Prenez garde. Vous réveillez des souvenirs bien périlleux pour vous. Parfois, quand nous vous parlons des persécutions d'autrefois, de la longue et cruelle intolérance de l'Eglise, vous nous répondez : Ne ressuscitez donc pas contre nous un passé vieilli que nous déplorons comme vous; ne nous parlez plus d'échafauds ni de bûchers; nous sommes amis de la liberté comme vous; nous ne contraignons personne, nous n'opprimons personne : *Non est religionis*, comme disait Tertullien, *cogere religionem*, il n'est pas religieux d'imposer la religion. Mais maintenant qui est-ce qui ressuscite le passé, est-ce nous ou est-ce vous? Qui est-ce qui rappelle l'Inquisition et parle de proscrire ou d'enchaîner un culte rival? Qui est-ce qui nous donne le droit de croire que le virus de l'intolérance n'est point expulsé du catholicisme et que les

anathèmes de Pie IX contre les libertés modernes, contre la liberté de conscience en particulier, ne sont pas encore lettre morte dans l'Eglise ?

Un mot enfin à ceux que l'on poursuit. Frères israélites, on voudrait que vous fussiez des anges ; on exige de vous, qu'abdiquant toute passion humaine, vous ne gardiez point de ressentiment contre vos persécuteurs et que vous sachiez résister victorieusement à toute tentation de représailles, même quand l'occasion facile s'en présente. Eh bien, tout ce qu'on vous demande d'être, soyez-le. Dans un de vos livres sacrés se lit une recommandation touchante : « Si un étranger vient séjourner dans votre pays, ne l'opprimez pas, mais aimez-le comme vous-même ; car vous savez ce que l'étranger a dans le cœur ; vous aussi vous fûtes étrangers dans le pays d'Egypte. » (Ex. XXIII, 9. Lévit. XIX, 33, 34.) Appliquez ce bienveillant précepte à toutes les tristes expériences de votre passé parmi les nations chrétiennes. Persécutés des siècles, gardez-en la compassion pour tous les persécutés et la haine pour toute persécu-

tion. Je vais plus loin, j'invoque auprès de vous la parole et l'exemple du plus grand de vos frères, que vous ne haïssez pas, n'est-ce pas? que vous avez appris à aimer sans l'adorer plus que nous. Comme il pardonnait à vos ancêtres qui le crucifiaient : « Père, pardonne-leur, ils ne savent ce qu'ils font »; je sollicite en son nom votre pardon pour tous ses infidèles et indignes disciples, qui, pour le venger malgré lui sur vous, vous ont haïs et persécutés. Qu'il ne reste plus dans votre cœur aucun souvenir amer qui vous empêche de nous tendre la main à nous chrétiens, comme nous vous tendons cordialement la nôtre. Réunissons-nous enfin dans cette vaste fraternité où il n'y a plus ni juif ni *goy*, mais seulement des enfants du Dieu qui nous a créés pour l'amour.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LE GRIEF ÉCONOMIQUE

CINQUIÈME CONFÉRENCE

Le grief économique.

Mes Frères,

Parmi les sophismes commis insciemment ou à dessein, il en est un que l'on appelle dans le langage de l'école *non causa pro causa*, et qui consiste à prendre ou à donner pour cause ce qui n'est point cause. Ceux qui usent de ce sophisme fréquent procèdent comme ceci : ils commencent par signaler un fait réel, un fait dont l'existence ne peut être révoquée en doute ; puis, après avoir obtenu l'adhésion et capté la confiance de leurs lecteurs ou auditeurs par ces affirma-

tions exactes, ils profitent de cette disposition favorable où ils les ont placés, pour chercher, avec plus ou moins d'habileté, à leur faire accepter comme explication du fait réel une cause irréelle, insinuant ainsi dans les esprits l'erreur à la suite de la vérité, comme on ferait glisser dans une citadelle un traître dissimulé avec soin derrière un soldat authentique.

Voilà l'artifice évident des antisémites dans l'exposé de leur troisième grief contre les juifs, le grief économique, grief à la fois moral et social, comme tout ce qui est économique. Ils nous offrent la peinture souvent fidèle de notre société avec ses misères et ses vices ; puis, quand ils ont gagné et remué ceux qui souffrent et qui s'indignent des iniquités sociales, quand ils ont attisé chez eux le désir de délivrance, ils s'efforcent de les précipiter après eux dans cette conclusion : l'auteur de tout le mal, c'est le Juif. Mais ce qui manque à cette seconde partie de leur démonstration, ce sont les preuves, ou leurs preuves sont illusoires. Ils ourdissent spécieusement le sophisme *non*

causa pro causa, ils donnent pour cause ce qui n'est pas cause.

I

Quelque regret que j'éprouve à me trouver en compagnie de certains antisémites dont la polémique haineuse, mensongère et diffamatoire me dégoûte et me révolte, je ne puis mentir à mes convictions en refusant de reconnaître mon accord avec eux dans une partie de leurs accusations contre notre régime social. C'est le cas de modifier le vieux dicton : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*, j'aime Platon, mais j'aime encore mieux la vérité ; et d'y substituer : *Inimicus Plato, sed nihilominus amica veritas*, je déteste, oh ! pas Platon certes, mais un autre que je ne veux pas nommer, et pourtant, malgré lui, la vérité me reste chère.

Je déplore donc avec les antisémites le mercantilisme de notre société, son culte de l'or, son luxe effréné. Jésus a dit : « Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon, Mammon l'idole de la richesse. » Nos contemporains

ont compris cette parole du Christ, et beaucoup ont répondu : C'est bien, nous servirons Mammon. Mammon sera notre dieu, la richesse sera notre règle et notre but : tout pour l'argent. Toute profession deviendra un métier, tout acte de notre vie une affaire, tout mérite et tout talent se toiseront à l'argent qu'ils rapportent. Et la littérature sera vénale, et le journalisme sera vénal, et la politique sera vénale, et le mariage sera vénal, et la considération sociale sera vénale. Avoir de la fortune, ce sera la grande vertu, qui fera tout pardonner, l'agiotage, la spoliation des naïfs par les émissions véreuses, les syndicats d'accaparement et les coups de Bourse. Oh! l'or, comme il brille, et comme tout brille par lui, jusqu'à l'honneur le plus terni !

Je déplore encore vivement, comme les antisémites, la trop inégale distribution de la richesse, qui en permet entre certaines mains cette accumulation que chacun envie, désire et recherche pour soi. D'un côté, je voudrais pouvoir verser des larmes de sang sur certaines misères indescriptibles qui sont l'infa-

mie de notre civilisation chrétienne ; d'autre part, ma conscience morale s'offense et se froisse de l'existence des fortunes immenses ; et ces fortunes immenses, je les considère, non moins que les misères immenses, comme un vice criant de notre organisation sociale. Je ne puis justifier par aucune raison morale cette existence. L'homme a le droit de posséder parce qu'il a le droit, et non seulement le droit, mais le devoir, de poursuivre sa destination d'homme. Il lui faut donc, pour lui et pour tous ceux qui dépendent de lui, les moyens d'existence et de développement physique, intellectuel, artistique, moral. Mais de ce droit à la vie et au perfectionnement, comment tirer le droit *moral* à l'entassement indéfini, au delà de tous les besoins possibles de corps et d'esprit, le droit à la réunion, dans une main unique, d'une somme si colossale d'argent, et par l'argent, d'influence et de pouvoir ?

Dans l'ordre moral, ces vérités me paraissent d'une évidence irrésistible, d'une clarté aveuglante. Au point de vue moral encore, je sais bien quel est le devoir de ceux qui pos-

sèdent beaucoup au delà du nécessaire librement calculé par leur conscience et leur raison ; je sais bien surtout ce qu'il y a à dire aux gros millionnaires, et je le leur dis : Cette fortune, que vous avec acquise en profitant d'une organisation sociale dont vous n'êtes pas les auteurs et dont je ne commets pas l'injustice de vous rendre responsables ; cette fortune, au moins dans sa plus grande partie, vous n'en n'êtes pas les propriétaires devant votre conscience et devant Dieu ; vous n'en n'êtes que les administrateurs et les dispensateurs. Hâtez-vous d'en opérer généreusement l'affectation à des œuvres de philanthropie sociale et d'utilité générale : orphelinats, hôpitaux, écoles, bibliothèques, caisses de retraite, travaux publics et autres. Certains le font ; faites-le tous comme eux : c'est le devoir.

Oh ! je le sais, ces exhortations morales ne suffisent pas. On s'y soustrait trop aisément ; elles restent trop souvent impuissantes. Il faut autre chose. Mais je me suis trop occupé de questions sociales, depuis plus de trente ans, depuis l'époque où, plein de l'ardeur de

la jeunesse, je fondais à grand'peine une société coopérative parmi les ouvriers couteliers de Thiers, en Auvergne ; je me suis trop occupé des questions sociales pour ignorer combien en est difficile la solution économique et légale. Je ne crois guère à la révolution sociale : c'est une absurdité funeste. Il faut être le plus naïf des enfants pour imaginer qu'on peut bouleverser toutes les conditions économiques de la société, tous ses modes si multiples de production, de circulation et de répartition de la richesse, en un jour, avec la même facilité avec laquelle on jette un gouvernement politique à terre. Je ne découvre encore aucun système de réforme *générale* qui respecte cette liberté et cette initiative personnelles, qui sont la condition indispensable de l'activité, de la dignité et du progrès de l'homme. Le collectivisme intégral ne nous a pas fait voir jusqu'à ce jour comment il surmonte l'objection redoutable d'un prodigieux fonctionnarisme étouffant toute liberté. Ah ! si les anarchistes théoriques et sérieux — je ne parle pas des sauvages dynamitards ou des lâches assas-

sins de femmes sans défense — nous montraient le moyen de réaliser leur magnifique formule : la plus entière liberté individuelle avec la plus complète solidarité sociale. Mais le moyen de Kropotkine : la mise au tas de toutes les denrées et la prise au tas par chacun selon ses besoins, ce moyen me paraît aussi chimérique que vague, ce qui n'est pas peu dire.

Je ne vois donc pas autre chose, pour le moment, que des réformes graduelles tendant à l'accroissement de la solidarité sociale et à l'extension de la propriété collective, quand cette extension est conforme à l'intérêt du plus grand nombre. Dans ces questions sociales si difficiles et si complexes, il nous faudrait pouvoir associer toujours deux choses rarement unies : la passion de la justice et le sang-froid de la prudence et de la patience. De la patience, hélas! il en a toujours fallu beaucoup en fait de progrès social. « C'est par la patience que vous conquerrez vos âmes », disait l'Evangéliste, avec plus de vérité encore qu'il ne le croyait, à ceux qui demandaient le renouvellement universel,

les nouveaux cieux et la nouvelle terre, où habiterait la justice, à l'apparition triomphante du Christ sur les nuées du ciel.

Lorsque je lisais les parties des livres de Drumont avec lesquelles je sympathise, je tournais les pages avec curiosité en demandant : Mais la solution, la solution donc. J'ai attendu longtemps, et enfin j'ai rencontré ceci : « De solution, je n'en découvre qu'une et je l'ai toujours proposée sans ambages. » Voilà votre attention qui s'éveille ou qui redouble, n'est-ce pas ? La solution, nous allons donc la tenir. Continuons : « Imitons Saint Louis et Colbert, mettons sous les verrous 300 individus juifs, catholiques, ou protestants de naissance, mais qui se sont tous enrichis par le système juif, c'est-à-dire par des opérations financières. Forçons-les à nous restituer les milliards enlevés à la collectivité contre toute justice ; puis convoquons une Chambre économique, une Chambre exclusivement composée de représentants du travail et qui adoptera le régime qui lui semblera le mieux convenir aux intérêts de tous [1]. »

[1] E. Drumont, *La Fin d'un Monde*, p. 230.

Voilà. C'est tout... et c'est peu. M. Drumont n'offre pas même une petite suggestion à la future Chambre économique sur ce régime qui conviendra le mieux aux intérêts de tous. C'est encore plus vague que la formule anarchiste.

II

Ainsi, nous sommes d'accord avec les antisémites dans quelques-unes des critiques qu'ils dirigent contre notre état social. Nous ne le sommes plus, lorsque de la constatation de faits attristants ils passent à leur explication, à leur cause, et affirment hautement que cette cause, c'est les Juifs, que les Juifs sont les auteurs de tous nos maux.

Examinons, et demandons d'abord : combien sont-ils donc, ces terribles ennemis de notre état social ?

La statistique juive est assez difficile à établir, surtout parce que l'on ignore le nombre réel des Juifs de l'empire russe. Aussi les évaluations varient ; mais les statisticiens qui portent le plus haut la force numérique

d'Israël ne dépassent pas un total de 8 à 9.000.000 d'Israélites, dont au moins la moitié en Russie. Huit ou neuf millions d'hommes répartis entre les différents pays du monde, cela paraît peu de chose en comparaison de plus d'un milliard de non-juifs, et le danger que ces huit ou neuf millions peuvent faire courir à ce milliard ne paraît pas à première vue bien effrayant.

Mais pour arriver au nombre des Juifs capables d'être dangereux, il nous faut opérer encore des défalcations. Reportez-vous à la description dans notre première conférence que nous vous faisions des Juifs de Russie, de ceux surtout du Territoire ; rappelez-vous cette foule de misérables, ce peuple d'affamés qui se disputent de maigres salaires et d'étroits logements ; est-ce que ces deux millions de pauvres malheureux, dont l'ambition se hausse jusqu'à ne pas mourir de faim, peuvent être des ennemis bien dangereux pour nous par leur culte de l'or et leur accaparement de la richesse ?

Mais n'allons pas si loin : contentons-nous de franchir le détroit, et en dix heures, d'aller

à Londres. Dans l'East End, nous trouvons tout un quartier juif, toute une ville juive de plus de 80.000 âmes. Dans les rues, vous entendez à peine la langue anglaise ; presque tous parlent le jargon juif-allemand. Les affiches qui couvrent les murs, les journaux qui se débitent sont rédigés en jargon ; les enseignes des magasins sont souvent hébraïques. Comment vit cette population ? Elle est ouvrière pour la moitié au moins ; elle travaille surtout à la confection des vêtements, des chaussures, des casquettes, des cigares et des cigarettes.

Dans ce travail, elle est livrée à cette abominable exploitation connue sous le nom de *sweating system*. Sous des patrons juifs, qui ne sont eux-mêmes que des ouvriers supérieurs devant besogner dur pour les grands magasins d'Oxford Street et de Regent Street, les ouvriers juifs travaillent, dans les conditions sanitaires les plus déplorables, parfois jusqu'à 18 et 20 heures, pour un salaire dérisoire. « Les cheveux se dressent sur la tête, dit l'auteur auquel j'emprunte ces détails, M. Léonty Soloweitschik, à la

vue des chambres où les ouvriers juifs des deux sexes passent leur vie. » Et après avoir cité plusieurs autorités anglaises, il ajoute : « Moi-même, j'ai vu dans Old Montagu Street, une cave où six ouvriers travaillaient à 2 heures du matin et où dormaient la femme et ses trois enfants. L'air était suffocant, et les ouvriers assis sur la table pouvaient à peine ouvrir les yeux. Ils sont bien dangereux, n'est-ce pas, ces malheureux-là, par leur culte de l'or et leur accaparement de la richesse ? [1] »

A New-York, où le nombre des Juifs dépasse 200.000, la même misère profonde règne parmi eux. « Leurs habitations, a dit un inspecteur, sont d'une étroitesse horrible, surtout là où les maisons servent aussi d'ateliers de travail. L'air y est impossible et la saleté indescriptible. Les maladies contagieuses y sont fréquentes, et alors les enfants meurent comme des mouches. Le salaire de la plupart des locataires descend au minimum. La

[1] Léonty Soloweitschik, *Un Prolétariat méconnu*, thèse présentée à l'Université de Bruxelles.

nourriture est grossière, falsifiée et insuffisante. Les enfants sont forcés de travailler, en aidant leurs parents soit dans la fabrication des cigares, soit dans la confection des vêtements, ou bien ils doivent, à l'âge de 6 ou 7 ans, aller dans les fabriques qui les tuent physiquement, les anéantissent intellectuellement et les corrompent moralement. » Le plus farouche antisémite nous l'accordera bien, il faut pourtant déduire ces pauvres prolétaires du nombre des Juifs dangereux par leur culte de l'or et leur accaparement de la richesse. Le prolétariat juif, vous avez pu en juger par ces détails, — et nous n'avons pas été partout, nous n'avons pas été en Allemagne, ni surtout en Galicie et en Roumanie, où l'on rencontre aussi la plus grande indigence parmi les Juifs — le prolétariat juif est considérable ; la grande majorité des Juifs du monde entier sont pauvres et très pauvres ; est-ce contre cette majorité de misérables qu'on pousse le cri : A bas les Juifs ! Mort aux Juifs !

On accordera aussi, je pense, que la classe moyenne des petits commerçants, bouchers,

boulangers, charcutiers, ferblantiers et autres, n'est pas bien périlleuse non plus, ne l'est pas davantage que la même classe parmi les chrétiens ; et alors, à combien d'individus se limite ce redoutable péril juif dont on nous menace si fort ?

En Belgique, nous avons environ 10.000 Juifs, le nombre s'étant fortement accru depuis quelques années par l'immigration russe et surtout allemande. Près de la moitié de ces 10.000 Juifs habitent Bruxelles. A les supposer tous dangereux, ces 4 ou 5 mille individus constitueraient-ils un bien grand péril pour une population de 400.000 ou 500.000 âmes ? Mais sur les 1.000 familles de la communauté juive à Bruxelles, un dixième, soit 100 familles, sont indigentes et secourues, — pas bien dangereuses celles-là ; cent cinquante familles sont de condition ouvrière, pas bien dangereuses non plus ; — les 750 familles qui restent sont de condition bourgeoise, mais surtout de la petite et moyenne bourgeoisie ; dans le nombre, il y a bien une douzaine, mettons, pour être large, une vingtaine, de familles qu'on peut qualifier

d'opulentes ; et ce serait cette douzaine ou cette vingtaine de familles qui constituerait le péril juif pour nos 4 ou 5 cent mille habitants [1]. !

En France, quelle est la population juive? M. Drumont, qui a tout intérêt à la grossir pour grossir le prétendu péril juif, évalue le nombre des Israélites, à Paris, à de 120 à 150 mille individus et ceux de la province à 400.000. Mais ces chiffres sont aussi fantastiques que la plupart des affirmations de Drumont. En se basant sur le nombre des enterrements israélites dans une année, on arrive à 72.000 Juifs en France d'après M. Reinach, à 80.000 d'après M. Leroy-Beaulieu, ce qui est assez loin des calculs de Drumont. Je n'ai pas de renseignements précis sur la position sociale des Juifs de France, mais, d'après les indices que j'ai recueillis, je suis

[1] Je dois ces indications à la complaisance de M. le Grand Rabbin Bloch qui s'est mis le plus fraternellement du monde à ma disposition pour tous renseignements et documents, sans s'informer de la thèse que j'allais soutenir, s'en remettant à mon amour de la justice, de la vérité et de la liberté.

persuadé que leur condition est à peu près la même qu'en Belgique, avec cette différence qu'aux deux extrémités de l'échelle sociale, la proportion des indigents et des opulents est plus forte à Paris qu'à Bruxelles, grâce à l'attrait que Paris exerce à la fois sur les plus pauvres et sur les plus riches. Cependant, à Paris même, le nombre des grandes fortunes juives est très minime, comme en Belgique et comme partout ailleurs.

Le péril juif se concentre donc pour chaque pays dans une poignée de Juifs, dans leurs forces morales et leurs ressources financières.

Tournons-nous un instant vers le pays voisin[1] où les antisémites mènent un si grand bruit, et posons une ou deux questions à ces acharnés ennemis des Juifs. Voyons : ceux que vous combattez si furieusement sont au milieu de vous une petite et faible minorité : 80.000 contre 38.000.000, cela fait exactement un contre 475. Et vous clamez encore sur tous les tons, que cette minorité est de race

[1] Prononcé en Belgique.

sémite, inférieure à la noble race aryenne. Pouvez-vous nous expliquer en vertu de quelle loi, en vertu de quel darwinisme à rebours, cette minorité de race inférieure l'emporte sur la grande majorité de race supérieure ? Pouvez-vous nous expliquer par quelle mystérieuse sorcellerie, par quel miraculeux prestige cette petite minorité dicte ses lois, impose ses idées, ses mœurs, à cette grande majorité, et la fait travailler docilement à l'édification de sa fortune ?

Vous nous dites que c'est pour enrichir le Juif que la Bourgeoisie a fait la Révolution de 1789 ; que c'est pour enrichir le Juif que Napoléon Ier, un peu juif lui-même, a gagné ou perdu ses batailles ; que c'est pour enrichir le Juif que les soldats français succombent sous la République à la fièvre typhoïde en Tunisie ou au choléra au Tonkin, comme sous le second Empire, ils succombaient au vomito negro au Mexique. Et vous, millions de Chrétiens, où étiez-vous donc, où étaient votre intelligence, votre énergie, votre activité, quand quelques milliers de Juifs vous jouaient d'une si belle façon ? Et aujourd'hui

n'avez-vous pas, vous, d'esprit au cerveau ni de cœur au ventre pour que vous vous déclariez incapables de lutter contre ces quelques milliers de Juifs dans le champ clos de la libre et loyale concurrence, et que, pour en venir à bout. vous ayez besoin de parler de les écraser violemment sous le poids du nombre ?

En 1814, à la fin de la campagne de France, une trentaine de mille Français, sous les maréchaux Marmont et Mortier, livrèrent une inégale bataille à une armée alliée à 270.000 hommes. La lutte fut héroïque mais inutile, le nombre devait triompher. « Ils sont trop ! » se seraient écriés en tombant les courageux vaincus. Histoire ou légende, ce mot peignait une situation réelle. Mais ce mot : ils sont trop, les Français d'aujourd'hui ne peuvent l'appliquer aux Juifs : ils sont si peu ! Et vous ne pouvez pas encore les vaincre à armes égales ? O honte d'un tel aveu !

III

De quelle façon et par quels procédés ces quelques Juifs ont-ils acquis cette énorme puissance qu'on leur prête? C'est en ne remplissant dans la société que le rôle de parasites et d'accapareurs. Le Juif, dit-on, n'est d'habitude qu'un intermédiaire; il n'exerce que les professions de commerçant, de courtier, de banquier, de changeur; et dans ces professions toutes parasitaires, il déploie une merveilleuse aptitude pour s'emparer rapidement de la fortune en s'appropriant sans travail le fruit du travail d'autrui. « Le véritable emblème du Juif, c'est le vilain oiseau qui s'installe cyniquement dans le nid construit par les autres. »

Les faits contemporains et l'histoire du passé vont nous fournir le moyen de juger cette accusation.

Il est certain, par exemple, qu'à peu près nulle part aujourd'hui le Juif n'est producteur agricole. On peut dire de l'Israélite en général ce que M. Elisée Reclus dit des Israé-

lites d'Algérie : « Nul d'entre eux ne tient la charrue, n'arrose les jardins, ne taille la vigne. » Mais en a-t-il toujours été de même?

Au contraire, pendant tout le temps de leur existence nationale et tant qu'ils ont conservé le sol de leur patrie, les Juifs ont été des agriculteurs et rien que des agriculteurs. Leur idéal a toujours été celui de la propriété agricole : habiter en repos chacun sous sa propre vigne et sous son propre figuier. Voici par quelles promesses de bonheur le prophète Zacharie encourageait les rapatriés juifs après le retour de l'exil : « Les semailles se feront en paix, la vigne donnera son fruit, la terre donnera sa moisson, le ciel donnera sa rosée et moi, Jahveh, je donnerai au reste de ce peuple la propriété de toutes ces choses [1]. » L'historien Josèphe, contemporain de la ruine de Jérusalem, disait de ses compatriotes : « Nous ne faisons point de trafic ; habitant une terre fertile, nous la cultivons par notre travail. » En dehors de leur pays, et dans le cours des siècles, on

[1] Zacharie, VIII, 12.

voit à diverses reprises les Juifs s'occuper d'agriculture. Pendant leur exil dans l'empire Babylonien, leurs vainqueurs les traitant avec bonté leur abandonnent des propriétés et des terres à cultiver. Dans le moyen âge, ils s'attachent au sol partout où cela leur est possible ; en Champagne, beaucoup d'entre eux vivent du produit de leurs champs et de leurs vignes ; dans le midi de la France, en Espagne, en Italie, ils ont des terres et les cultivent avec succès ; au XIIe siècle, Benjamin de Tudèle rencontre en Orient de nombreuses colonies de Juifs cultivateurs. Au XIVe et au XVe siècles, des témoignages contemporains constatent l'aptitude des Juifs de la Pologne pour l'agriculture.

Evidemment, ce n'est pas par un penchant inné que les Juifs, si longtemps agriculteurs, se sont portés ensuite vers le commerce et les professions qu'on appelle parasitaires. C'est sous l'action des circonstances, sous l'influence du milieu où ils ont été transportés et de la pression exercée du dehors sur eux. Leur dispersion a été la première cause de leur transformation économique. Elle les

a placés dans de nouvelles conditions, et avec la merveilleuse faculté d'adaptation que nous leur avons reconnue en retraçant leur psychologie, ils se sont pliés à ces conditions nouvelles et ont su en tirer un parti merveilleux.

Leur première colonie considérable s'est créée à Alexandrie au IVe siècle avant Jésus-Christ. Alexandre le Grand, dans les armées de qui beaucoup de Juifs avaient servi et qui parait avoir vivement apprécié leurs capacités, les avait attirés en nombre dans la ville nouvelle qu'il fondait. Ils y prospérèrent. Armateurs, commerçants, agriculteurs, fermiers des impôts sous les Ptolémées, mis en possession du monopole de la navigation sur le Nil, de l'entreprise des blés et de l'approvisionnement d'Alexandrie, ils virent se former parmi eux d'importantes fortunes, mais aussi se former contre eux, pour la première fois, cette haine de l'or juif qui a traversé les siècles. Devenus ainsi, à l'exemple des Grecs et sous l'influence du milieu, commerçants à Alexandrie et dans leurs colonies d'Asie-Mineure, ils se virent plus tard et peu à

peu emprisonnés dans le commerce, contraints de s'y emprisonner. On les exclut de la possession de la terre, comme on le fait encore aujourd'hui en Russie ; on leur ferma l'entrée de carrières nombreuses, les carrières administratives et judiciaires, les carrières industrielles, par le système des corporations qui étaient en quelque sorte des confréries religieuses, dans lesquelles on n'entrait que par des cérémonies religieuses et en se prosternant devant la bannière du saint patron. On ne leur laissait que la friperie, que le bric-à-brac, que le colportage et le commerce de l'argent. Que devaient-ils donc faire ? Il leur fallait pourtant se contenter de ce qu'on voulait bien leur abandonner.

En limitant ainsi le champ de leur activité, on les forçait à s'adonner tout spécialement au commerce de l'argent, au prêt à intérêt, au prêt sur gage, aux opérations de banque.

L'Eglise elle-même y contribuait. Se fondant sur un passage de saint Luc (VII, 35) : « Prêtez, sans rien espérer en retour », pas-

sage qui, d'ailleurs, signifie seulement : prêtez même quand vous n'avez rien à espérer, l'Eglise condamnait et interdisait le prêt à intérêt. Sous la pression des nécessités économiques, de la nécessité de faire circuler l'argent pour faciliter le commerce, l'Eglise essaya bien de quelques expédients, par exemple de considérer le prêt comme un bienfait et l'intérêt comme un retour, une marque de reconnaissance pour ce bienfait. Mais en somme, ce fut l'interdiction qui demeura la doctrine de l'Eglise. Au XVIIe siècle encore, Bossuet maintenait le caractère dogmatique de cette interdiction, et lorsque Colbert voulut fonder à Paris une banque sur le modèle de la Banque d'Amsterdam, Bossuet lui signifia, au nom de l'Assemblée du clergé, d'avoir à renoncer à son hérésie, sous peine d'excommunication, et Colbert céda à cette menace. Ce n'est qu'en 1822 que cette interdiction disparaît tout à coup par un arrêt de la Pénitencerie : le prêt à intérêt devient licite, pourvu qu'il se fasse avec bonne foi, mais l'arrêt n'explique pas ce qu'il faut entendre par cette réserve.

Au moyen âge, pour se tirer d'embarras, l'Eglise s'avisa d'un biais commode. La défense qu'elle faisait aux chrétiens de prêter à intérêt elle ne l'étendait pas aux Juifs ; leur propre loi leur permettant de prêter à intérêt aux non-juifs [1]. On ne voit pas très bien comment ce qui était mal en soi pouvait être mal pour les chrétiens et n'être pas mal pour les Juifs. On n'y regarda pas de si près. Si les Juifs hérétiques et déicides se damnaient un peu plus, on ne s'en souciait guère. On avait besoin de prêteurs d'argent ; on remit, on imposa même, par la prohibition de tout le reste, cette fonction sociale aux Juifs. Ils

[1] Voici les passages de l'Ancien Testament : « Tu ne prêteras point à intérêt à ton frère ; à l'étranger tu pourras prêter à intérêt » (Deut. XXIII, 19, 20) — « Si ton frère s'appauvrit et que sa main défaille, tu le soutiendras comme un étranger et un hôte (ou bien, même s'il est étranger et hôte) afin qu'il puisse vivre avec toi. Tu ne tireras de lui ni intérêt ni usure. » (Lév. XXV, 35, 36). Il y a quelque divergence entre ces deux passages. Le Psaume XV ne fait pas de distinction entre l'indigène et l'étranger : « Eternel, qui séjournera dans ton tabernacle ?... Celui qui ne prête pas son argent à intérêt », pas même à un étranger, disaient certains rabbins, arguant de la forme absolue du texte.

furent d'abord seuls à l'exercer, puisque l'Eglise par ses lois leur en assurait le monopole ; mais au XIIIe siècle, des concurrents chrétiens leur surgirent, attirés par l'appât du gain, plus fort que les défenses canoniques ; c'étaient les négociants de la ville de Cahors appelés Caorsins, et surtout les Lombards, comme nous le rappelle le nom de notre rue du Lombard [1] et celui de la grande rue des financiers à Londres, Lombard Street. L'ordre des Templiers, ce colossal organisme militaire et religieux, devint également une institution économique et en même temps que ses membres étaient les agents du trésor de l'Eglise et du trésor public, ils étaient des banquiers prêtant sur gage mobilier ou immobilier aux souverains et aux particuliers [2].

Pendant tout le moyen âge, l'intérêt de l'argent fut très élevé. Il était souvent de

[1] A Bruxelles.

[2] Guillaume De Greef, *Essai sur la Monnaie, le Crédit et les Banques*, II, p. 10 à 12 ; et Ernest Nys, *Recherches sur l'Histoire de l'Economie politique*, pages 134 à 144 et 167 à 174.

20 0/0 et montait jusqu'à 40 et 50 0/0. La cause en était dans la rareté des capitaux, dans la détestable administration des gouvernements et dans la grandeur du risque. Juifs et Chrétiens exploitèrent souvent la situation : hélas ! connaissez-vous beaucoup de gens qui n'en fissent pas autant ? Mais il ne paraît pas que les Juifs se soient montrés plus exigeants ou plus rapaces que leurs compétiteurs chrétiens ; quelquefois, au contraire, ils réussissaient à prêter à meilleur marché, et les emprunteurs traitaient de préférence avec eux.

Et cependant, c'étaient les Juifs que les gouvernements rançonnaient et spoliaient, c'étaient les Juifs que le peuple haïssait et sur lesquels il se ruait aux heures d'âpre misère. Les Caorsins et les Lombards faisaient plus d'affaires qu'eux ; ils disposaient de capitaux plus considérables ; leurs usures, comme on disait, étaient autant et plus excessives et insupportables, mais ils étaient chrétiens, et ce caractère les préservait en général des extorsions et des persécutions : contre le Juif hérétique, ennemi du Christ,

tout était permis. Le préjugé a donc fait tomber sur le Juif toute la responsabilité de la dure situation économique du moyen âge : c'est ainsi que, contre toute justice historique, le mot de Juif et le mot d'usurier, qui, au moyen âge, signifiait seulement prêteur à intérêt, sont devenus synonymes.

Vous le voyez, ce sont les chrétiens qui ont fait des Juifs des prêteurs d'argent. J'admets bien que ce rôle imposé n'a pas été sans inconvénient pour eux. Je ne parle pas seulement des violences et des déprédations auxquelles il les a exposés de la part de ceux mêmes qui le leur imposaient. Combien souvent ne les a-t-on pas traités comme l'apiculteur le fait de l'abeille. On les chargeait de recueillir l'or ; puis, quand ils l'avaient recueilli, les gouvernements avides venaient en prélever une partie notable par de lourds tributs établis et perçus spécialement sur les Juifs, ou même ils leur enlevaient le tout par la spoliation pure et simple. N'en avaient-ils pas le droit? Les docteurs de l'Eglise, Saint Thomas d'Aquin en tête, ne soutenaient-ils pas que le Juif, étant le serf du Roi et du

Seigneur, tout ce qu'il avait appartenait à son Maître et tout ce qu'il conservait ne lui était laissé que par grâce?

Mais je veux parler surtout des inconvénients de nature morale. Toutes les professions ont leurs tentations et leurs pièges ; la profession d'avocat et celle de soldat aussi bien que celles de commerçant et de banquier. Pour la profession d'avocat, tentations à la chicane, à la ruse procédurière, au sophisme qui soutient le oui et le non ; pour le soldat, tentations à l'autoritarisme, à une estime exagérée de la force, à l'esprit de corps et au mépris de tout ce qui ne porte pas l'uniforme et le sabre; de même que pour le commerçant et le banquier, tentations à l'habileté excessive, à l'âpreté au gain, à l'appréciation de tout par sa valeur marchande. Il y a eu certainement des Juifs qui ont succombé à ces tentations : serait-ce bien aux chrétiens à le leur reprocher, eux qui les ont induits en tentation en les poussant et en les contraignant au commerce de l'argent? Et puis... et puis... les chrétiens auraient-ils bien le droit de leur jeter la pierre? Sont-ils donc toujours

supérieurs à la tentation? Ne trompent-ils jamais? Ne volent-ils jamais? Ne sont-ils jamais mercenaires et cupides? Recueillez vos souvenirs, remémorez vos expériences. Pour ma part, j'ai été plus d'une fois trompé dans ma vie. Mais ceux qui ont abusé de mon ignorance et de ma bonne foi n'ont jamais été des Juifs que je sache : ce sont des chrétiens ou de soi-disant chrétiens.

Si les Juifs avaient un tel penchant pour le commerce d'argent, un tel goût pour les facilités qu'il offre à l'accaparement, ne s'y seraient-ils pas cantonnés avec ténacité, même quand on ne les y contraignait plus? Les faits démontrent au contraire que dès que les Juifs en ont eu la liberté, ils se sont portés avec empressement vers d'autres carrières. Sans nous arrêter à recueillir les témoignages probants des auteurs quant au passé, tenons-nous-en au présent que nous avons sous les yeux et qui, après tout, nous intéresse le plus. Ne pouvons-nous voir et constater par nous-mêmes, ou par nos lectures et nos études, combien de Juifs sont, comme je le disais tout à l'heure, prolétaires, ouvriers, petits

commerçants, membres de professions libérales, avocats, médecins, professeurs, littérateurs, savants. On leur reproche même d'encombrer toutes les carrières ; et l'on vient encore les accuser de se spécialiser dans le commerce de l'argent !

Les antisémites sont donc déjà réduits à soutenir seulement que le nombre des Juifs qui s'y livrent est considérable, qu'il est hors de proportion avec leur nombre total.

Ici, je voudrais vous faire observer combien peu les antisémites, malgré le vernis scientifique qu'ils cherchent à donner à leurs écrits, malgré leurs appels à l'histoire, à l'ethnographie, à la physiologie, à la psychologie, à l'économie politique, combien peu ils se montrent vraiment scientifiques dans leurs procédés. Ah ! c'est bien à ce moment qu'un peu de science serait de mise, quelques chiffres clairs et nets fondés sur une statistique sérieuse. Est-ce cela qu'on nous apporte ? Pas du tout ; rien que des on-dit, des racontars, de simples affirmations en l'air.

Voulez-vous un fait, un fait historique, pour vous rendre sensible et palpable tout le

danger qu'il y a à des affirmations sans base?

Quand l'Assemblée constituante discutait l'émancipation des Juifs, cette mesure fut assez facilement admise en ce qui concernait les Juifs du Midi de la France, mais elle fut combattue avec énergie pour les Juifs d'Alsace. Leurs adversaires prétendaient que les Juifs avaient pour 35.000.000 de francs d'hypothèques sur les terres de la province et qu'ils allaient s'emparer de tous les biens des chrétiens. C'était le péril juif dans toute son horreur. L'Assemblée, impressionnée par les déclarations des antisémites d'alors, hésitait à prononcer l'émancipation ; ce ne fut, en fin de compte, que par lassitude qu'elle la vota au moment de se séparer. Les Juifs d'Alsace faillirent bien n'être pas émancipés. Or savez-vous à combien, vérification faite, s'élevaient en réalité les hypothèques inscrites au profit des Juifs? A 9 millions seulement, c'est-à-dire à environ le quart du chiffre que l'on produisait si légèrement à la tribune, et encore une partie de ces créanciers juifs n'étaient que les prête-noms de capitalistes chrétiens. De tels faits nous donnent bien, je pense, le droit de

demander des preuves à ceux qui affirment et de nous montrer exigeants sur la qualité de ces preuves.

Or, je le répète, les antisémites se contentent d'affirmations générales et vagues sans preuves sérieuses à l'appui. Il y a bien des renseignements dont nous aurions besoin pour nous former une opinion et on ne nous les donne pas. Quelle est la proportion des Juifs qui sont prolétaires, ouvriers, petits commerçants, qui exercent les professions libérales du barreau, de l'enseignement, de la médecine et autres ? On ne nous le dit pas. Quelle est la proportion exacte des Juifs faisant le commerce de l'argent relativement à leur nombre total, et quelle est la même proportion exacte des chrétiens faisant le même commerce d'argent relativement à leur nombre total ? On ne nous le dit pas. Quelle est la proportion des grandes fortunes juives dans le nombre total des grandes fortunes en France [1], en Angleterre, en Allemagne, aux

[1] *Le Manifeste des Antisémites* (*Libre Parole* du 30 octobre 1898) prétend que les Juifs possèdent les deux

Etats-Unis? On ne nous le dit pas. Cette statistique, qui aurait seule de la valeur et qui pourrait éclairer notre religion, on la remplace par un artifice qui ne peut tromper que les naïfs ou les irréfléchis. Vous savez comment on s'y prend au théâtre quand on veut vous donner l'illusion d'une foule ou d'une armée qui défile ; on fait passer et repasser devant vous les mêmes figurants qui entrent dans les coulisses d'un côté et viennent ressortir de l'autre. Eh bien, l'artifice de Drumont et consorts n'est pas plus profond que cela : ils font passer et repasser devant leurs lecteurs Rothschild, Bleichroeder, Hirsch et d'autres : Hirsch, Bleichroeder et Rothschild : oh ! Rothschild, comme on nous le multiplie. Regardez à la fin de la *France juive*, à l'index des noms cités, combien de fois le nom des Rothschild apparaît dans le livre ; il y a tout près d'une colonne de renvois. Rothschild est sans doute immensément riche, mais, enfin, nous ne pouvons pas considérer le nom

tiers de la fortune nationale]! ! Nous attendons la preuve de cette assertion renversante.

et la fortune d'un seul individu, fût-il un Rothschild, comme des arguments répondant à tout.

De même, quand on affirme l'influence néfaste des financiers juifs, quand on leur endosse tous les tripotages et toutes les escroqueries, nous voudrions bien encore des renseignements précis et décisifs. Nous voudrions un examen de tous les Panamas grands et petits du siècle, avec la détermination scrupuleusement vraie de la proportion de Juifs et de la proportion de Chrétiens qui y ont pris part. Mais ici encore on ne nous apporte pas la lumière. Au contraire, on fausse systématiquement les faits par une exagération ridicule en même temps que criminelle du rôle des Juifs. Dès qu'il y a un Juif dans une affaire véreuse, on l'appelle une affaire juive, peu importe le nombre de chrétiens ou autres qui y sont impliqués. Et quand un Juif particulier se rend coupable, par une suprême injustice, on fait retomber sa faute sur tous les Juifs ; ce n'est pas un Juif, c'est le Juif ; quand un Juif est fourbe ou escroc, c'est le Juif qui est proclamé fourbe et escroc.

Je me suis demandé bien des fois, en lisant les écrits des antisémites : Quelle idée ces hommes se font-ils donc de l'intelligence, de la conscience, et de l'équité de leurs contemporains ? Eh bien, pourtant, s'il en est de leurs lecteurs qu'ils n'ont pas tarifés trop bas, il en est d'autres qui ont trop de conscience pour accepter des verdicts si passionnés ; il en est d'autres qui ont trop d'intelligence pour se laisser persuader que si l'on supprimait le Juif, il n'y aurait plus de journalistes ou de politiciens à vendre, il n'y aurait plus de banquiers malhonnêtes, d'usuriers rapaces, de spéculateurs et d'accapareurs sans scrupules. Il y a des gens trop intelligents pour croire que les seuls Juifs sont les auteurs de notre situation économique actuelle, de cette situation qui est le résultat du long développement de l'industrie, de l'invention de la vapeur, de la création des chemins de fer et de la télégraphie, de la multiplication des machines et d'autres causes encore. Assurément, les Juifs ont eu une place fort importante, et souvent fort honorable, dans tout le mouvement industriel et finan-

cier; ils ont été à la tête de la création des chemins de fer et de nombre de vastes entreprises. Mais de là au soutènement qu'ils sont la cause de tout, il y a loin. Dimanche dernier, nous avons vu qu'on leur attribuait la paternité de l'esprit scientifique et positif moderne. Et maintenant on leur prête la paternité de tout le mouvement économique! Mais quel être est-ce donc que le Juif? Si les Juifs ont réellement fait tout ce que vous dites, alors c'est le peuple le plus extraordinaire qu'il y ait eu au monde! c'est vraiment la race élue ! Et nous, que devenons-nous dans tout cela ? A quel rôle infime et méprisable ne nous fait-on pas descendre !

Non, les Juifs eux-mêmes sont loin de prétendre à tout l'honneur qu'on veut leur faire; comme ils répudient aussi avec indignation, et une juste indignation, le reproche d'être les seuls ou les principaux agents de la corruption financière de l'époque ou de sa fièvre de spéculation. Si nous voulons faire un retour consciencieux sur nous-mêmes, nous reconnaîtrons que nous sommes tous atteints du mal du siècle, du goût du lucre et du luxe.

Est-ce que tout le monde n'est pas plus ou moins spéculateur ? Combien de ceux qui crient contre les grands banquiers juifs et leurs spéculations, courent chez leur agent de change dès qu'ils ont mille ou deux mille francs de réserve, et lui disent : Indiquez-moi donc une bonne valeur qui soit à la hausse et sur laquelle je puisse faire un joli bénéfice. Qu'est cela, sinon de la spéculation, c'est-à-dire le désir de gagner de l'argent sans effort et sans travail, sans le travail intellectuel et manuel, qui est la seule source normale du gain comme il est le seul moyen réel de la production ?

Combien achètent des valeurs à lots dans l'espoir d'arriver à la fortune en dormant ? Combien en ces derniers temps se sont risqués à acheter des bons de Cuba dans la pensée que l'Amérique victorieuse reprendrait la dette de la colonie et que leurs titres doubleraient ou tripleraient de valeur ? Tenez. ces jours-ci, par leur turbulence, leur opposition fanatique et factieuse à la marche de la justice, les antisémites ont créé un malaise dans les affaires, produit une baisse, que

l'incident de Fachoda est venu accentuer. J'aimerais bien savoir si certains farouches antisémites, grands dénonciateurs des spéculations juives et des coups de bourse, n'ont pas vu dans cette baisse, dont ils étaient en partie les auteurs, l'occasion d'un bon petit profit à faire ? Qu'est tout cela, sinon de la spéculation ? On me dira que par la hausse et la baisse naturelle des fonds publics, nous devenons tous forcément des spéculateurs. Je le veux bien, mais en attendant que la diminution progressive de l'intérêt, et peut-être un jour sa réduction à zéro, fasse disparaître la possibilité de la spéculation, nous ramène tous au travail, supprime le dernier des oisifs, pourquoi jeter des malédictions à certaines personnalités en vue qui ne font pas autre chose sur une grande échelle que leurs accusateurs avec leurs petits moyens, et avec le regret amer que ces moyens soient si petits. Oui, frappons-nous la poitrine et ne frappons pas la poitrine du Juif. Ne faisons pas d'Israël le bouc émissaire des péchés de tous.

J'ai entrepris cette étude avec le dessein de combattre l'antisémitisme comme néfaste par

les haines de race, de religion et de classe qu'il cherche à ressusciter et à galvaniser. Cependant je conservais, je l'avoue, certaines préventions contre les Juifs. Je me disais : Tu combattras l'antisémitisme, mais tu seras impartial, et comme il y a des vérités sévères à dire aux Juifs, tu les diras sans ménagement et sans peur. Or, à mesure que j'avançais dans cette étude, je voyais tomber ces restes de préjugés, et j'en arrivais presque à faire un panégyrique des Juifs, de leur intelligence, de leur énergie, de leur vitalité, et même de leur moralité. Les Juifs ne sont pas sans défauts. Je ne pense pas que dans leurs sermons leurs rabbins se contentent de leur dire : Frères israélites, vous êtes parfaits, continuez. Les Juifs sont des hommes, comme nous, sujets aux mêmes faiblesses humaines. Mais j'ai reconnu qu'une partie des reproches qu'on leur fait sont faux ; que les reproches vrais sont souvent exagérés, et qu'il n'en est aucun qui ne puisse se retourner avec autant et quelquefois plus de force contre les Chrétiens. Des mesures d'exception ne se justifient que par des cri-

mes exceptionnels ; et où est chez les Juifs cette culpabilité exceptionnelle méritant une proscription exceptionnelle ?

Je ne vous demande pas de me croire sur parole. L'étude que j'ai faite, refaites-la avec intelligence, avec sérieux, avec le ferme propos de l'impartialité : lisez attentivement le pour et le contre, et je suis sûr que vous arriverez comme moi au vif regret d'avoir jamais prononcé une seule parole antisémite et à la honte de vous être jamais associés pour un instant à une polémique aussi criminellement diffamatoire que celle des grands meneurs de la campagne contre les Juifs.

Je supplie tous les gens sincères et droits, — je ne m'adresse qu'à ceux-là — de reviser avec soin le procès séculaire des Juifs. Et ici il me semble que ma parole trouve un grand appui dans les faits qui se déroulent en ce moment sous nos yeux, et dont je veux dire un mot pour terminer.

J'ai commencé ces entretiens en évoquant une touchante figure légendaire, celle du Juif-Errant ; je les achève en évoquant une figure réelle, bien réelle, trop réelle, celle du

martyr de l'île du Diable, celle de ce malheureux officier condamné, dégradé, flétri de l'épithète de traître à la face de l'Univers; arraché à sa famille, à ses enfants, à la société; enfermé pendant près de quatre ans derrière des palissades, au milieu de l'Océan, sous un ciel de feu, dans le silence et la solitude, sans autre entretien que celui de sa conscience ulcérée mais intègre, sans autre force que le sentiment de son innocence et l'inébranlable confiance en l'aurore prochaine du jour de la justice. Oh ! le martyre, quelle chose douloureuse, angoissante pour celui qui le subit et pour ceux qui le contemplent ! Mais au moins faut-il que ce martyre, afin que la pensée n'en demeure pas une torture sans mélange, serve à quelque grande œuvre d'humanité, et que les bienfaits qu'il produira offrent quelque compensation des maux infligés et du supplice enduré. Je suis bien sûr que le pauvre Dreyfus lui-même, agrandi et ennobli encore par l'héroïsme du pardon après le stoïcisme de la patience, accepterait malgré tout son martyre comme un bien, s'il avait la certitude que de ce drame lamentable ressortirait

pour la masse la preuve nouvelle que la justice humaine est faillible ; que les préjugés, les passions, la haine aveuglent les esprits qui s'y livrent et les jettent dans l'iniquité la plus cruelle ; la preuve que dans notre civilisation chrétienne le Juif, parce qu'il est Juif, parce que ce n'est qu'un Juif, peut être encore l'objet de hautains mépris, de préventions féroces, d'imputations calomnieuses et meurtrières ; s'il pouvait avoir la certitude que la revision de son procès à lui, Juif individuel, se faisant enfin à la calme et sereine lumière de la vérité et de la justice, amènerait les hommes de notre temps à la revision équitable et finale du long procès de tout un peuple, si faussement accusé et si indignement martyrisé !

APPENDICE

LA CHARITÉ JUIVE

APPENDICE

La Charité Juive[1].

Mes frères,

Il y a un sujet dont je m'étais proposé de dire quelques mots dans ma dernière conférence contre l'antisémitisme, c'est celui de la charité juive. Contraint à l'omettre dimanche faute de temps et de place, je veux le reprendre ce matin ; et en y consacrant toute cette allocution, je pourrai le traiter avec quelque développement, comme il le mérite.

[1] Discours prononcé à Bruxelles, au service protestant libéral du dimanche 6 novembre 1898.

I

Le Christianisme est avant tout la religion de la charité. « Maintenant ces trois vertus demeurent, la foi, l'espérance et la charité, mais la plus grande de toutes, c'est la charité. »

Si le Christianisme a donné la prééminence à la charité, si, à sa naissance surtout, il l'a prêchée en paroles et en actes avec une intensité particulière de chaleur communicative, s'il a mis un ardent amour à propager l'amour, nous ne prétendons cependant pas qu'il ait créé ou inventé la charité. Le Paganisme lui-même l'avait aperçue. Quand on étudie d'un esprit impartial la société avant le Christ, on y voit grandir la compassion pour l'esclave et le pauvre, le respect de la femme et de l'enfant, le sentiment de la parenté humaine : que de ruisseaux qui coulent vers l'avenir pour aider à former le grand courant du Christianisme. Pour ne citer qu'un nom, les œuvres de Cicéron nous présentent de nombreux et évidents indices de

la révolution morale qui s'opérait dans les âmes. N'est-ce pas Cicéron qui affirme que de tous nos devoirs, le plus noble et le plus vaste est celui qui établit un lien entre tous les hommes, en un mot l'amour du genre humain, *caritas humani generis*. C'est donc d'une bouche païenne qu'est tombée pour la première fois cette parole magnifique : l'amour du genre humain.

Mais la préparation du Christianisme a été plus directe et plus frappante encore dans le Judaïsme. C'est aux sources juives de la Loi, des Prophètes, et aussi des enseignements de grands docteurs comme Hillel que Jésus a puisé cet amour du petit, du pauvre, qui a si merveilleusement débordé de son cœur immense sur notre monde occidental devenu chrétien. Jésus le disait : faire aux autres ce que l'on veut que les autres vous fassent, c'est la Loi et les Prophètes ; et cette parole ne semble-t-elle pas un simple élargissement de la parole trop négative de Hillel : « Ne fais pas à ton prochain ce que tu ne veux pas qu'il te fasse : voilà toute la Loi ; le reste n'est qu'application et que conséquence. »

Lorsque dans ses méditations religieuses, Jésus lisait et étudiait l'Ancien Testament, qu'y rencontrait-il sur cette question si émouvante de la compassion pour les malheureux ?

D'abord dans les écrits des Prophètes, et dans les livres d'édification comme les Psaumes et les Proverbes, dans toute cette littérature pieuse qui vit le jour du VIIIe siècle au IIe siècle avant Jésus, d'abord, dis-je, de chaleureuses exhortations à la justice, à la pitié et de véhémentes dénonciations de toute oppression du faible. Ecoutez d'abord quelques-unes de ces énergiques dénonciations. « Ainsi parle l'Eternel, s'écrie Amos, un prophète du VIIIe siècle, à cause de trois crimes d'Israël et même de quatre, je ne rétracte point mes menaces ; car ils vendent le juste pour de l'argent et le pauvre pour une paire de sandales. Ils ne désirent que de mettre la tête des petits dans la poudre ; ils prévariquent dans la cause des misérables... ils font leur couche de vêtements pris à gage..... Ecoutez cette parole, génisses de Bazan qui êtes sur la montagne de Samarie

(c'est-à-dire femmes samaritaines riches et repues), qui opprimez les petits, qui écrasez les indigents et qui ensuite dites à vos seigneurs (vos maris) : Apportez et que nous puissions boire. Le Seigneur, l'Eternel, l'a juré par sa sainteté, voici, le jour vient où l'on vous enlèvera avec l'hameçon et votre postérité avec le harpon du pêcheur. » « J'arriverai vers vous pour le jugement, dit Malachie, qui écrivait au ve siècle, je viendrai sans retard porter témoignage contre... ceux qui dépouillent l'ouvrier de son salaire, frustrent la veuve et l'orphelin, font tort à l'étranger, sans me craindre, dit l'Eternel des armées. »

Les exhortations à la pitié sont naturellement d'un accent plus calme, mais elles sont non moins catégoriques. « Je demande la miséricorde et non le sacrifice », disait, au nom de Jéhovah, le prophète Osée, un contemporain d'Amos ; et Jésus se plaisait à répéter cette parole ; c'était un de ses textes favoris dans sa polémique contre ceux qui lui reprochaient un trop grand dédain pour les rites. « Ainsi parle l'Eternel, lisons-nous

dans Jérémie [1], à la veille de la captivité : Faites droit et justice, arrachez celui qu'on dépouille aux mains de l'oppresseur, ne violentez ni n'accablez l'étranger, l'orphelin, la veuve, et ne versez point de sang innocent dans ce lieu. » C'est dans le second Esaïe [2], au moment du retour, que nous trouvons ce remarquable fragment : « Voici le jeûne que j'aime, c'est qu'on rompe les chaînes de l'injustice, qu'on dénoue les liens du joug, qu'on affranchisse les opprimés ; c'est que tu partages ton pain avec les affamés, et ton logis avec les malheureux sans asile ; que, quand tu vois un homme nu, tu le couvres, et que tu ne te dérobes point à ton frère. Alors ta félicité éclora comme l'aurore, ta guérison avancera avec promptitude ; ta justice marchera devant toi et la gloire de l'Eternel sera ton arrière-garde. »

Après cela, je n'ai pas besoin de citer tous les passages des Proverbes ou autres livres qui abondent dans le même sens : « Qui

[1] XXII, 3.
[2] Esaïe, LVIII, 5 à 8.

opprime les petits, outrage son créateur; mais celui-là l'honore qui prend pitié des pauvres » ; — « Qui donne au pauvre, prête à l'Eternel », maxime un peu intéressée que cette dernière ; je veux seulement vous rappeler que dans les descriptions des prophètes, une des promesses de l'ère messianique, c'est toujours le relèvement des malheureux. Ce trait s'était fortement imprimé dans l'esprit de Jésus et lui faisait concevoir le règne de Dieu qu'il annonçait comme avant tout un règne de justice et d'amour pour les pauvres. Un jour de sabbat, dans la synagogue de Nazareth, il se leva pour lire ; on lui tendit le rouleau du prophète Esaïe, et voici le passage qu'il y lut : « L'Esprit du Seigneur est sur moi, car il m'a oint pour apporter la bonne nouvelle aux pauvres ; il m'a envoyé pour annoncer la délivrance aux captifs et aux aveugles le recouvrement de la vue ; pour renvoyer en liberté les opprimés et pour proclamer une année de grâce de la part du Seigneur. » Puis, rendant le rouleau au gardien, il commenta le passage par un discours que l'Evangéliste ne fait malheu-

reusement que résumer en ces quelques mots : « Aujourd'hui cette parole de l'Ecriture s'accomplit à vos oreilles. » C'est-à-dire, c'est maintenant l'époque heureuse, l'année de grâce annoncée par le prophète ; c'est aujourd'hui pour tous les misérables le jour de la délivrance et du salut.

Dans une autre occasion, Jean-Baptiste ayant appris au fond de sa prison le succès et la renommée de celui qui avait commencé par être son disciple et par recevoir son baptême, lui députa deux de ses disciples pour lui demander : « Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ? » Jésus adressa à son premier maître une réponse toute figurée : « Allez et rapportez à Jean ce que vous entendez et voyez : les aveugles recouvrent la vue, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres. » Or, presque tous les traits de cette réponse de Jésus sont empruntés aux peintures messianiques des prophètes représentant, sous des images de guérison physique, la délivrance et le relève-

ment des malheureux : « Alors, dit Esaïe[1], s'ouvriront les yeux des aveugles et les oreilles des sourds. Alors le boiteux bondira comme un cerf; la langue du muet chantera de joie ; car des sources jailliront dans le désert et des torrents couleront dans la solitude aride »... « Moi, l'Eternel, je t'appelle dans ma grâce, je te prends par la main et te forme : je ferai de toi le médiateur de mon peuple et la lumière des nations. Tu ouvriras les yeux des aveugles, tu tireras de prison les captifs, et du cachot les habitants des ténèbres. » Et enfin le passage que Jésus citait à Nazareth et qui commence par ces mots : « L'Eternel m'a oint pour porter la Bonne Nouvelle aux malheureux. »

Il est donc bien certain que, dans une large mesure, l'Evangile doux et compatissant est issu du Judaïsme. Le merveilleux génie religieux de Jésus a fécondé, agrandi, transformé la religion de son enfance et de sa jeunesse. Mais le génie lui-même ne crée qu'en faisant sortir le nouveau de l'ancien, qu'en

[1] Esaïe, XXXV, 5 à 7. XLII, 6, 7. LXI, 1.

tirant avec éclat les virtualités cachées de la matière sur laquelle il travaille. Cette obligation de Jésus envers la foi de ses ancêtres, les antisémites qui s'attaquent au peuple juif et au Judaïsme la méconnaissent et l'oublient, au mépris de la parole du Maitre qui a dit : « Je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. »

II

A côté et en sus des exhortations et des dénonciations des prophètes et autres écrivains pieux, Jésus rencontrait dans ses méditations sur l'Ancien Testament toute la législation qui réglait la situation du pauvre. Voulant demeurer sur le terrain des principes de morale, et éviter l'apparence même d'un empiétement sur l'autorité civile, il ne fait guère d'allusions aux lois dites mosaïques, mais on peut être certain qu'elles n'avaient point échappé à son attention et qu'il s'inspirait de leur esprit ; comme dans la célèbre parole, objet de tant de débats : « Prêtez sans rien espérer en retour. »

Les écrits israélites que j'ai feuilletés persistent à attribuer la législation du Pentateuque à Moïse, en dépit des travaux de la critique moderne[1]. Pour notre part, nous acceptons les résultats de cette critique et nous sommes obligés de retirer la composition du Pentateuque à Moïse. Elle lui est bien postérieure et s'est faite par la réunion de plusieurs documents, plus ou moins bien soudés ensemble, dont les principaux sont le document Jéhoviste, le document Elohiste, le Deutéronome et le code sacerdotal, composés du IXe au Ve siècle avant Jésus, et compilés en plusieurs fois, la dernière rédaction ayant eu pour auteurs Esdras et ses collaborateurs. Quant à la partie proprement législative du Pentateuque, il est difficile, impossible même de discerner quels fragments en reviennent au grand législateur Moïse, car cette législation a été si bien retravaillée, modifiée, supplémentée que le fond primitif a disparu sous les remaniements et les additions.

[1] Cependant la critique protestante est enseignée dans certains séminaires israélites libéraux, comme à Breslau.

La législation dite Mosaïque est l'œuvre progressive des siècles. Les critiques y distinguent en quelque sorte trois étages successifs : d'abord un petit code contenu dans le livre de l'Exode du chapitre XXIe au XXIIIe, et appelé le Livre de l'alliance ; il a été incorporé au document jéhoviste et représente le point de vue des premiers temps de la royauté israélite, les temps de Saül, David, Salomon et de leurs successeurs immédiats. En second lieu, la législation du Deutéronome, publiée en 621 sous le roi Josias ; et enfin ce qu'on appelle le code sacerdotal, comprenant la plus grande partie de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, et constitué au VIe siècle pendant l'exil de Babylone et peut-être même en partie au Ve après le retour.

Nous ne pouvons donc, à l'exemple de certains auteurs israélites, ou comme les théologiens orthodoxes du catholicisme et du protestantisme aussi, faire remonter à Moïse la gloire de toutes les lois de bienfaisance contenues dans le Pentateuque ; nous ne pouvons pas non plus nous émerveiller de voir promulguer des lois si humaines 1400 ou 1500

ans avant le Christ. Mais pour être beaucoup plus récentes, ces lois n'en sont pas moins antérieures au Christianisme et restent un titre d'honneur pour les prophètes et docteurs qui les ont conçues.

Nous sommes tous convaincus maintenant que prévenir vaut mieux que guérir ; qu'empêcher la pauvreté vaut mieux que la soulager. Or, cette vérité les législateurs juifs l'avaient comprise : par une série de mesures préventives, ils s'étaient efforcés de mettre obstacle à la production de la misère. A celui qui en était menacé, ils prescrivaient de venir en aide par des prêts gratuits, sans intérêt, ni usure. « Si ton frère s'appauvrit et qu'il ne puisse plus travailler de ses mains, soutiens-le, même s'il est étranger et d'une autre nation, afin qu'il puisse vivre à côté de toi. Ne tire de lui ni intérêt, ni usure, et aie la crainte de Dieu afin que ton frère puisse vivre à côté de toi. » (Lévitique XXV, 35-36). Si le créancier veut un gage, il lui est interdit de pénétrer pour le prendre dans la maison de son débiteur, dont le foyer doit demeurer inviolable ; et le gage une fois donné doit être

rendu si le débiteur en a un besoin pressant : « Lorsque tu feras à ton frère un prêt quelconque, tu n'entreras point dans sa maison pour te saisir d'un gage ; tu resteras dehors et celui à qui tu fais le prêt t'apportera le gage dehors. Si c'est un homme pauvre, tu ne te coucheras point ayant encore son gage. Tu lui rendras le gage au coucher du soleil, afin qu'il ait son manteau pour se couvrir, et qu'il te bénisse, et cela te sera compté comme justice devant l'Eternel ton Dieu. » (Deutér. XXIV, 10 à 13. Cf. Exode XXII, 25-26).

Ce qui était plus remarquable encore, c'est que tous les sept ans, à l'année de relâche, ou année sabbatique, les créances étaient suspendues : pendant l'année sabbatique, le paiement d'aucune dette ne pouvait être réclamé, sans doute parce que les terres restant en friche pendant cette année, le débiteur ne tirait aucun revenu de sa propriété et ne pouvait par conséquent acquitter sa dette. Le texte deutéronomique ne semble exiger que la suspension des créances, mais la tradition interprétait le texte dans le sens de leur abolition à l'exception des prêts sur gages ou

sur hypothèque. Assez naturellement aux approches de l'année sabbatique, les prêteurs se faisaient rares, mais le cas était prévu et ce calcul de prudence était réprouvé : « Prends garde, dit le Deutéronome, qu'en ton cœur ne s'élève cette pensée criminelle : la septième année, l'année de relâche approche, et que tu ne regardes d'un œil malveillant ton frère pour refuser de lui donner, et qu'il ne réclame contre toi auprès de l'Eternel et que tu ne te charges d'un péché. Donne, donne-lui et n'aie pas le cœur chagrin en lui donnant ; car c'est pour cela que l'Eternel ton Dieu te bénira dans tous tes travaux et dans toutes tes entreprises. » (Deut. XV, 9-10.)

Cependant, comme malgré toutes les objurgations, les prêteurs rechignaient aux avances et que les besogneux ne trouvaient pas à emprunter quand l'année sabbatique approchait, Hillel, comme chef du Sanhédrin [1], institua, dans le dernier siècle avant l'ère chrétienne, ce que la Mischnah appelle le

[1] Cependant, à cette époque, d'après le Nouveau Testament et Josèphe, c'était toujours le grand prêtre qui présidait le Sanhédrin.

Prosbol : c'était un acte juridique par lequel l'emprunteur s'engageait à renoncer, en faveur du créancier, au bénéfice de la loi qui annulait les créances tous les sept ans; la force des choses restreignait les prescriptions bienveillantes de la Loi.

Une autre institution préventive de la misère était celle du Jubilé. Tous les cinquante ans, le dixième jour du septième mois, à la fête des Expiations, le son de la trompette de délivrance retentissait dans tout le pays, et pendant cette année de joie, les esclaves recouvraient leur liberté et les terres revenaient à leurs anciens propriétaires ; chacun reprenait possession de son patrimoine et de son foyer. Nul ne pouvait donc aliéner sa propriété pour plus de cinquante ans. Le but de cette loi était évidemment d'empêcher les uns de trop s'appauvrir et les autres de trop s'enrichir. Cependant, on doit le dire, cette loi du Jubilé, qui ne date que de la période de l'exil, semble avoir été une loi théorique et idéale, plutôt qu'une loi applicable et appliquée. Je dis qu'elle ne date que de la période de l'exil, car Esaïe, au VIIIe siècle,

n'en fait aucune mention quand il anathématise ceux qui joignaient maison à maison et champ à champ, jusqu'à ne plus laisser de place pour personne et à être seuls à habiter le pays. Même après l'établissement de la loi, on ne trouve point de traces dans la Bible de son observation. Quoi qu'il en soit, son existence même révèle chez ceux qui l'ont imaginée un profond désir de réaliser cette parole du Deutéronome : « Il ne doit pas y avoir de pauvres parmi vous. »

Pour en finir avec les lois préventives de la misère, il faut encore citer le droit de rachat qui pouvait toujours s'exercer avant le Jubilé, soit par le vendeur s'il réussissait à se procurer les ressources nécessaires, soit par un membre de sa famille, consentant à assumer vis-à-vis de lui le rôle de rédempteur. L'idylle de Ruth nous montre Boaz revendiquant ce droit par amour pour Ruth la Moabite et rachetant pour Naomi, belle-mère de Ruth, la pièce de terre que la pauvreté l'avait contrainte à vendre.

Pour ceux qui ont succombé à la pauvreté, la législation proclame le droit à l'assis-

tance, et voici par quelles prescriptions elle rend ce droit effectif. Chez ce peuple essentiellement agricole, ces prescriptions sont avant tout agricoles. Elles commandent d'abandonner aux pauvres les fruits spontanés de la terre pendant l'année sabbatique, l'année où la terre reste en repos et en jachère. Surtout le droit à l'assistance emporte le droit au glanage et au grappillage. « Quand tu moissonneras le produit de ton champ, tu ne moissonneras pas entièrement les angles de ton champ. Tu ne ramasseras pas la glanure après la moisson ; tu ne grappilleras pas ta vigne, et tu ne recueilleras pas les grains tombés de tes ceps ; tu les abandonneras au pauvre et à l'étranger. Si tu oublies une gerbe aux champs, ne reviens pas la prendre : qu'elle soit pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Lorsque tu secoueras tes oliviers, ne fais pas fouiller après toi dans les rameaux : que ce soit pour l'étranger, l'orphelin et la veuve. Souviens-toi que tu as été étranger et esclave dans le pays d'Egypte. » (Lévitique XIX, 9-10. XXIII, 22. Deut. XXIV, 19 à 22).

Il ne faudrait pas croire que ce fussent là des recommandations laissées à la bonne volonté de chacun, et plutôt négligées que suivies. Un traité de la Mischnah, le traité de Peah, déterminait avec une minutie quelquefois singulière cette part du pauvre dans les récoltes, fixait les céréales et les fruits sur lesquels elle devait se prélever, réglait les heures de la journée où le maître du champ devait être présent pour présider à la distribution : à la pointe du jour, quand arrivaient les jeunes mères profitant du sommeil de leurs nourrissons ; à midi, quand venaient les enfants des écoles ; le soir, quand venaient les vieillards après la chaleur du jour. Cependant, pour éviter les abus, le Juif qui possédait la somme de 200 zouz, soit environ 175 francs de notre monnaie, ne devait recourir ni au glanage ni autres moyens d'assistance.

Le glanage et le grappillage ne devaient pas suffire aux besoins des pauvres, même dans les parties agricoles du pays ; et il restait les villes où la charité devait forcément s'organiser d'autre façon. Sur ce point, la législation

biblique se tait ; c'est le Talmud qui supplée à ce silence. Il nous montre la bienfaisance juive, alimentée par la dîme des pauvres et par les dons volontaires en argent et en nature, s'exerçant par deux caisses des pauvres, l'une destinée à soulager les misères les plus urgentes ; l'autre plus importante, fournissant les moyens de pourvoir aux besoins des pauvres en général. Pour cette seconde caisse, on faisait la quête de maison en maison, tous les vendredis, et nul, l'indigent excepté, n'avait le droit de refuser son obole. La contribution était strictement obligatoire. La caisse pourvoyait avant tout aux besoins des veuves et des orphelins ; elle devait faire apprendre un métier aux garçons, fournir une dot aux filles ; elle rachetait les esclaves vendus à des étrangers ; elle assurait aux malades des soins médicaux gratuits, elle suivait l'indigent jusqu'après sa mort et procurait à sa dernière dépouille une sépulture honorable.

Chose curieuse et intéressante, notre société des pauvres honteux a eu une devancière dès cette époque. D'après le traité

Schekalim, il y avait dans le Temple ou dans ses dépendances, une salle appelée salle du mystère ou des secrets, où les gens qui craignaient par piété de donner publiquement, faisaient déposer secrètement leurs offrandes pour entretenir secrètement, avec mystère, les gens de bonne naissance tombés dans le besoin. Peut-être est-ce à cet usage que Jésus faisait allusion quand il disait dans le sermon sur la montagne : « Quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache point ce que fait ta droite, mais que ton aumône se fasse dans le secret et ton Père qui te voit dans le secret te récompensera publiquement »[1].

Nous avons surtout décrit l'assistance chez les Juifs avant Jésus-Christ et à son époque, car c'est sur cette période que nous sommes le mieux renseignés et documentés. Dans la dispersion, l'organisation de la charité dut se modifier ; tous les éléments agricoles, glanage et

[1] V. Joseph Lehmann, *Assistance publique et privée dans l'antique législation juive*. Paris, 1897. A. Wabnitz, *La Charité juive et son organisation au temps de Jésus-Christ*, article de la *Revue théologique* en 1887.

grappillage, en disparurent; mais la dîme des pauvres et la caisse de secours subsistèrent sans nul doute : « On n'a jamais vu de communauté en Israël, dit Maïmonide au XIIe siècle de notre ère, si petite et si pauvre soit-elle, qui n'ait pas de caisse publique de charité. »

Laissant à regret cette longue période intermédiaire sur laquelle je n'ai point d'autres informations, j'arrive au Judaïsme contemporain, et j'aperçois aussitôt le lien qui rattache ses institutions charitables à la législation d'autrefois. A Bruxelles, la société israélite de bienfaisance non seulement accorde des secours en argent ou en nature aux indigents, mais veille à l'éducation de leurs enfants, procure des gardes aux malades, et, en cas de décès, envoie ses veilleurs et ses purificateurs qui lavent le mort, le revêtent du costume usuel, et le veillent jusqu'au jour de l'inhumation, dont la société fait tous les frais. Vis-à-vis des étrangers de passage, la société exerce toujours l'antique devoir de l'hospitalité; elle leur accorde des frais de séjour et une indemnité ou

un billet de chemin de fer, pour leur permettre de continuer leur route. A côté de la société de bienfaisance, d'autres sociétés poursuivent des objets particuliers, la société des secours efficaces a pour but de faire des prêts sans intérêt ; la société des mères israélites de secourir les femmes israélites au moment de leurs couches ; la fondation de la dotation de la jeune fiancée, instituée par M. J.-B. Bishoffsheim, explique assez son objet. La chambre secrète du temple se retrouve dans la caisse du grand rabbin, alimentée par des dons anonymes, dont le grand rabbin dispose selon sa conscience et son cœur, sans devoir de compte à personne. A ces institutions qui portent l'empreinte de l'ancien Judaïsme, il faut ajouter un orphelinat, une maison de retraite, institutions qui n'existaient point dans l'ancien Judaïsme et qui sont des emprunts faits au Christianisme [1].

Dans la *France juive*, M. Drumont cite à

[1] V. Louis Frank, *La Bienfaisance israélite à Bruxelles*. Bruxelles, 1888.

plusieurs reprises M. Maxime Du Camp quand il croit tirer de ses livres quelque chose — et ce quelque chose est au fond bien peu de chose — contre les Juifs. Je voudrais conseiller à M. Drumont de lire, s'il ne l'a déjà fait, l'ouvrage de M. Du Camp sur *Paris Bienfaisant* et en particulier le chapitre sur la charité d'Israël. Il y verrait la preuve — s'il est accessible à une preuve quelconque — que le Juif n'est pas l'être uniquement mercantile et rapace qu'il dépeint. Sous l'impulsion d'un Israélite admirable, Albert Cohn, décédé en 1877, que la Société parisienne d'encouragement au bien, en lui décernant une médaille d'or, appelait un missionnaire de la charité, et avec l'assistance de la baronne James de Rothschild et d'autres membres de cette famille, le comité de bienfaisance israélite est devenu une sorte de grande administration, disposant de fonds considérables, de la nature de celle que nous esquissions il y a un instant en parlant de Bruxelles. Parmi les œuvres qui sont sous la direction de ce comité, il faut citer en première ligne l'institution qui porte le nom de Fondation de

Rothschild et qui comprend un service de malades adultes, un service des enfants malades, un hospice pour les incurables, une maison de retraite pour les vieillards, un service de consultations et de distributions gratuites de médicaments aux indigents, un service de secours accordés aux convalescents sortant de la maison [1].

Dans cette étude, j'ai employé bien des fois cette expression, la charité juive. J'ai voulu dire surtout la charité telle qu'elle est professée et pratiquée par des Juifs. Mais l'expression signifie aussi la charité exercée par les Juifs envers les Juifs, et c'est celle-là que j'ai uniquement retracée. C'est une charité nationale et confessionnelle avec cette exception qu'autrefois l'étranger établi en Israël devait être secouru comme le Juif. On peut regretter que la charité soit si souvent confessionnelle. Ce qui nous importe devant le malheureux à secourir n'est pas de savoir s'il est catholique, protestant, israélite ou non

[1] Voir Maxime Du Camp, *Paris Bienfaisant*, pages 291 à 440.

croyant, mais, comme Jésus l'enseignait dans la parabole du Bon Samaritain, s'il souffre et s'il a besoin de nous. Cependant, il faut le reconnaître, il est bien difficile, dans la situation actuelle, de se dégager des limites de la charité confessionnelle : dès que la charité est étroite et confessionnelle chez les uns, elle le devient par nécessité chez les autres. Et certes ce n'est pas aux Israélites qu'on pourrait recommander l'abolition de la bienfaisance particulière à l'égard de leurs coreligionnaires ; qui leur viendrait en aide, à ces malheureux Juifs qu'on honnit et qu'on persécute, si leurs coreligionnaires les délaissaient ?

Mais nous serions bien ingrats, si nous oubliions que nombre d'Israélites ne se confinent pas dans la charité confessionnelle, que certains d'entre eux soutiennent largement des œuvres qui n'ont rien de juif, de sorte qu'on peut leur appliquer le mot de l'empereur Julien au sujet des chrétiens de son temps : Ils secourent leurs pauvres et les nôtres.

Dans la législation juive, il y a un trait que

j'admire plus que tout le reste, c'est l'effort pour prévenir la misère. La bienfaisance qui soulage est nécessaire et utile, elle adoucit bien des souffrances ; mais elle est bien décourageante par les abus qu'elle entraîne, par la prompte démoralisation de ceux qui en sont les objets, par son impuissance à atteindre les misères les plus réelles et les plus méritantes. Avez-vous lu, dans la *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1er mai 1898, l'article navrant de M. Proal sur les suicides par misère à Paris? Tous les ans, il y a, à Paris seulement, de 300 à 350 de ces suicidés par misère. Ceux qui se tuent ce ne sont ni des mendiants, ni des vagabonds ; ce sont des désespérés, sans travail et sans ressource, qui cherchent un refuge dans la mort. Comme le vieil ouvrier qui écrivait avec concision : « N'ayant plus de quoi vivre, je meurs. J'aime mieux la mort que la misère. »Ou cette pauvre mère qui a laissé cette lettre : « La vie m'est trop dure. J'ai lutté jusqu'au bout. Je bénis la personne qui prendra soin de mes enfants. » Ce n'est là qu'un indice. Comment supputer toutes les douleurs de ceux qui ne meurent

pas, qui ne se tuent pas, mais qui vivent, sans rien demander, d'une vie qui n'est qu'une longue mort? Nous n'osons pas y songer. Voilà le problème, voilà les mille problèmes en un seul, qui s'imposent à tous, Juifs, protestants, catholiques, libres-penseurs ou autres. Voilà le problème qui devrait absorber tous nos efforts réunis. Et l'on en chercherait la solution dans les haines de classe, de race, de religion, dans les jalousies, les colères et les divisions! Cherchons-en plutôt la solution dans la sainte association de la Charité. Le Christianisme est né d'une grande intelligence fécondée par un grand cœur. Ah! si un monde nouveau, guéri à jamais de la hideuse lèpre de la misère, pouvait naître de la puissante et magnifique alliance de toutes les intelligences vivifiées et enflammées par l'amour de tous les cœurs!

TABLE ANALYTIQUE

Pages

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE CONFÉRENCE... 3 à 32

Le Juif-Errant, 3 à 8. Il n'a pas encore trouvé le repos, malgré l'émancipation, 8 à 10. L'antisémitisme actuel, 10 à 12. L'antisémitisme gouvernemental en Russie, 13 à 17. Le but des antisémites occidentaux, 17 à 20. Résumé des arguments des antisémites, 20-21. Un argument préjudiciel, le consentement des siècles dans la haine du Juif, 21 à 23. Cet argument altère l'histoire, 23 à 29. Il suppose l'humanité incapable d'erreurs prolongées : croyance aux sorciers, 30-31. Devoir de reviser les verdicts du passé, 31-32.

DEUXIÈME CONFÉRENCE... 35 à 72

Le grief ethnographique : le sémitisme des Juifs, 35-36. Le prétendu duel entre Sémites et Aryens, 36 à 43. Les Juifs ne sont

Pages

pas de purs Sémites, 43 à 47. La race pure, une fiction, 48-49. L'objection de nationalité : les Juifs un corps étranger, antisocial, 48 à 50. En quoi consiste le particularisme juif, 50 à 58. L'isolement imposé, 58-59. Les orthodoxes peuvent-ils reprocher aux Juifs leur particularisme ? 59 à 62. Le particularisme des antisémites, 62-63. Le Juif assimilable, 63 à 69. La notion étroite et intolérante de la patrie chez les antisémites, 69 à 71. Vive l'humanité ! 71-72.

TROISIÈME CONFÉRENCE.... 75 à 114

Le portrait du Juif par les antisémites, 75-76. *Au physique :* laideur du Juif, 77 à 81. *Le fœtor judaïcus,* 81-82 ; les maladies de la peau, 82 ; la névrose, 82-83. Vitalité du Juif et ses immunités, 83-85. Les Juifs, un péril physiologique, 85-86. *Au moral :* intelligence du Juif, 87 à 90. Le Sémite a-t-il la faculté créatrice ? 90 à 95. Les vertus du Juif : sa sobriété, 97 ; son respect de la famille et de la foi conjugale, 98-99 ; son esprit de solidarité, 99-100. Le Juif a-t-il le sentiment de la justice ? 100 à 103 ; et le sentiment de l'idéal ? 103 à 106. La ruse et la duplicité du Juif : opinions divergentes, 106 à 112. S'il a vraiment ce vice, à qui la faute ? 112 à 114.

QUATRIÈME CONFÉRENCE... 117 à 161

La haine religieuse contre les Juifs, 117 à 120. Cette haine dans l'histoire : chez les païens, 120 à 122 ; chez les chrétiens, 122 à 130.

Pages

Pourquoi la victoire est restée au Christianisme primitif dans sa controverse avec le Judaïsme, 130 à 137. Les arguments religieux des antisémites : le Talmud et la Kabbale, 138 à 140 ; le meurtre rituel, 140 à 142 ; le déicide, 143 à 148 ; la déchristianisation de la société moderne, 148 à 153 ; la persécution des catholiques, 153 à 157. C'est l'antisémitisme qui est persécuteur, 157. Appel aux antisémites athées, 158 ; protestants, 158-159 ; catholiques, 159-160. Appel aux Israélites, 160-161.

CINQUIÈME CONFÉRENCE .. 165 à 208

Le sophisme du grief économique des antisémites, 165 à 167. Leurs accusations vraies contre la société, 167. Le mercantilisme, 167-168 ; l'injuste répartition de la richesse, 168 ; les grandes fortunes, 169-170. Difficultés d'une solution économique et légale, 170 à 173. La solution de M. Drumont, 173-174. Les Juifs, pas les auteurs de la situation économique. Leur petit nombre et la pauvreté de la grande majorité, 174 à 183. Les Juifs sont-ils par nature des parasites et des accapareurs ? 184. Les Juifs agrieulteurs, 185-186. Leur transformation économique par la dispersion, 186-187 ; par les limites imposées à leur activité, 188. Les Juifs devenus par force prêteurs d'argent, 188 à 191. Les Juifs pas responsables de la situation économique générale du moyen âge, 191 à 193. Inconvénients de leur rôle imposé, 193 à 195. Les Juifs ne se spéciali-

Pages

sent plus dans le commerce d'argent, 195. Caractère antiscientifique des accusations financières contre les Juifs, 196 à 202. La spéculation, un mal général, 202 à 204. Comment tombent les préventions, 204-206. Le procès des Juifs et le procès Dreyfus, 206 à 208.

APPENDICE..... 211 à 238

La charité juive, 211. Les précurseurs de la charité chrétienne dans le paganisme, 212-213 ; dans le Judaïsme : les prophètes, 213 à 220 ; la législation juive : sa date, 220 à 223. Mesures préventives, le prêt gratuit, 223-224 ; l'année de relâche, 224 à 226 ; le Jubilé, 226-227 ; le droit de rachat, 227. Mesures d'assistance, glanage et grappillage, 228-229 ; les deux caisses des pauvres, 230 ; la caisse secrète, 230-231. Le Judaïsme contemporain : l'assistance à Bruxelles, 232-233 ; à Paris, 233-235. La charité confessionnelle, 235-236. Le grand problème de la misère et l'union dans la charité, 236 à 238.

ALENÇON. — IMP. VEUVE FÉLIX GUY ET Cie

Pro1

1.50

LIBRAIRIE FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE, A PARIS

EN VENTE :

HISTOIRE DU PEUPLE D'ISRAEL

Par C. PIEPENBRING (de Strasbourg)

Un volume in-8°..... Prix : 8 fr.

HISTOIRE DU PEUPLE D'ISRAEL

D'APRES L'ANCIEN TESTAMENT

Par Edouard MONTET, Dr Th.

2e édition. — Un volume in-18 avec 25 illustrations et 2 cartes..... Prix : 75 c.

ESSAI SUR LES ORIGINES

DU PARTI SADUCÉEN ET PHARISIEN

ET LEUR HISTOIRE JUSQU'A LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST

Par Edouard MONTET, Dr Th.

Un vol. in-8°..... Prix : 6 fr.

LA SOCIÉTÉ JUIVE A L'ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST

Par le Dr Alfred EDERSHEIM

Traduit de l'anglais et annoté par G. ROUX

Un vol. in-12, avec une carte de la Palestine. 3 fr. 50

L'ISRAÉLITE, DE LA NAISSANCE A LA MORT

Par les Drs GINSBURG et EDERSHEIM

Traduit par CLÉMENT DE FAYE

Un volume in-12..... Prix : 2 fr. 50

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE L'ANCIEN TESTAMENT

Par Th. NÖLDEKE

Traduit par HARTWIG DERENBOURG et JULES SOURY

Un volume in-12..... Prix : 4 fr.

LA PALESTINE AU TEMPS DE JÉSUS-CHRIST

d'après le Nouveau Testament, l'historien Flavius Josèphe et les Talmuds

Par EDMOND STAPFER

5e éd. — Un vol. in-8° avec des tabl. et une carte. 7 fr. 50

JÉSUS DE NAZARETH

Etudes critiques sur les antécédents de l'histoire évangélique et la vie de Jésus

Par ALBERT RÉVILLE

Deux volumes in-8° avec une carte..... Prix : 15 fr.

ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE DE LA RELIGION

D'APRÈS LA PSYCHOLOGIE ET L'HISTOIRE

Par le Doyen Aug. SABATIER, Dr Th.

5e édition. — Un volume in-8°..... Prix : 7 fr. 50